



23^e séance du Conseil général

Législature 2020-2024

Jeudi 15 décembre 2022 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Cédric Haldimann (PLR)

Membres du Conseil général présents (35 membres) : Mmes et MM. Bieler Gaëtan (POP), Borel Pierre-Alain (PS), Boukhris Karim (POP), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Bühler Pascal (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Courvoisier Blaise (PLR), Curty Anthony (PLR), Djebaili Karim (PS), Freitag Manon (Le Centre), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Gressot Julien (POP), Guyot Ilinka (Les Vert-e-s), Iseli Maël (PLR), Jeandroz Françoise (POP), Lalive Jean-Emmanuel (Les Vert-e-s), Lalive Todeschini Laure (Les Vert-e-s), Locatelli Silvia (PS), Moser Claude-André (PLR), Perret François (Les Vert-e-s), Perret Julie (POP), Piguet Christian (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Schneeberger Marina (POP), Spoletini Giovanni (PS), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Zaffalon Aliénor (PVL), Zender Lara (POP),

Suppléant-e-s présent-e-s (4 membres) : Mmes et M. Graf Jennifer (UDC), Jurt Laura (PLR), Kaufmann Pascal (PVL), Russi Mélanie (PLR)

Membres du Conseil général excusés (3 membres) : Mme et MM. Curty Sarah (PLR), Favre Andy (UDC), Leitenberg Brigitte (PVL), Mbemba Christophe (PLR), Nussbaumer Daniel (UDC).

Conseil communal : M. Patrick Herrmann (Les Vert-e-s), président, M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR), vice-président, M. Thierry Brechbühler (UDC), M. Théo Huguenin-Elie (PS) et Théo Bregnard (POP)

23^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 15 décembre 2022 à 17h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 18^e séance du Conseil général du 21 juin 2022.
2. Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléant-e-s.
3. Elections au sein des commissions.
4. **Budget 2023** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière – Rapports des sous-commissions.
 - Discussion générale
 - Discussion de détail – budget du compte de résultats + traitement des questions et interpellations
 - Discussion de détail – budget d'investissements
 - Vote des arrêtés
 - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière

*Cédric Haldimann
président du Conseil général*

N.B. Comme à l'accoutumée en fin d'année, une collation vous sera servie au Flic Bar dans la soirée.

OBJETS DÉPOSÉS

Question du groupe des Vert-e-s : « Les hauts de Pouillerel sous haute surveillance ».

Question du groupe POP concernant la vaisselle plastique (centre 727 - Déchetterie intercommunale).

Question du groupe POP concernant le Centre d'orthophonie.

Question du groupe POP relative à l'accès aux bâtiments d'utilité publique pour les personnes handicapées.

Question du groupe POP concernant la Bibliothèque des Jeunes.

Interpellation du groupe des Vert-e-s concernant la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds.

Résolution du groupe PVL concernant l'augmentation du prix du kWh racheté.

Interpellation du groupe PVL : « Utilisation du fonds communal de l'énergie ».

Motion du groupe socialiste : « Médecins de premier recours et pédiatres : une denrée rare, une espèce en voie de disparition ».

Question du groupe des Vert-e-s relative à l'enregistrement vidéo des séances (centre 100 - Prestations de services de tiers).

Motion interpartis des groupes des Vert-e-s, PS et POP : « Pour une nouvelle rationalité dans la gestion des eaux de pluie ».

Demande de vote par appel nominal des groupes des Vert-e-s, PS et POP.

Questions du groupe PVL relatives aux centres 201, 420, 430, 610.

M. Cédric Haldimann, président : En préambule, j'aimerais remercier les membres du Conseil général et membres suppléants qui se sont inscrits à la Trotteuse Tissot. C'était un chouette moment passé sur le stand, et je pense que la population a aussi apprécié de recevoir des mandarines. Merci de votre engagement.

J'en profite également pour vous dire que votre président vous a offert deux bisous Covid-compatibles sur chacun de vos passes pour les fêtes de fin d'année. Je pense qu'un peu de douceur est importante avant les débats budgétaires.

Le président cite les courriers et objets reçus :

- lettre de démission du Conseil général de M. Patrick Jobin,
- interpellation déposée par Mme Béatrice Thiémard-Clementz du groupe des Vert-e-s concernant la Maison du Peuple,
- motion déposée par M. Karim Djebaili du groupe socialiste : « Médecins de premier recours et pédiatres : une denrée rare, une espèce en voie de disparition ».

Adoption du procès-verbal de la 18^e séance du Conseil général du 21 juin 2022

Le procès-verbal de la 18^e séance du 21 juin 2022 n'appelant pas de remarque particulière et ne faisant l'objet d'aucune opposition, il est considéré comme adopté, avec remerciements à son auteur-e.

Assermentation des nouveaux membres du Conseil général et suppléants

Le président, **M. Cédric Haldimann**, procède à l'assermentation de deux nouveaux membres suppléants du Conseil général, M. Nicolas Turtshi (POP), en remplacement de M. Raphaël Fehlmann et M. Matthias Gautschi (PS) en remplacement de M. Patrick Jobin.

Elections au sein des commissions

Election d'un membre POP à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie, en remplacement de M. Raphaël Fehlmann, démissionnaire

M. Karim Boukhris, POP : Il s'agit de M. Jean-François Maule.

Cette candidature n'étant pas combattue, M. Jean-François Maule est élu membre de la Commission INFRUEN.

Budget 2023

Rapports du Conseil communal et de la Commission financière

Rapports des sous-commissions

M. Cédric Haldimann, président : Je vous informe tout d'abord de la façon dont les choses vont se dérouler.

Pour la discussion générale, je donnerai la parole, en premier lieu, au président de la Commission financière, puis à la rapporteure de cette même commission. Les groupes pourront ensuite s'exprimer et le Conseil communal interviendra après ce premier tour de parole.

Après les différentes prises de position, nous passerons à l'examen de détail, centre par centre, et toutes les questions pourront être posées à ce moment-là. Le Conseil communal répondra également à toutes les interpellations encore en suspens et non traitées. Sera ensuite étudié le budget d'investissements, également centre par centre, avant que soient traités les différents arrêtés.

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET 2023

(9 novembre 2022)

au Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons le budget de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2023 ainsi que les projets d'arrêtés relatifs à son approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- la présentation du Conseil communal;
- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- les arrêtés d'approbation du budget.

1. INTRODUCTION

Les budgets des derniers exercices ont été marqués par la crise sanitaire, avec une approche pessimiste en 2021 envisageant un déficit de près de 20 millions, puis, malgré les incertitudes persistantes, une prévision prudente avec une perte prévisible pour 2022 d'un peu plus de 14 millions. Si la pandémie reste un sujet de préoccupation, elle n'est plus de nature à affecter les prévisions financières de la Ville; en effet, l'économie régionale a non seulement résisté à la crise, mais profite aujourd'hui d'une marche exceptionnelle des affaires. En regard des comptes 2021, bien meilleurs que craint avec un déficit de 10 millions et des perspectives comptables favorables pour l'exercice 2022, il était espéré pouvoir élaborer un budget 2023 confirmant la tendance d'une amélioration des finances chaux-de-fonnières. Certes, si les perspectives demeurent positives, elles n'en sont pas moins obérées par le défaut structurel de recettes qui affecte malheureusement les finances de la Métropole horlogère.

Cette année a toutefois été fortement ébranlée par la guerre en Ukraine entraînant une instabilité mondiale. Les craintes de pénuries d'énergie, l'instabilité des marchés, les difficultés d'approvisionnement en certaines matières ont notamment engendré un climat incertain quant aux charges et revenus raisonnablement prévisibles pour 2023. Cependant, avec un déficit estimé à un peu moins de 15 millions, proche du budget 2022, la Ville de La Chaux-de-Fonds démontre une bonne résistance à la crise par une maîtrise des coûts et des perspectives fiscales en légère augmentation. Ainsi, la gestion des affaires communales peut être qualifiée de maîtrisée, raisonnable et non dispendieuse.

La volonté affirmée de l'autorité communale est de poursuivre une politique dynamique et positive de revitalisation de la ville, que ce soit en requalifiant des espaces publics ou en renouvelant des infrastructures, ainsi qu'en favorisant tout ce qui fait l'urbanité d'un lieu, comme la culture, l'éducation ou le sport. Ainsi, malgré une situation globalement incertaine, des investissements importants seront consentis l'année prochaine pour soutenir une politique résolument orientée vers l'avenir et reposant sur une attractivité basée sur la qualité de vie.

Au-delà de l'environnement mondial anxiogène et de la volonté résolument optimiste du Conseil communal pour l'avenir de La Chaux-de-Fonds, le budget 2023 présente un déficit de CHF 14'864'630.- et des dépenses d'investissements de CHF 40'984'000.-, dont CHF 12'380'000.- sont autofinancées. Cet exercice est grevé par une augmentation sensible des charges salariales de 3.4 millions. Le Conseil communal a cependant tenu à ce que l'IPC soit pris en compte dans sa totalité dans l'augmentation des salaires et que les échelons automatiques et qualitatifs soient accordés comme l'année précédente. En effet, après des années d'austérité, il convient de soutenir l'engagement, la fidélité et la loyauté des employé.e.s de la Ville et renforcer l'attractivité lorsqu'il s'agit de recruter. L'efficacité de notre collectivité ne repose pas sur des effectifs pléthoriques, mais bien sur la qualité de travail de toutes et tous. Les biens, services et marchandises restent maîtrisés, mais augmentent légèrement en intégrant l'évolution moyenne des prix dopée par l'inflation. La forte incertitude quant à l'approvisionnement énergétique et l'évolution imprévisible des coûts y relatifs a été pris en compte en appliquant une augmentation globale de 25% sur toutes les énergies. Il faut encore relever une légère hausse des prestations informatiques liée à l'accroissement nécessaire des mesures de sécurité du réseau en regard de l'accroissement de la menace numérique.

L'ensemble de ces adaptations dues au contexte mondial péjore le budget. Cet impact négatif est partiellement compensé par la probabilité d'une hausse des recettes fiscales tant des personnes physiques que des personnes morales et de l'impôt sur les frontaliers. Toutefois, force est de constater que le défaut structurel de recettes demeure une réalité qui pourrait en partie être réduit par une péréquation verticale plus juste prenant en compte les surcharges géotopographiques, par une évolution des mécanismes de répartition de l'impôt sur les personnes morales, par une augmentation de la population imposable et par une augmentation des ressources financières de celle-ci.

Fort de ce constat, le Conseil communal est convaincu que l'amélioration budgétaire passera par une consolidation de l'attractivité résidentielle et économique de La Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi, malgré le déficit affiché, il est proposé un train d'investissements ambitieux comprenant notamment le début des travaux de réaménagement de la zone de la place du Marché, la revalorisation du site des Anciens Abattoirs, la transformation des combles de la bibliothèque au profit du département d'audio-visuel ou encore la rénovation de la piscine des Mélèzes entre autres. Avec encore bien d'autres projets, c'est toute la ville qui devrait à moyen terme se métamorphoser pour offrir un cadre de vie d'excellence.

La dynamique est résolument positive et le budget 2023 montre une certaine résilience de la Ville dans un climat particulièrement instable affectant fortement les finances de l'ensemble des collectivités publiques. C'est donc avec optimisme qu'il convient d'envisager l'avenir de la Métropole horlogère et dans son sillage de l'ensemble de la région.

2. COMPTE DE RESULTATS

2.1 Comparaison Budget 2023 - Budget 2022- comptes 2021

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation BU23 / BU22	Variation BU23 / CO21
Charges d'exploitation	269'346'390	262'514'790	254'597'884	6'831'600	14'748'506
30 Charges de personnel	121'959'800	118'593'810	117'191'078	3'365'990	4'768'722
31 Biens, services, autres charges exploitation	42'684'910	40'904'960	39'457'763	1'779'950	3'227'147
33 Amortissements patrimoine administratif	23'711'170	22'854'720	23'328'506	856'450	382'664
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'442'500	1'592'520	1'886'283	-150'020	-443'783
36 Charges de transfert	39'682'080	39'986'080	37'612'526	-304'000	2'069'554
39 Imputations Internes	39'865'930	38'582'700	35'121'727	1'283'230	4'744'203
Revenus d'exploitation	-243'703'140	-234'888'420	-231'824'832	-8'814'720	-11'878'308
40 Revenus fiscaux	-111'707'000	-105'185'000	-106'494'179	-6'522'000	-5'212'821
41 Revenus régaliens et de concessions	-212'270	-210'630	-214'369	-1'640	2'099
42 Prestations services et taxes redevances	-40'180'010	-40'148'400	-38'639'271	-31'610	-1'540'739
43 Revenus divers	-348'320	-367'020	-429'308	18'700	80'988
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-812'900	-631'600	-357'467	-181'300	-455'433
46 Revenus de transfert	-50'576'710	-49'763'070	-50'568'513	-813'640	-8'197
49 Imputations internes	-39'865'930	-38'582'700	-35'121'727	-1'283'230	-4'744'203
Résultat provenant des activités d'exploitation	25'643'250	27'626'370	22'773'052	-1'983'120	2'870'198
34 Charges financières	13'772'070	14'358'170	18'463'691	-586'100	-4'691'621
44 Revenus financiers	-17'728'920	-20'802'710	-23'994'691	3'073'790	6'265'771
Résultat provenant de financements	-3'956'850	-6'444'540	-5'531'000	2'487'690	1'574'150
Résultat opérationnel	21'686'400	21'181'830	17'242'051	504'570	4'444'349
38 Charges extraordinaires	61'820	0	18'415	61'820	43'405
48 Prélèvement aux fonds	-61'200	-23'900	-61'200	-37'300	0
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	-1'850'000	-1'900'000	-1'950'000	50'000	100'000
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'972'390	-4'958'600	-4'972'624	-13'790	234
Résultat extraordinaire	-6'821'770	-6'882'500	-6'965'409	60'730	143'639
Résultat total (déficit)	14'864'630	14'299'330	10'276'642	565'300	4'587'988

Séance du 15 décembre 2022

Le compte de résultats présente un budget 2023 déficitaire de CHF 14'864'630.-. En comparaison avec le budget 2022, le déficit est supérieur de CHF 0.6 million.

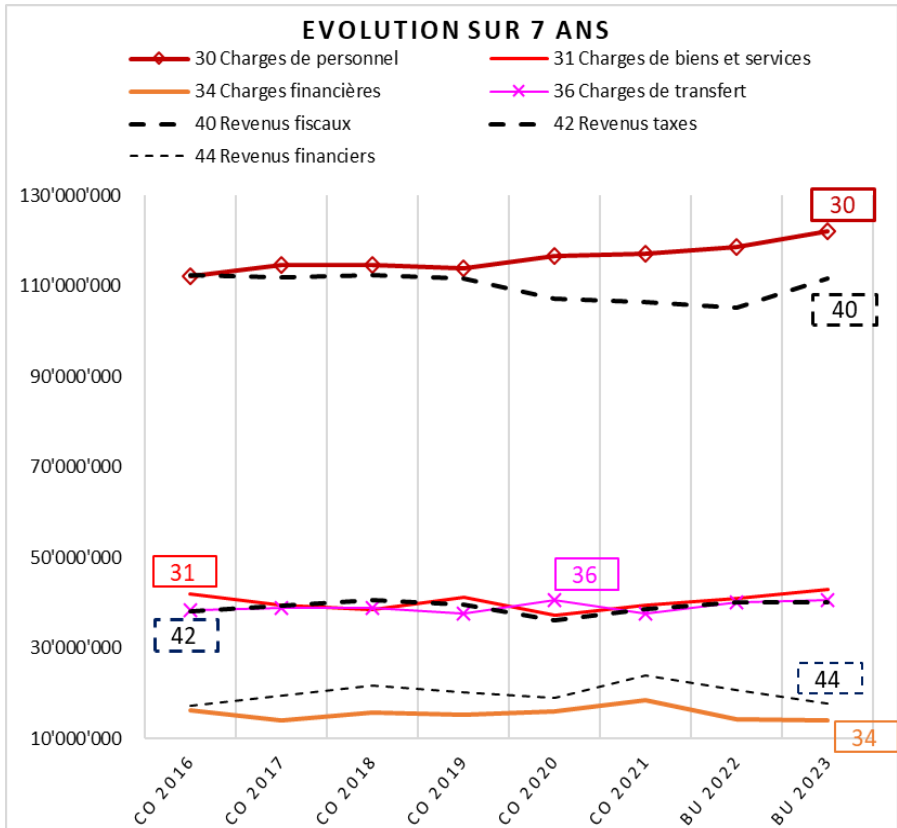
Les revenus extraordinaires correspondent principalement à un prélèvement de CHF 1.85 million à la réserve de politique conjoncturelle (CHF 1.9 million au budget 2022) et au prélèvement à la réserve de réévaluation pour amortissements supplémentaires liés à la réévaluation des biens du patrimoine administratif.

L'évolution du déficit hors opérations extraordinaires est la suivante :

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Comptes 2020
Résultat publié (déficit)	14.9	14.3	10.3	13.3
Bénéfice sur ventes immeubles et terrains patrimoine financier	2.2	1.0	2.6	0.1
Réévaluation participation Viteos	3.5	4.2	7.4	5.5
Réévaluation terrain Aresa	0.0	2.2	0.0	0.0
Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	1.9	1.9	1.9	2.0
Provision pour le SCAS	0.0	0.0	0.0	-1.7
Attribution provision emprunts structurés	0.0	0.0	-2.8	0.0
Résultat hors opérations extraordinaires	22.5	23.6	19.5	19.2

Par rapport au budget 2022, le déficit hors opérations extraordinaires diminue. L'augmentation par rapport aux comptes des années précédentes est générée par divers éléments dont les principaux sont une hausse de l'indice des prix à la consommation et des coûts de l'énergie ainsi qu'une augmentation de la facture sociale.

L'évolution des principales rubriques est la suivante :



2.2 Charges de personnel

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'661'300	1'593'400	1'684'080.40	4.26
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	56'290'610	54'457'150	52'173'057.00	3.37
302 Salaires des enseignants	38'860'220	38'169'310	38'100'434.35	1.81
303 Travailleurs temporaires	51'600	51'600	19'087.65	0.00
304 Allocations	1'752'700	1'795'620	1'772'790.00	-2.39
305 Cotisations patronales	22'325'680	21'697'810	22'473'574.24	2.89
309 Autres charges de personnel	1'017'690	828'920	968'054.51	22.77
30 Total	121'959'800	118'593'810	117'191'078.15	2.84

L'augmentation des charges de personnel par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021 s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs pour un montant d'environ CHF 0.8 million par année;
- l'adaptation à l'IPC qui entraîne une hausse de la grille salariale de 3.6 points pour le 1^{er} janvier 2023 (+ 0.9 point au 1^{er} janvier 2022);
- une hausse de l'effectif (voir tableau ci-dessous);

De manière générale, les effectifs inclus dans les budgets et comptes évoluent comme suit :

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation BU23 / BU22
	EPT	EPT	EPT	EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	630.77	631.51	616.35	-0.74
Personnel relevant de l'échelle cantonale	367.44	363.54	368.00	3.90
- Enseignants	355.02	351.13	355.68	3.89
- Orthophonistes	9.42	9.41	9.42	0.01
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	2.90	0.00
Total des EPT	998.21	995.05	984.35	3.16

L'effectif du personnel augmente de 3.16 EPT par rapport au budget 2022. Cette augmentation s'explique par diverses variations, notamment l'augmentation de 4.81 postes à l'école obligatoire.

L'augmentation par rapport aux comptes 2021 est notamment liée à la hausse des postes au Service des bâtiments et logements, au Musée d'histoire naturelle pour le Muzoo, au Service de la jeunesse pour l'ouverture de nouvelles Tables de midi et de places pour le parascolaire. Par ailleurs, les postes créés pour les nouveaux services de l'économie et de l'intégration et cohésion sociale ne figuraient que très partiellement dans les comptes 2021.

Statistique du personnel

Services		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
110	Conseil communal (secrétaires)	3.80	360'900.00	4.10	364'600.00	3.94	335'701.50
121	Chancellerie	3.00	314'700.00	3.00	309'500.00	2.87	299'982.55
122	Service de l'économie	1.00	133'500.00	0.70	96'300.00	0.12	13'625.35
124	Affaires juridiques	1.00	163'200.00	1.00	157'700.00	1.00	156'292.70
126	Communication	3.40	344'500.00	3.20	326'830.00	2.94	394'432.55
130	Contrôle des habitants	7.13	596'000.00	6.80	554'510.00	6.83	548'299.05
200	Service des bâtiments et du logement	24.57	2'310'800.00	23.75	2'128'100.00	22.35	1'963'005.00
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.43	601'600.00	7.44	577'900.00	7.46	558'039.95
240	Domaines	0.20	19'200.00	0.20	19'200.00	0.20	19'135.00
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.45	4'428'800.00	51.00	4'244'100.00	51.20	4'293'774.15
311	Centre santé sex.-Planning fam.	1.75	189'250.00	1.75	180'850.00	1.75	177'908.35
430-455	Ecole obligatoire	407.06	43'504'710.00	402.25	42'620'200.00	408.58	43'199'607.15
482	Centre de santé scolaire	3.72	396'700.00	3.72	391'380.00	3.60	356'591.15
483	Centre d'orthophonie	10.76	1'285'000.00	10.61	1'246'520.00	10.61	1'245'335.00
490	Service de l'intégration	0.80	105'500.00	0.80	98'050.00	0.07	8'362.90
500	Service des affaires culturelles	2.08	218'300.00	2.08	212'150.00	2.76	304'790.70
501	Bibliothèque de la Ville	21.30	1'895'850.00	21.40	1'837'050.00	21.32	1'861'669.65
502	Bibliothèques des jeunes	7.56	679'500.00	7.56	651'700.00	7.41	629'066.50
505	Archives communales	1.20	113'750.00	1.20	105'900.00	0.97	88'200.10
510	Services généraux des musées	5.40	427'400.00	4.77	398'500.00	4.18	374'538.40
511	Musée d'histoire naturelle	6.60	676'050.00	6.65	630'950.00	4.10	358'981.55
512	Musée d'histoire	5.65	512'700.00	5.65	493'350.00	5.45	514'848.85
513	Musée international d'horlogerie	9.55	1'045'300.00	9.55	989'750.00	9.23	926'306.95
514	Musée des beaux-arts	6.25	657'100.00	6.25	632'650.00	6.02	591'027.85
515	Zoo du Bois du Petit-Château	9.10	743'450.00	9.18	710'250.00	9.10	690'776.90
520	Service des sports	3.20	334'050.00	3.20	323'850.00	3.20	332'017.45
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.90	501'200.00	5.90	483'400.00	5.90	476'946.65
524	Piscines des Arêtes	4.00	327'900.00	4.00	312'990.00	4.00	304'575.25
525	Piscines, patinoires des Mélèzes	10.80	965'350.00	10.80	933'010.00	10.80	927'671.60
550-552	Service de la jeunesse	79.19	6'474'350.00	78.50	6'253'490.00	75.31	6'230'258.75

Séance du 15 décembre 2022

Services		Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
		Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
600	Service des finances	10.87	1'063'700.00	11.95	1'106'000.00	11.24	1'021'585.70
620	Service des ressources humaines	8.60	845'600.00	8.60	804'510.00	8.33	786'979.95
621	Sécurité et santé au travail	1.50	133'600.00	1.50	128'200.00	1.50	126'380.15
700	Administration des infrastructures	3.10	335'500.00	3.10	323'300.00	3.10	317'400.80
701	Service technique	9.90	978'100.00	9.90	935'190.00	9.92	923'193.05
708	Service des espaces publics	139.44	11'711'800.00	140.19	11'374'700.00	138.17	11'054'473.45
720	Station d'épuration	5.95	619'760.00	6.00	571'580.00	5.32	561'471.05
725	Déchets des personnes physiques	1.00	85'400.00	1.00	82'500.00	1.00	81'620.40
755	Service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement	15.40	1'618'400.00	15.60	1'571'000.00	15.29	1'478'444.55
860	Sécurité publique	31.10	3'168'000.00	32.70	3'184'350.00	31.98	2'878'086.10
870-871	SIS	61.00	5'477'150.00	62.00	5'358'000.00	60.16	5'171'042.55
875	Prévention incendie	2.50	241'000.00	2.50	235'630.00	2.17	206'511.65
890	OPC Organis. Protection Civile	3.00	327'200.00	3.00	310'600.00	2.90	308'651.60
Total		998.21	96'931'820.00	995.05	94'270'290.00	984.35	93'097'610.50
Salaires du personnel en formation			967'160.00		1'060'170.00		780'164.65
Salaires CC (actuels et anciens)			1'661'300.00		1'593'400.00		1'684'080.40
Personnel temporaire			51'600.00		51'600.00		19'087.65
Cotisations patronales, autres charges			23'980'920.00		23'190'350.00		24'030'704.90
Primes pour mesures économiques			120'000.00		105'000.00		123'532.30
Echelons qualitatifs			160'000.00		160'000.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances			0.00		0.00		-88'200.00
Vacances délai résiliation			-200'000.00		-200'000.00		0.00
Remboursement des assurances			-1'713'000.00		-1'637'000.00		-1'733'297.75
Covid - RHT / APG			0.00		0.00		-722'604.50
Total charges de personnel (30)			121'959'800.00		118'593'810.00		117'191'078.15

2.3 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	6'143'690	5'702'470	5'195'556.82	7.74
311 Immobilisations non portées à l'actif	1'068'060	1'055'410	1'100'161.53	1.20
312 Alimentation et élimination biens fonds PA	4'945'180	3'969'590	3'846'050.52	24.58
313 Prestations de services et honoraires	18'387'900	17'971'610	17'640'100.93	2.32
314 Gros entretien et entretien courant	3'887'200	3'873'700	3'453'990.31	0.35
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	2'821'150	2'657'480	2'542'920.12	6.16
316 Loyers, leasing, fermages et taxes d'utilisation	1'702'440	1'892'360	1'926'931.20	-10.04
317 Dommages	901'650	825'640	563'745.87	9.21
318 Réévaluations sur créances	2'798'400	2'759'600	2'825'005.16	1.41
319 Diverses charges d'exploitation	29'240	197'100	363'301.00	-85.16
31 Total	42'684'910	40'904'960	39'457'763.46	4.35

La forte hausse des rubriques charges de matériel et marchandises (310) ainsi que celle de l'alimentation et élimination des biens (312) s'explique principalement par l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie et des carburants.

Pour la rubrique prestations de services et honoraires (313), l'augmentation est liée notamment à une hausse des coûts informatiques et des frais de déneigement.

La rubrique diverses charges d'exploitation (319) comprend au budget 2023 l'enregistrement d'un écart statistique de CHF -0.4 million pour la prise en compte globale d'un écart entre les comptes et le budget pour la rubrique.

2.4 Amortissements du patrimoine administratif

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'086'430	22'608'050	22'799'278.62	2.12
332 Immobilisations incorporelles PA	624'740	246'670	529'227.68	153.27
33 Total	23'711'170	22'854'720	23'328'506.30	3.75

Les amortissements des immobilisations augmentent par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. Cette hausse est due aux investissements plus importants réalisés ces dernières années. Pour les immobilisations incorporelles, l'augmentation est principalement liée aux amortissements des frais d'étude pour la patinoire.

Les amortissements comprennent les amortissements supplémentaires dus aux réévaluations du patrimoine administratif qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation prévue à cet effet. Le prélèvement, comptabilisé en revenus extraordinaires (48), s'élève à CHF 5 millions.

2.5 Charges financières

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	9'626'000	8'980'000	11'601'838.96	7.19
341 Pertes réalisées sur terrains PF	0	0	150'000.00	0.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	100'000	100'000	63'011.46	0.00
343 Charges pour les biens-fonds PF	3'146'070	5'258'170	5'404'722.25	-40.17
344 Réévaluations immobilisations PF	900'000	20'000	1'235'990.50	4400.00
349 Différentes charges financières	0	0	8'127.39	0.00
34 Total	13'772'070	14'358'170	18'463'690.56	-4.08

Charges d'intérêts

L'augmentation des charges d'intérêts est due à l'augmentation des taux d'intérêts sur le marché financier ainsi qu'à l'augmentation de l'endettement.

Compte tenu de l'évolution des taux d'intérêts, la stratégie définie par le Conseil communal en matière de renouvellement d'emprunts consiste à privilégier les emprunts à court terme tout en restant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter pour des emprunts à long terme.

Charges et réévaluations des biens-fonds PF

Ces charges représentent les frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier. La forte baisse de ces charges par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021 s'expliquent par un changement de méthode de comptabilisation des travaux de rénovation des immeubles. Pour rappel, les travaux étaient jusqu'à présent portés en charge dans le compte de résultat (rubrique 344) avec en corollaire une réévaluation des immeubles (rubrique 44). Dorénavant, ces travaux seront portés en immobilisations au bilan et une dévaluation sera effectuée chaque année par la rubrique 344 Réévaluations immobilisations PF. La liste des travaux prévus sur les biens-fonds du patrimoine financier figure dorénavant en annexe au budget (annexe 8).

2.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Solde réserve au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve Step	0	10'270	328'323.10	3'572'589.25
- Eau - réserve	0	130'410	0.00	4'556'786.62
- Réserve déchets ménages	0	0	129'175.65	484'157.43
- Réserve déchets entreprise	0	59'440	0.00	-92'071.95
- Fonds forestier	1'000	1'000	5'718.00	208'068.45
- Réserve places stationnement	60'000	35'000	115'500.00	606'142.50
- Fonds communal des vélos	166'970	0	0.00	0.00
- Fonds communal des mobilités	333'930	470'000	428'000.00	593'000.00
- Fonds à vocation énergétique	880'600	886'400	879'566.52	545'505.77
35 Total	1'442'500	1'592'520	1'886'283.27	

Le groupe 35 enregistre des charges qui concernent l'attribution aux diverses réserves autorisées par la législation en matière de finances. Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés, raison pour laquelle, une attribution à la réserve (35) ou un prélèvement (45) est effectué en fonction des résultats des chapitres autofinancés.

Suite à l'introduction de la politique de stationnement au 1^{er} novembre 2020, un fonds communal des mobilités a été créé en 2020 et un fonds communal des vélos en 2022. L'attribution totale à ces fonds s'élève à CHF 500'900.- au budget 2023, ce qui représente le 30% des recettes prévues pour la politique de stationnement.

2.7 Charges de transfert

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	451'000	294'000	460'919.55	53.40
361 Dédommagements à des collectivités publiques	25'539'770	26'148'520	23'776'922.71	-2.33
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	13'591'310	13'443'560	12'630'383.78	1.10
365 Réévaluations participations PA	100'000	100'000	744'300.00	0.00
36 Total	39'682'080	39'986'080	37'612'526.04	-0.76

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers ainsi qu'à des dédommagements versés à des collectivités publiques. Le détail des subventions figure à l'annexe 6 du budget.

Cette rubrique comprend notamment les participations communales à la facture sociale, au pot commun pour les transports et aux institutions spécialisées ainsi que les subventions pour l'accueil préscolaire et parascolaire et aux institutions culturelles.

2.8 Charges extraordinaires

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
389 Attributions au capital propre	61'820	0	18'415.00	-
38 Total	61'820	0	18'415.00	-

Il s'agit de l'amortissement de la réserve déchets entreprises qui présente un solde actif depuis le bouclage des comptes 2020. L'augmentation de la taxe décidée en 2022 permettra à terme de revenir à un solde passif pour cette réserve.

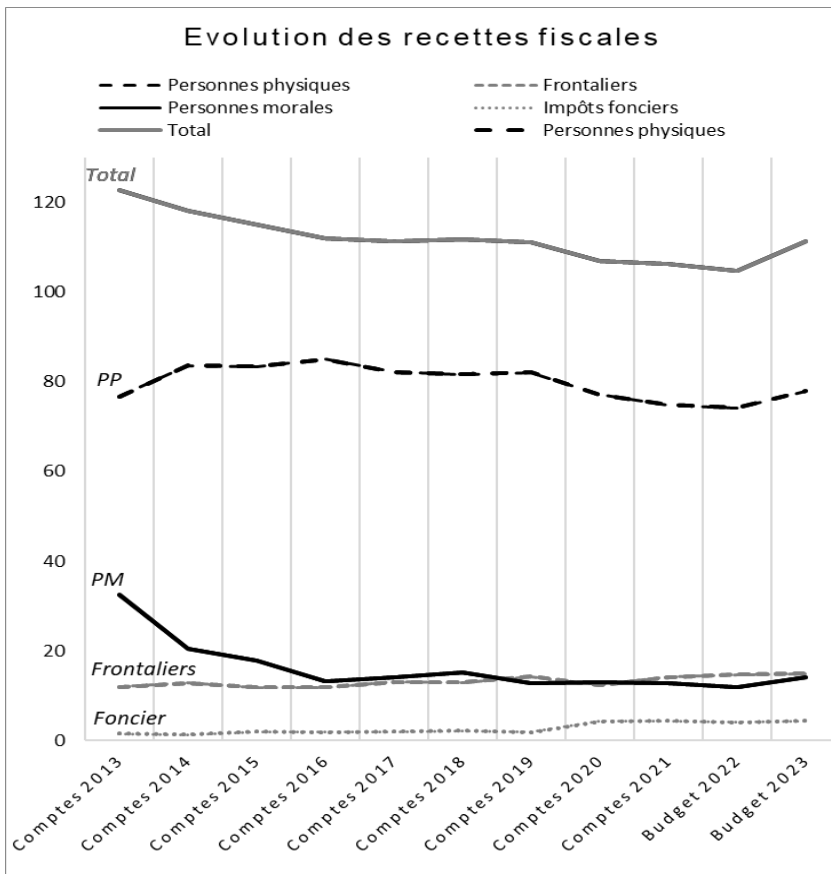
2.9 Revenus fiscaux

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	92'806'000	88'894'000	88'997'256.53	4.40
401 Impôts directs, personnes morales	14'095'000	11'810'000	12'775'985.53	19.35
402 Autres impôts directs	4'386'000	4'091'000	4'376'271.30	7.21
Revenus fiscaux (contributions)	111'287'000	104'795'000	106'149'513.36	6.19
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	420'000	390'000	344'665.27	7.69
40 Total	111'707'000	105'185'000	106'494'178.63	6.20

Les impôts sont répartis sur la base de coefficients Etat/Communes qui sont de 125/75 pour tous les impôts à l'exception de la rétrocession pour les frontalier·ère·s où les coefficients sont de 50/150.

Les hypothèses retenues sont une hausse des recettes fiscales par rapport aux comptes 2021 et au budget 2022. Il a notamment été retenu une hausse de 3.5% des recettes fiscales relatives à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques

L'évolution des recettes fiscales depuis 2013 est la suivante :



Ces dernières années, nous constatons une baisse des recettes fiscales liée aux réformes successives de la fiscalité au niveau cantonal.

2.10 Revenus de concessions

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
412 Revenus de concessions	212'270	210'630	214'368.50	0.78
41 Total	212'270	210'630	214'368.50	0.78

Les revenus comprennent diverses concessions. Celles-ci demeurent stables.

2.11 Prestations de services et taxes

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	60'000	35'000	115'500.00	71.43
421 Emoluments administratifs	956'650	803'350	992'588.10	19.08
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'502'970	25'485'890	23'628'470.43	0.07
425 Recettes sur ventes	7'642'100	7'749'880	7'399'135.25	-1.39
426 Remboursements	2'747'340	2'814'300	3'659'430.75	-2.38
427 Amendes	1'211'000	1'414'800	998'901.40	-14.40
429 Autres taxes	2'059'950	1'845'180	1'845'244.71	11.64
42 Total	40'180'010	40'148'400	38'639'270.64	0.08

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des macarons de la politique de stationnement, des facturations ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans ces comptes.

Différents éléments expliquent la forte hausse par rapport aux comptes 2021 :

- Différentes prestations n'ont pas été effectuées en 2021 en raison de la pandémie;
- Hausse de la taxe déchets entreprises au 1^{er} janvier 2022.

2.12 Revenus divers

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	348'320	367'020	426'242.88	-5.10
439 Autres revenus	0	0	3'065.60	0.00
43 Total	348'320	367'020	429'308.48	-5.10

La rubrique revenus divers comprend des revenus provenant des activités d'exploitation qui ne sont affectés nulle part ailleurs.

2.13 Revenus financiers

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'077'280	1'079'390	1'078'611.73	-0.20
441 Gains réalisés PF	2'190'000	950'000	2'593'009.66	130.53
442 Revenus de participations PF	40'000	1'987'750	2'390'260.00	-97.99
443 Produits des biens-fonds PF	7'332'600	7'175'090	7'314'278.48	2.20
444 Réévaluations immobilis. PF	0	7'765'950	8'832'200.00	-100.00
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'785'180	37'000	30'785.05	4724.81
447 Produits des biens-fonds PA	1'708'340	1'676'710	1'631'275.99	1.89
448 Produits des biens-fonds loués	68'520	50'820	47'217.00	34.83
449 Autres revenus financiers	3'527'000	80'000	77'053.04	4308.75
44 Total	17'728'920	20'802'710	23'994'690.95	-14.78

A la demande du Service des communes, la participation Viteos a été transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif en 2021. Ce transfert a un impact sur diverses natures comptables :

- Le dividende de Viteos était comptabilisé en rubrique 442 et figure dorénavant à la rubrique 445. Pour 2023, le dividende a été estimé à 4.5% soit CHF 1.8 million (dividende de 5% au budget 2022 et 6% aux comptes 2021).
- La réévaluation de la participation figurait en rubrique 444 et est dorénavant enregistrée en rubrique 449.

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

Les réévaluations des immobilisations (444) comprenaient en 2022 la réévaluation de la participation Viteos pour CHF 4.2 millions, la réévaluation des terrains d'Aresa pour un montant de CHF 2.2 millions et la réévaluation des immeubles du patrimoine financier pour CHF 1.3 million (voir rubrique 34).

2.14 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Solde réserves au 31.12.2021
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	583'280	0	0.00	3'572'589.25
- Eau - réserve	68'150	0	118'381.09	4'556'786.63
- Réserve déchets ménages	93'770	113'600	0.00	484'157.43
- Réserve déchets entreprises	0	0	64'085.46	-92'071.95
- Fonds forestier	1'000	1'000	0.00	208'068.45
- Fonds communal des vélos	66'700	0	0.00	593'000.00
- Fonds à vocation énergétique	0	517'000	175'000.00	545'505.77
45 Total	812'900	631'600	357'466.55	

Les prélèvements au fonds forestier et aux réserves relevant des domaines autofinancés sont effectués afin de respecter la législation en vigueur relative à leur autofinancement partiel ou total.

Le prélèvement au fonds à vocation énergétique est prévu pour financer des travaux d'assainissement énergétique des bâtiments communaux des patrimoines administratif et financier.

2.15 Revenus de transfert

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	232'000	230'000	231'808.00	0.87
461 Dédommagements de collectivités publiques	11'375'670	11'396'630	9'987'312.08	-0.18
462 Péréquation financière et compensation des charges	13'202'330	13'265'040	14'358'282.00	-0.47
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	25'706'710	24'781'500	25'963'677.13	3.73
469 Différents revenus de transfert	60'000	89'900	27'433.35	-33.26
46 Total	50'576'710	49'763'070	50'568'512.56	1.64

Les dédommagements de collectivités publiques (rubrique 461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Pour le groupe 462 lié à la péréquation, nous relevons :

- Une baisse de la péréquation des ressources de CHF 1 million par rapport aux comptes 2021;
- La péréquation des charges comprend une dotation annuelle complémentaire de CHF 1 million pour la Ville de La Chaux-de-Fonds pour les exercices 2020 à 2023 en raison de l'impact négatif des réformes fiscales cantonales pour la Ville;
- Pour la compensation des charges géotopographiques, l'allocation temporaire de CHF 1.5 million pour les exercices 2020 et 2021 a été prorogée par le Grand conseil pour les exercices 2022 et 2023 (part Ville de CHF 0.7 million).

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour les écoles, pour l'aide sociale (guichet unique) et pour l'accueil pré et parascolaire.

2.16 Revenus extraordinaires

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Variation par rapport au budget 2022
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	6'883'590	6'882'500	6'983'824.00	0.02
48 Total	6'883'590	6'882'500	6'983'824.00	0.02

Le prélèvement au capital propre comprend le prélèvement pour les amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif (5 millions) et au prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 1.85 million (CHF 1.9 million au budget 2022 et CHF 1.95 million aux comptes 2021).

3. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart BU23 - BU22	Ecart BU23 - CO21
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	31'622'000.00	32'030'000.00	18'019'763.00	-408'000.00	13'602'237.00
- Recettes	-3'018'000.00	-2'202'000.00	-2'225'139.80	-816'000.00	-792'860.20
Investissements nets	28'604'000.00	29'828'000.00	15'794'623.20	-1'224'000.00	12'809'376.80
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	14'988'000.00	18'383'000.00	12'581'233.65	-3'395'000.00	2'406'766.35
- Recettes	-2'608'000.00	-7'283'000.00	-1'538'759.15	4'675'000.00	-1'069'240.85
Investissements nets	12'380'000.00	11'100'000.00	11'042'474.50	1'280'000.00	1'337'525.50
Investissements nets totaux	40'984'000.00	40'928'000.00	26'837'097.70	56'000.00	14'146'902.30

Le détail des investissements figure en annexe 7.

L'art. 9 du règlement communal sur les finances (RCF) limite les investissements en fonction de l'autofinancement. Le calcul de l'autofinancement et du besoin en trésorerie figurent en annexe 10.

L'autofinancement ressortant du budget du compte de résultat est négatif et s'élève à CHF -0.8 million (annexe 10). Il est cependant à noter que si la participation Viteos était restée au patrimoine financier, l'autofinancement serait positif à concurrence de CHF 2.8 millions. Les investissements se montant à CHF 41 millions, l'insuffisance de financement est ainsi de CHF 41.8 millions. Le Conseil communal propose au Conseil général de renoncer au respect de la limite du degré d'autofinancement afin de pouvoir réaliser les dépenses d'investissements de CHF 31.6 millions soumis au mécanisme de maîtrise des finances.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président La chancelière a.i.
Patrick Herrmann Sarah Steinweg Clark

ARRETES D'APPROBATION DU BUDGET

Arrêté no 1

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 9 novembre 2022;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – ¹ Un crédit budgétaire global de CHF 11'609'000.- est accordé au Conseil communal pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.- inclus dans la liste détaillée figurant dans les tableaux relatifs aux investissements inscrits au budget 2023. Les subventions et recettes éventuelles seront portées en diminution du présent crédit.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 est composé des éléments suivants :

Crédit soumis au mécanisme de maîtrise des finances	CHF	9'130'000.00
Crédits financés non soumis, financés par des taxes	CHF	2'479'000.00
	CHF	11'609'000.00

Article 2 – Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Article 3 – Le Conseil communal est autorisé à conclure les emprunts nécessaires au financement de ces crédits.

Séance du 15 décembre 2022

Article 4 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 15 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Cédric Haldimann	Marina Schneeberger

Arrêté no 2

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 9 novembre 2022;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – Un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues.

Article 2 – Le montant indiqué à l'article premier est réparti de la manière suivante :

a) Crédits soumis	CHF 1'700'000.-
Service des bâtiments et du logement	CHF 200'000.-
Service technique	CHF 200'000.-
Service des espaces publics	CHF 100'000.-
Service des sports	CHF 100'000.-
Divers soumis	CHF 1'100'000.-
 b) Crédits non-soumis	 CHF 300'000.-
Eaux-Réseau	CHF 200'000.-
Divers non-soumis	CHF 100'000.-
 Total	 CHF 2'000'000.-

Séance du 15 décembre 2022

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 15 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Cédric Haldimann	Marina Schneeberger

Arrêté no 3

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 9 novembre 2022;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – Une enveloppe globale de 998.2 postes en équivalent plein-temps (EPT) est accordée pour le budget 2023.

Article 2 – Le Conseil communal gère les augmentations et les diminutions de personnel dans les limites définies à l'article premier.

Article 3 – Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 15 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Cédric Haldimann	Marina Schneeberger

Arrêté no 4

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
vu le rapport du Conseil communal, du 9 novembre 2022;
vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et
des Communes, du 20 août 2014;
vu le règlement communal sur les finances du 20 octobre 2020;
sur la proposition du Conseil communal,
arrête :

Article premier – Est approuvé le budget de l'exercice 2023, qui comprend :

a) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	269'346'390.00
Revenus d'exploitation	CHF	-243'703'140.00
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	25'643'250.00
Charges financières	CHF	13'772'070.00
Revenus financiers	CHF	-17'728'920.00
Résultat provenant de financements (2)	CHF	-3'956'850.00
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	21'686'400.00
Charges extraordinaires	CHF	61'820.00
Revenus extraordinaires	CHF	-6'883'590.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-6'821'770.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	14'864'630.00

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	46'610'000.00
Recettes	CHF	-5'626'000.00
Total du compte des investissements	CHF	40'984'000.00

Article 2 – Compte tenu de circonstances extraordinaires et en application de l'art. 9 al. 8 RCF, il est dérogé au mécanisme du calcul du frein à l'endettement mentionné à l'art. 9 al. 6 RCF.

Article 3 – ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 15 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président	La secrétaire
Cédric Haldimann	Marina Schneeberger

Séance du 15 décembre 2022

Rapport de la Commission financière Budget 2023

(du 16 novembre 2022)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la commission

Pour Les Vert.e.s	M. Jean-Emmanuel Lalive Mme Ilinka Guyot M. François Perret M. Christian Piguet, vice-président
Pour le PLR	M. Maël Iseli, président M. Cédric Haldimann M. Alain Vaucher
Pour le PS	M. Pierre-Alain Borel M. Karim Djebaili Mme Silvia Locatelli
Pour le POP	M. Karim Boukhris Mme Françoise Jeandroz Mme Lara Zender, rapporteure
Pour l'UDC	M. Jean-Pierre Brechbühler M. Andy Favre

Composition du Conseil communal

M. Patrick Herrmann, président, directeur du dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

M. Jean-Daniel Jeanneret, vice-président directeur du dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

M. Thierry Brechbühler, directeur du dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

M. Huguenin-Elie, directeur du dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

M. Théo Bregnard, directeur du dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière s'est réunie à cinq reprises, à savoir le 18 août, le 15 septembre, le 27 octobre, le 7 et le 16 novembre 2022.

Le Conseil communal a participé aux cinq séances (exceptés M. Théo Bregnard et M. Thierry Brechbühler lors de la séance du 18 août), accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann cheffe du service des finances (exceptée lors de la séance du 18 août).

Mme Virginie Rais, secrétaire du DEFASI, s'est chargée de la prise de notes et de la rédaction des procès-verbaux de la Commission financière.

En amont des séances sur le budget 2023, la Commission financière a préavisé favorablement 2 points de la Commission immobilière et foncière, lors de la séance du 18 août, à savoir : le développement de l'entreprise Greubel Forsey SA sur les biens-fonds 6711, 6712, 6721 et 6991 du cadastre des Eplatures, ainsi que la vente du bien-fonds 19943 du cadastre de la Chaux-de-Fonds (Foyard Ouest) pour la construction d'une villa.

Deux commissaires ont démissionné de la commission depuis la présentation des comptes 2021, il s'agit de M. Sven Erard, remplacé par M. Jean-Emmanuel Lalive (Vert.e.s), ainsi que M. Julien Gressot, remplacé par Mme Françoise Jeandroz (POP).

Présentation générale du budget 2023

Le Conseil communal a exposé une première version du budget en septembre avec un déficit de CHF 15.9 millions, avant de revenir en octobre avec la version soumise au présent vote, présentant un déficit à CHF 14.9 millions. Ce budget se détériore de CHF 565'000.- face au budget 2022 et de CHF 4.5 millions face aux comptes 2021. Le Conseil communal propose un prélèvement de CHF 1.8 millions à la réserve de politique conjoncturelle. Le déficit économique est estimé à CHF 22.5 millions par le Conseil communal, ce qui présente un déficit moindre de CHF 1.1 millions face au budget 2022, mais se pécjore de CHF 3 millions face aux comptes 2021.

Les raisons de ce déficit de CHF 22.5 millions, qui est avant tout un déficit de revenus, sont connues. Il s'agit pour les charges d'une augmentation de la facture sociale, en premier lieu des subsides LAMal, d'une augmentation des biens services et marchandises de plus de 25%, due à la crise géopolitique et d'une augmentation des charges salariales, due à l'augmentation de l'IPC de 3.5%, de l'octroi des échelons quantitatifs et qualitatifs et d'une augmentation de 3.16 EPT (SCAS, SIS et parascolaire). Répondant à une question d'un commissaire, le Conseil communal annonce qu'il souhaite continuer d'appliquer l'IPC tant à la hausse qu'à la baisse.

L'augmentation des charges n'est pas suffisamment contrebalancée par l'augmentation des revenus. Cela découle en grande partie d'un manque de reconnaissance de la part du Canton, comme pour les charges géotopographiques ou le soutien au MIH, et d'une politique fiscale, basée sur l'imposition des personnes physiques, défavorable au modèle économique de la Ville. Au vu de l'inflation, la Commission financière ne peut que féliciter le Conseil communal pour avoir su contenir l'augmentation des charges.

Les revenus fiscaux augmentent de CHF 6 millions face au budget 2022 et de CHF 5 millions face aux comptes 2021. Les revenus sur les personnes morales restent, au vu de la politique fiscale, toujours bien en deçà des revenus sur les personnes physiques ou des revenus de l'impôt sur les frontalier.ère.s. Ces différences sont une des causes du déficit de recettes que rencontre la Ville.

Plusieurs éléments extraordinaires viennent améliorer le budget. Il s'agit, comme ces dernières années, d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, de CHF 1.8 millions, de la réévaluation de la participation de

Viteos de CHF 3.5 millions (en diminution de 2% face au budget 2022) et de la vente d'immeubles et de terrains pour CHF 2.2 millions. Ces différents éléments permettent de diminuer de CHF 7.6 millions le déficit. Il est à noter qu'il n'y a plus cette année de réévaluation du terrain ARESA et que la diminution, par rapport au budget 2022, de CHF 1.7 millions présente un budget qui tend à être moins tributaire de ces éléments extraordinaires.

Le montant des investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances s'élève à CHF 26.8 millions. Ce montant, bien que réduit de CHF 1.3 millions avec le retard des travaux du MIH, est le signe d'une politique dynamique de la part de la Ville, ainsi que d'une volonté de mettre en place davantage de projets d'envergures, tels que la piscine, la rénovation du MIH et du parc des musées ou encore la patinoire.

Lors de la séance du 27 octobre, les commissaires PLR ont proposé trois amendements demandant une baisse totale de CHF 50'000 des subventions prévues au budget. Il est en premier lieu proposé de maintenir la subvention à l'association pour la défense des chômeurs à CHF 16'000.- au lieu des CHF 18'000.- prévus par le budget. Après discussion, la Commission refuse par 10 voix contre 5 cet amendement.

Le deuxième amendement propose de supprimer l'augmentation de CHF 6'000.- pour le printemps culturel (événement bisannuel comme le précise le Conseil communal). Après discussion, la Commission refuse par 12 voix contre 3.

Le troisième amendement vise à diminuer de CHF 15'000.- la subvention « Cultures autres ». Cela, afin que cette subvention reste à CHF 80'000.- comme au budget 2022. Après discussion, la Commission refuse par 10 voix contre 5.

Face à ces amendements, plusieurs commissaires soulignent qu'au vu de l'inflation, qui touche tout autant la Ville que ces associations et institutions, l'augmentation de CHF 50'000.- dans les subventions reste contenue. Le Conseil communal explique également que certaines augmentations sont en lien avec des engagements de la part du Canton, dans le but de démultiplier les soutiens.

Ces budgets ne sont guère optimistes, mais démontrent une bonne maîtrise des charges au vu de l'inflation et de l'augmentation de l'IPC. Répercuter sur les salaires l'augmentation de l'IPC est un signe important de la part du Conseil communal, d'autant plus après le gel pendant plusieurs années des échelons qualitatifs et quantitatifs, permettant ainsi d'indexer les salaires sur le renchérissement.

Les défis de ces prochaines années, notamment avec la fin du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, consistent à mettre en place avec le

Canton une péréquation géo-topographique plus réaliste aux vu des charges que rencontrent les communes d'altitude, ainsi qu'une meilleure reconnaissance et donc un soutien au MIH via la loi sur la sauvegarde du patrimoine. Ces défis se concentrent également sur la domiciliation, seul moyen efficace, d'augmenter durablement les revenus fiscaux. Une évolution positive de la démographie doit être au centre des préoccupations du Conseil communal, notamment via les nombreux investissements et futurs projets de la Ville.

Prises de position des représentant·e·s des groupes

Préavis du groupe Les Verts

Le budget 2023, avec CHF 283 millions de charges et CHF 14,9 millions de déficit, a été examiné par les commissaires vert-e-s qui en recommandent l'acceptation. Le déficit est quasi identique à celui de 2022 (+0,6 million) et les investissements de CHF 41 millions sont identiques à 2022.

Ce résultat, même déficitaire, est à saluer, car il est nettement plus difficile, en ces temps de grande volatilité (covid, guerre, climat, biodiversité) d'établir un budget.

Les Vert·e·s se posent la question de savoir si ce budget va dans la bonne direction compte tenu des très graves menaces qui planent sur notre planète. La réponse est OUI et NON.

« NON pas encore », ce budget ne reflète pas encore la remise en cause de l'indicateur de croissance PIB, alors que l'on sait devoir aller vers une économie décarbonée, vers la sobriété, sans pillage de la nature, sans gaspillage. Bref une économie qui retrouve du sens, qui recrée un lien respectueux avec la nature, une économie que l'on appelle aujourd'hui post-croissance, citée dans le livre de T. Parrique, « ralentir ou périr ». Il y a également lieu de changer d'indicateur en prenant un nouvel indicateur appelé le PIV, Produit Intérieur Vert.

MAIS nous disons OUI à ce budget 2023, car il soutient des mesures et de futures réalisations qui vont faire de la Chaux-de-Fonds une ville où il fait bon vivre. Ce qui était impossible devient possible, des projets culturels, sportifs et les aménagements urbains sont en voie de réalisation.

Préavis du groupe PLR

Les commissaires PLR relèvent la politique volontariste de La Chaux-de-Fonds en regard des investissements budgétés pour 2023 pour plus de CHF 42 millions, politique que le PLR a soutenu ces dernières années. Il souhaite néanmoins que les investissements se limitent à CHF 40 millions

dans les budgets futurs, tant que la ville présente des comptes déficitaires. Le PLR se réjouit des efforts de modernisation des infrastructures dans un but de rajeunissement et d'attraction résidentielle.

Il n'en demeure pas moins que le budget 2023, malgré des prévisions optimistes en termes de recettes, présente un déficit de CHF 15 millions ce qui demeure très inquiétant. Les causes en sont en partie connues : les surcharges de centre que partiellement intégrées dans la péréquation, la perte d'habitants et des entreprises prestigieuses qui n'ont pas leur siège en ville. Nous relevons qu'en extrapolant le PFT, la fortune sera inférieure à CHF 40 millions avant 2028. Cependant, il est de notre devoir de ne pas s'arrêter à ce constat et de continuer à développer des synergies avec les communes voisines et également d'être prudent avec nos dépenses de fonctionnements. C'est dans cet esprit que le groupe PLR proposera certains amendements freinant l'augmentation des subventions et demandant le retour du journal Le Tourbillon à son format initial.

Les représentants du groupe PLR ne peuvent pas se prononcer sur l'acceptation tel quel du budget 2023 et arrêteront leur position en fonction des décisions prises par le Conseil général.

Préavis du groupe PS

Nous voici à nouveau face à un contexte incertain qui rend toute prévision difficile. Si le groupe PS est satisfait que les finances communales aient relativement bien résistées aux effets de la pandémie, la guerre en Ukraine, l'approvisionnement énergétique et l'inflation constituent de nouveaux défis de taille à relever.

Le déficit projeté de CHF 14.9 millions, proche de celui du budget 2022, demeure une source d'inquiétude et constitue un nouveau reflet du problème de recettes de notre Ville. Les réformes fiscales menées ces dix dernières années ont appauvri la Ville. La comparaison des recettes fiscales des entreprises avant 2012 et aujourd'hui, alors que l'économie est en plein essor, en est encore une preuve flagrante. Les solutions de réajustement sont connues et nous en appelons une nouvelle fois à ce que l'État entende cette réalité.

Malgré tout, La Chaux-de-Fonds est vivante. Son dynamisme événementiel et culturel, la relance de sa politique économique, ses projets et surtout l'effort tant de la société civile que de l'ensemble de l'administration en sont la clé. Nous saluons et soutenons le Conseil communal dans sa volonté de ne pas prêter à ce dynamisme en continuant à soutenir ces actions et en prévoyant les investissements nécessaires notamment dans la perspective de capitale culturelle 2025. L'histoire nous démontre que les économies mal pensées peuvent coûter cher.

Le groupe PS acceptera le budget 2023 et remercie l'ensemble de l'administration communale ainsi que le Conseil communal pour le travail fourni.

Préavis du groupe POP

Les commissaires POP accepteront le budget tel que présenté. Pour arriver à ce résultat, certes très déficitaire, le Conseil communal a préalablement fait des choix, retranché nombre de dépenses qui, pourtant, correspondent à des besoins réels. C'est le dilemme de notre collectivité (comme bien d'autres) : maîtriser les charges sans briser la nouvelle dynamique initiée par la fin de l'austérité. Nous rappelons que cette situation est due à un manque de recettes.

La plupart des coupes ayant déjà été négociées au sein du Conseil communal, il ne nous paraît pas opportun de procéder à de nouvelles restrictions. Les options choisies nous paraissent déjà à la limite du tenable tant au niveau des dépenses que des investissements.

Parmi les choix opérés, nous saluons l'octroi des échelons et l'adaptation des salaires à l'IPC pour le personnel communal. Cela constitue un pas nécessaire mais la discussion sur le rattrapage des échelons gelés durant les années d'austérité devra avoir lieu dans un avenir proche. Ceci d'autant plus qu'actuellement ces salaires se situent à près de 15 % de moins que dans des collectivités similaires.

La hausse apparente des subventions, permet de rattraper une partie des coupes subies par le tissu associatif de notre ville, un milieu fort dépendant du bénévolat. C'est une nécessité pour ces associations fort malmenées par l'austérité à laquelle sont venus s'ajouter le covid et l'inflation actuelle.

Préavis du groupe UDC

Une fois de plus, le groupe UDC fait part de sa plus grande inquiétude face à l'avenir. Comme nous l'avions déjà exprimé lors du dernier exercice, nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un budget dont le déficit avoisine les 15 millions de francs. Surtout que cette situation devient pérenne ce qui nous préoccupe au plus haut point.

Malgré la dynamique positive qui règne au sein de notre ville et les grands projets à venir, les perspectives financières à moyen terme ne sont guère réjouissantes et ne laissent pas entrevoir de nouvelles recettes permettant de retrouver un équilibre budgétaire. Il s'agira donc d'agir sur les charges de personnel notamment, qui sont en constante augmentation, mais également de faire des choix. Bien que nous ne souhaitons pas retomber dans l'austérité, il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions viables sur

le long terme. Que ce soit au travers d'une meilleure répartition de l'imposition des personnes morales, ou d'une diminution des reports de charges de l'état sur les communes, il devient pressant que l'autorité cantonale assume ses responsabilités et devienne un partenaire plutôt qu'un adversaire !

Pour le groupe UDC cette situation n'est plus acceptable et nous pensons qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard c'est pourquoi nous refuserons ce budget 2023 tel que présenté.

Adoption des rapports des sous-commissions

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présent.e.s.

Adoption du rapport de la Commission financière

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présent.e.s.

Approbation du budget 2023

Le budget 2023 tel que présenté par le Conseil communal est approuvé à la majorité des membres présent.e.s par 9 voix contre 2 et 3 abstentions.

Remerciements

La Commission financière tient à remercier chaleureusement tou·te.s les collaboratrices et collaborateurs de la ville de La Chaux-de-Fonds, qui ont accueilli les sous-commissaires, pour leur travail.

La Commission financière remercie les membres du Conseil communal ainsi que Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du service des finances, pour leur participation et la qualité de leurs réponses.

La Commission financière remercie également Mme Virginie Rais pour la qualité de ses procès-verbaux et aussi de l'organisation du casse-croûte qui a été très apprécié.

Pour la Commission financière
Lara Zender
Rapporteure

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère des ressources humaines, des espaces publics, des énergies et de la sécurité (DREPES)

Composition de la sous-commission

Membres :	Monsieur Karim Djebaili	PS, rapporteur
	Monsieur François Perret	Les Verts
	Monsieur Andy Favre	UDC

La sous-commission du DREPES s'est réunie le mardi 18 octobre 2022 en présence de M. Patrick Herrmann, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Rose-Marie Bart, assistante de direction du DREPES et des chef·fe·s de services et administrateurs suivants :

- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch, cheffe du Service des ressources humaines
- Centre 621 : M. Frédéric Brandt, chargé de sécurité
- Centres 708, 710, 711, 715, 725, 726, 727, 730 et 735 : MM. Bekir Omerovic (voyer-chef, chef de service) et Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour le service des espaces publics
- Centre 860 : M. Raphaël Perret (responsable administratif) pour la Sécurité publique (M. Jérémy Vögtlin, chef de service, est excusé en vacances)
- Centres 205, 700, 740, 902 et 911 : M. Fernando Soria (administrateur des infrastructures) pour l'administration des infrastructures.

Introduction

SRH : Suite à la modification de la Loi sur l'égalité entre femmes et hommes, une analyse a été réalisée par le SRH, au moyen du logiciel Logib du bureau fédéral de l'égalité, et une fiduciaire agréée en a vérifié les résultats. Il ressort de cette étude qu'il n'y a pas d'effets liés au sexe sur les rémunérations des collaborateurs·trices. Une communication sera faite au personnel en fin d'année.

La révision du RGPA est en cours et elle sera suivie de celle de la politique salariale.

Un projet pour la formation des cadres est en cours en collaboration avec diverses entités pour permettre d'avoir un socle commun et de mutualiser les coûts. Un catalogue des possibilités sera présenté en décembre.

Le nouveau règlement sur le télétravail entrera en vigueur début janvier 2023.

Le service a été fortement sollicité pour gérer des conflits et accompagner les services.

SP : Le climat de travail s'est fortement amélioré grâce aux modifications apportées ; entre autres, une diversification des missions et un travail en binôme avec la police neuchâteloise et les agent·e·s de sécurité publique de Neuchâtel induisent une meilleure dynamique. Les dernières années, il avait été constaté plus de 20 % de taux d'absentéisme de longue à très longue durée. Le personnel touché est maintenant de retour dans sa quasi intégralité. Le turn-over s'est calmé, l'effectif est stable.

La révision de la politique de stationnement pour arriver à un système moins compliqué et plus compréhensible de tous est en cours d'étude. Il serait souhaitable que la population privilégie les transports publics à la voiture privée lors de ses déplacements en ville.

SEP : Le service dépend de beaucoup de fournisseurs et il n'est pas possible d'augurer l'évolution de la situation. Les frais d'énergie ont été majorés de 25 %.

L'extension de la mobilité douce avec les aménagements spécifiques qu'elle nécessite induit une augmentation des frais d'entretien et de personnel qui doit s'occuper de plus de surfaces vertes. Ces aménagements réduisent également la vitesse de déneigement.

205 / Forêts

Après une embellie du prix du bois, la situation se détériore à nouveau. L'essence même de la forêt chaud-fonnière, essentiellement située sur les hauteurs de l'Areuse, est de protéger les zones de captage des eaux utilisées par la Ville.

620 / Service des ressources humaines

Le Conseil communal s'est engagé à appliquer l'IPC à la hausse comme à la baisse ; l'augmentation pour 2023 sera de 3,6 points soit 3,53 %. Un point coûte CHF 650'000.00. Un IPC de plus de 3 % n'avait pas été vu depuis 32 ans.

Les échelons automatiques seront appliqués, ce qui représente un montant de CHF 590'000.00 et une enveloppe de CHF 160'000.00 est également prévue pour les échelons qualitatifs. L'augmentation des échelons ne peut pas être supérieure à deux.

Le taux des diverses cotisations aux assurances ne va pas beaucoup varier.

Des différences conséquentes de salaire sont constatées avec la ville de Neuchâtel ou avec l'Etat qui se situent entre 10 et 13 %. Les salaires de Val-de-Ruz sont comparables à ceux de l'Etat.

621 / Sécurité et santé au travail

Le budget est stable. Une augmentation est à noter dans "matériel médical et sanitaire" ; elle est induite par l'achat de sacs de premiers secours et de défibrillateurs qui doivent être renouvelés après 10 ans.

La personne responsable de la sécurité au Locle s'est approchée de la Ville pour envisager une possible collaboration. La structure de La Chaux-de-Fonds a été mise en place il y a quelques années seulement et elle est minimale pour 900 collaborateurs·trices ; si une exigence supérieure était souhaitée, l'engagement de plus de personnel et d'un·e ingénieur·e en sécurité serait nécessaire.

700 / Administration des infrastructures

Rien à signaler.

708 / Service des espaces publics

L'effectif est stable. Une augmentation des charges salariales est induite par l'application de l'IPC et l'augmentation de l'engagement d'étudiant·e·s pendant l'été. Ils·elles sont au nombre de huit et leur appui passera de huit semaines (2'500 h) à dix (3'200 h).

Le service est vieillissant et l'avenir risque d'être compliqué. Il est déjà constaté une pénurie de personnel qualifié et les différences salariales de plusieurs centaines de francs mensuelles avec le secteur privé n'encouragent pas les employé·e·s à rejoindre les rangs de la Ville, malgré certains avantages offerts.

710 / Voirie - frais d'entretien

Toutes les charges augmentent en raison de la situation mondiale actuelle.

Le système de points pour les vêtements et l'équipement a été modifié car obsolète. Des renseignements ont été pris auprès d'autres entités pour l'améliorer et élaborer un catalogue d'habits à mettre à disposition. Le personnel a été associé à la démarche. Une nouveauté a été introduite : le vêtement ou le matériel usagé devra être présenté pour pouvoir en obtenir

un nouveau. La gestion a été revue et le service collabore maintenant avec une entreprise locale.

En raison de la suppression de l'éclairage public prévu durant les mesures hivernales dans un premier temps, le personnel à pied sera équipé d'une lampe frontale.

711 / Enlèvement de la neige

Une moyenne sur cinq ans est utilisée pour établir la plupart des chiffres.

715 / Ateliers

Le montant pour l'achat de carburant a été majoré de 25 % par rapport au budget 2022 selon les instructions du Conseil communal.

725 / Déchets des personnes physiques

Pas de remarques particulières. Le budget est maintenu au niveau des années précédentes. Au vu des inconnues, il n'est pas possible d'affirmer que le montant de la taxe pourra être maintenu.

Il ressort d'un audit externe de la collecte des déchets que cette dernière est d'un très haut niveau de performance.

Le système de pesage des conteneurs mis en place permet une meilleure gestion des vidanges et économise des tournées.

726 / Déchets des entreprises

Rien à signaler.

727 / Déchetterie intercommunale

Elle fonctionne à satisfaction. L'optimisation est au maximum des possibilités.

La baisse des charges est consécutive à la nouvelle participation des Brenets suite à sa fusion avec Le Locle qui a induit une légère augmentation des coûts mais permet de les répartir sur un plus grand nombre d'habitant-e-s.

730 / Espaces verts

Le budget est stable.

Les nouveaux aménagements et l'extension des zones 30 induisent de plus en plus de travail.

Une analyse de l'entretien des espaces verts est actuellement menée pour optimiser la manière de travailler.

Au cours des prochaines années, une réflexion devra être menée afin de définir quelles essences d'arbres seront le plus à même de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques. De plus, il est envisagé d'établir un inventaire pour en améliorer la gestion.

735 / Centre horticole

Pas de remarques particulières. Ce secteur produit près du 100 % des plantes utilisées sur le territoire de la commune pour l'égayer.

740 / Cimetière et centre funéraire

Un grand projet de réaménagement du cimetière est envisagé. Un cahier des charges est en cours d'élaboration pour donner ensuite un mandat d'étude. Le cimetière du futur devrait être plus facile d'entretien.

860 / Sécurité publique

Le budget est stable.

Les charges du personnel sont en légère baisse due à une réorganisation interne.

Les mesures sanitaires imposées par la pandémie ont cessé ; dès lors, le montant des taxes a pu être réadapté à la situation d'avant Covid.

La reprise des manifestations est bienvenue, la Ville retrouve son dynamisme.

Le montant des amendes a été réduit afin de mieux correspondre aux comptes et à ce qui est réalisable.

902 / Services industriels

La présentation a dû être modifiée suite à une décision du service des communes. Le dividende versé par Viteos (4 %) est en baisse de 2 %, en particulier en raison des projets d'investissements prévus.

911 / Eaux - réseau

Rien de particulier à signaler. Viteos est toujours au bénéfice d'un mandat de gestion.

Le rapporteur de la sous-commission
K. Djebaili

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de l'économie, des finances, de l'action sociale et des services internes (DEFASI)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Silvia Locatelli	PS
	Madame Françoise Jeandroz	POP, rapporteure
	Monsieur Jean-Pierre Brechbühler	UDC

La sous-commission du DEFASI s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 en présence des personnes suivantes :

- M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal
- Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances
- M. Mikaël Déal, chef de secteur du SIEN
- Mme Rachel Montandon, adjointe administrative à la cheffe du Service communal de l'action sociale
- Mme Laetitia Mauerhofer, cheffe d'office du Service communal de l'action sociale
- Mme Carine Raaflaub, chargée de procédures et formations du Service communal de l'action sociale
- Mme Sarah Honsberger, préposée au Contrôle des habitants
- M. Vincent Schneider, responsable des Affaires juridiques
- M. Alessandro Arcieri, responsable du Service de l'économie
- Mme Virginie Rais (procès-verbal)

Mme Sarah Steinweg-Clark, chancelière ad interim et Mme Anouk Steiner, chef du service de l'action sociale, sont excusées

Introduction

Il est tout d'abord relevé que l'objectif du Conseil communal a été d'être le plus objectif possible dans l'élaboration du présent budget.

La sous-commission est ensuite informée que certaines données n'ont pas encore été confirmée par l'État depuis la mise à disposition du budget aux commissaires.

Le budget 2023, tel que présenté, prévoit un déficit d'un peu moins de CHF 16 millions.

Le chancelier étant absent depuis le mois de mai, les budgets des postes 100, 101 et 121 ont été faits sur la base des comptes 2021.

100 / Conseil général

Il est relevé que l'augmentation du poste 31300000 "prestation de services de tiers" est relative à l'adaptation au coût de la captation vidéo des séances au vu des comptes 2021.

110 / Conseil communal

Rien à signaler.

121 / Chancellerie

La sous-commission regrette le peu d'information obtenu en lien avec l'absence du chancelier. Le conseiller communal en charge du DEFASI répond qu'il était difficile de communiquer dans la situation et précise que la mise au concours de ce poste débutera prochainement.

L'absence de secrétaires pour différents motifs a perturbé le fonctionnement du service, a engendré du travail et des heures supplémentaires pour le secrétariat.

Il est relevé que l'augmentation du poste 31300000 "prestation de services de tiers" est en lien avec l'externalisation de la rédaction des procès-verbaux du Conseil général. En effet, les procès-verbaux avaient pris beaucoup de retard et il a été jugé opportun de revenir à l'ancienne méthodologie.

122 / Service de l'économie

Il est d'abord précisé que le budget 2022 avait été élaboré de manière très théorique lorsqu'il avait été présenté dans le rapport d'information du Conseil communal au Conseil Général.

Il est ensuite expliqué que le budget 2023 présente une légère augmentation et qu'il fera l'objet de commentaires par son auteur car même si les comptes correspondront globalement au budget qui avait été imaginé pour 2022 une répartition des coûts différentes pour certaines rubriques permettent de le faire davantage correspondre à la réalité des actions et prestations qui sont actuellement menées.

Pour le poste 30100000 "Salaires du personnel" le montant du budget est en augmentation. Le responsable de service envisage de passer d'un taux d'activité de 70% à 80% et souhaite l'engagement d'un·e assistant·e (EPT 0.5) dont le cahier des charges reste encore à définir. Le Conseiller

communal en charge du DEFASI fait remarquer un glissement du nombre d'EPT (et non pas une augmentation) entre le budget 2022 et celui de 2023; car son ancienne assistante avait un taux d'activité plus élevé que l'actuelle à temps partiel (-0,3 EPT) permettant d'effectuer une partie du travail administratif du Service de l'économie. Il est encore précisé que s'il devait y avoir l'engagement d'une nouvelle personne, cela devra se faire sans augmentation globale d'EPT, mais par une compensation à trouver.

La sous-commission est ensuite informée que la rubrique 31300000 "Prestations de services de tiers" est en augmentation. Il est alors précisé que cette rubrique faisait l'objet essentiellement d'une prestation globale du responsable de l'attractivité économique. Pour le budget 2023, il est envisagé de travailler plutôt par projets/objectifs définis en fonction de l'évolution des besoins. Ceci permettra notamment d'avoir d'autres prestataires et d'être plus réactifs. Le service a travaillé à une optimisation des tâches avec le service d'urbanisme-

Pour terminer, il est relevé que pour dynamiser l'économie plusieurs événements ont été mis en place durant cette année 2022 et que leur financement a été entièrement pris en charge par le réseautage de sponsors que le service de l'économie a réussi à mettre en place depuis sa création.

123 / Service informatique communal

Il est tout d'abord relevé que le budget du Service informatique communal est relativement stable.

Il est ensuite mentionné par le chef de secteur du SIEN que pour le poste 31330100 "Mandat prestations informatiques" l'augmentation est due à plusieurs facteurs. Le SIEN a dû investir dans de nouveaux outils informatiques pour renforcer la sécurité informatique. Ces derniers sont facturés CHF 100.- par utilisateur et ont pu être intégrés de manière anticipée à l'annonce du SIEN dans la préparation des budgets 2023.

D'autre part, les programmes comptables SAP et ABACUS vont devoir évoluer en parallèle durant un certain temps, ce qui va également engendrer des coûts supplémentaires pour les licences ainsi qu'un coût résiduel qui persistera pour SAP, après la mise en production d'Abacus, pour la consultation des données historiques. Il est alors demandé si les coûts 2023 engendrés par cette double licence auront tendance à baisser les prochaines années. Le Chef de secteur du SIEN répond qu'il est évident que la baisse sera significative par la suite. Le flux de licence ABACUS qui a été négocié par le canton est relative au nombre d'habitants ce qui est plus avantageux pour la Ville de La Chaux-de-Fonds qu'avec SAP.

Pour l'augmentation relative au 49 "Imputations internes" il est mentionné que l'augmentation est liée au plan directeur informatique de la Ville, avec l'augmentation de la ventilation des coûts informatiques (projets sur la demande des services) liée aux projets réalisés, qui comprennent l'amortissement ainsi que les maintenances de mise en production.

Le nouveau schéma directeur devrait apporter une stratégie digitale et amener de la fluidité informatique dans les processus internes ou transversaux entre les différents services de la Ville tout en alliant efficience, économie et développement durable.

Pour terminer, le chef de secteur du SIEN revient sur les mesures de sécurité qui ont été prises pour faire face aux cyberattaques. Une campagne de sensibilisation a été lancée auprès de chaque utilisateur·trice; elle va se prolonger jusqu'en mars de l'année prochaine. Il existe également des tests réguliers permettant de déceler et traiter de potentielles failles de sécurité dans les systèmes d'informations exploités par le SIEN et ses fournisseurs. Pour les solutions de fournisseurs externes hébergées par le SIEN et disponibles au travers du nœud cantonal, des évolutions dans leur intégration au réseau (cloisonnement) sont planifiées à moyen terme, toujours dans un but de renforcer la sécurité tout en optimisant les ressources.

124 / Affaires juridiques

D'une manière générale le Service juridique doit faire face à un nombre conséquent de dossiers d'importance extrêmement variable, allant de petites affaires pouvant bloquer certaines démarches administratives à de plus gros dossiers compliqués.

Comme prévu initialement déjà lors de la précédente législature, le responsable de service assume une partie des dossiers aussi grande que possible, certains mandats étant donnés à l'externe au cas par cas selon la surcharge du service et/ou la spécialisation juridique particulière.

Il est relevé par le responsable de service que le poste 31320300 "conseillers externes – Experts" a été maintenu à l'identique du budget 2022; toutefois un dépassement n'est pas exclu en raison d'importantes procédures en cours ainsi que des dossiers où la récusation est demandée, respectivement où apparaît un conflit d'intérêts.

Les postes 31030200 "Acquisition livres, ouvrages spécialisés" et 31030100 "Abonnements journaux, magazines" (au total CHF 3'000.- par année) sont stables. Il s'agit de dépenses indispensables pour maintenir à jour l'outil de travail quotidien que constitue la bibliothèque juridique.

Il est ensuite demandé si une réflexion sur une mutualisation des ressources avec Le Locle a déjà été évaluée. Le chef de dicastère en charge du DEFASI indique que cette question s'est déjà posée notamment avec l'engagement du juriste à 50% au service de l'action sociale, mais aussi au niveau cantonal dans ce domaine particulier. Il en ressort qu'avec toutes les différentes pratiques il est difficile de faire évoluer les choses vers une mutualisation, de plus la gestion équitable d'une telle mutualisation n'est pas sans poser des problèmes.

130 / Contrôle des habitants

Il est avant tout relevé que le Contrôle des habitants est un service qui fonctionne bien, tant en termes organisationnels que de ressources humaines.

La commission est ensuite informée des problèmes rencontrés avec le service cantonal des migrations en ce qui concerne certains processus administratifs impactant rentrées financières ou générant un surcroît de travail. Le Contrôle des habitants a en effet un rôle d'intermédiaire car, lorsqu'une personne étrangère s'établit à La Chaux-de-Fonds ou change d'adresse, il récolte toutes les informations/documents utiles à l'établissement ou la mise à jour du permis de séjour pour ensuite les transmettre au Canton. En fin de mois, ce dernier facture à la Ville les permis qu'il a décidé d'octroyer alors que la personne bénéficiaire ne les recevra que bien plus tard (ce délai peut prendre plusieurs mois) et les paiera à leur réception. Cela engendre donc non seulement un travail de gestion et de suivi conséquent mais également un délai de latence entre la date du paiement et la réception du titre de séjour, impactant les bénéficiaires et le service qui doit gérer cette situation, ainsi que la trésorerie.

Dans le but de trouver des solutions, plusieurs échanges ont eu lieu à ce sujet avec le Service des migrations mais les réponses obtenues ne sont pas convaincantes. Désormais l'encaissement de l'émolument se fera directement dès réception de l'autorisation. Ceci implique une charge supplémentaire pour le contrôle des habitants qui convoque deux fois les citoyens. Cependant, cela permet d'encaisser "normalement" plus facilement la prestation demandée par les citoyens ou les frontaliers.

La Commission regrette le peu de coopération du service des migrations qui engendre des problématiques conséquentes sur les coûts de fonctionnement du service.

Il est ensuite relevé qu'un travail important de localisation des personnes doit être assuré car de moins en moins d'annonces sont faites concernant les changements d'adresse. Pourtant, cette obligation incombe autant aux citoyens qu'aux gérants/propriétaires d'immeuble. Un plan d'action va être

mis en place auprès des gérances et des propriétaires d'immeubles afin qu'ils remplissent leur obligation d'annonce de mutations. Ils doivent aussi informer les citoyens de leur obligation d'annoncer les mutations au contrôle des habitants.

La grande vague d'arrivées de personnes venues d'Ukraine semble terminée, par contre il y a peu de départs annoncés.

Il est constaté une légère augmentation pour le poste 31 "Biens, services, autres charges exploit." qui se justifie par les prestations pour les élections fédérales 2023, alors qu'il n'y pas eu d'élection en 2022.

La quote-part du canton est difficile à prévoir, le canton ne donnant aucune information.

301 / SCAS - Office d'aide sociale

Il est tout d'abord précisé que la commission de gestion de l'Action sociale, a préavisé favorablement le budget tel que présenté. Il est par ailleurs relevé qu'une partie des montants budgétés sont communiqués par l'État et prédits par la Facture sociale, ce qui ne permet que peu de marge de manœuvre au budget du service. Cependant, les prévisions communiquées par l'Etat concernant les subsides LAMAL semblent être trop élevées; la CDC Aide sociale a demandé de refaire le point sur ce sujet.

Il est mentionné que globalement le budget 2023 est assez proche de celui de celui de 2022.

Pour commencer, il est demandé des compléments d'information quant aux remarques pour le poste 30100000 "salaires du personnel" car le nombre de dossiers par assistant/e social/e est toujours en léger recul, par contre le nombre d'EPT dans le budget reste identique. Il est répondu qu'ils seront adaptés dans le respect des dispositions légales cantonales, si une augmentation ou une baisse significative du nombre de dossiers devait se confirmer. Mais comme le service compte beaucoup de juniors et que ces dernier-ière-s n'ont pas encore la responsabilité de la totalité du quota standard de dossiers cela donne un peu de souplesse. Cependant, avec un turnover maîtrisé, la situation devrait favorablement évoluer pour s'inscrire dans les standards.

Actuellement le Service traite 1660 dossiers (nombre en recul) ce qui correspond à 100 dossiers effectifs pour un 100%, mais théoriquement proche de 80 sans absence maladie et une efficience complète. Il est également relevé que le nombre de dossiers effectifs était de 125 pour la même période de l'année précédente. De plus les départs annoncés sont déjà remplacés, un engagement est programmé en début d'année à 90%, et

un CDmax est en cours de recrutement pour permettre d'atteindre l'objectif (stabiliser le nombre de dossiers par assistant sociaux).

Ce à quoi il est demandé la raison de la baisse du nombre de dossiers. Il est répondu qu'il y a eu des réinsertions professionnelles, des obtentions de rente AI ou de prestations complémentaires qui ont permis la fermeture des dossiers et ainsi en abaisser le nombre.

Pour compléter il est précisé que l'ouverture actuelle de nouveaux dossiers est surtout liée à la fin de droit de chômage ou à un transfert entre les différentes communes du canton et autres cantons.

Il est ensuite évoqué un grand bouleversement avec l'introduction d'un nouveau programme informatique KISS qui ne donne pas satisfaction depuis sa mise en œuvre ce printemps. Au niveau de l'utilisation quotidienne il n'y a pas de problème particulier, par contre il pose des problématiques au niveau comptable et du travail supplémentaire de contrôle doit être effectué pour les 33'000 factures qui doivent être payées. Un groupe de travail a été créé pour trouver des solutions auprès du canton.

La sous-commission est informée que les travaux d'aménagement au rez-de-chaussée avec la centralisation de l'accueil sont terminés avec satisfaction. Grâce à cette nouvelle disposition il est précisé que le mandat à une société de sécurité a été réduit. Il est alors confirmé que la commutation se trouvant dans les remarques entre le comptes 31300000 "Prestations de services de tiers et 31800800 "Alarmes surveillance" a été faite pour permettre l'identification des coûts liée à la sécurité.

Pour terminer, il est précisé que le montant relatif à la rubrique 46 "revenus de transfert" est en augmentation à cause de la diminution du turnover et donc des effectifs subventionnés plus stables et conformes au budget.

321 / SCAS – Participation aux institutions sociales

Il est mentionné que certains postes de charges de transfert prennent l'ascenseur et ceci bien que l'aide sociale soit en baisse. Il s'agit essentiellement des subsides LAMAL. Les montants correspondent à ceux annoncés par l'Etat, mais des discussions sont en cours et une analyse prévisionnelle doit être faite. L'augmentation des primes d'assurance maladie joue certes un rôle, mais n'explique pas l'augmentation annoncée ; une correction va probablement être apportée au budget, comme déjà évoqué en introduction.

Il est précisé que pour la rubrique 36360270 "subv. org. non lucrative" il y a eu un transfert des subventions octroyées à RECIF et au Centre Mosaïque au budget du Service de l'intégration et la cohésion sociale.

600 / Service des finances

Le Service des finances a comme défi important la mise en œuvre effective d'ABACUS au 1er janvier 2023. Pour le moment l'effet sur le fonctionnement du service ne peut être clairement défini, mais il est toutefois espéré que ce nouvel outil comptable permettra de rationaliser le fonctionnement.

Des formations au nouveau logiciel ABACUS seront données par le personnel du service des finances, ce qui engendrera des heures supplémentaires qui seront payées.

La Cheffe des finances informe que la mise en place du module de la gérance pour le projet de migration de SAP vers ABACUS a requis pour l'exercice 2022 l'engagement de personnel supplémentaire en CDMax pour la reprise manuelle des baux. De plus, la mise en place du projet étant assumée principalement par le personnel du service, il a été convenu de payer les heures supplémentaires effectuées.

La mise en place des visas électroniques va modifier le flux des factures. Toutes les factures seront saisies au Service des finances avant d'être transmises aux services pour imputation et visas. Dans un premier temps, le Service des finances contrôlera toutes les factures visées avant leur comptabilisation. Ces contrôles se réduiront avec le temps en fonction des erreurs constatées.

Dans le but d'avoir un budget le plus juste possible, le Conseil communal a décidé de prendre en compte un écart statistique global de CHF 400'000.- pour la rubrique "31 Biens, services, autres charges exploitation " qui correspond à l'écart statistique moyen entre les budgets et les comptes des dernières années, raison pour laquelle le budget de cette rubrique présente un chiffre négatif (recettes) puisqu'il prend en compte l'écart cumulé pour l'ensemble des services. Il est en effet expliqué que, malgré les variations qui interviennent d'une année à l'autre, les comptes de la Ville n'atteignent jamais les montants budgétés pour ce poste. Il a dès lors été décidé de régulariser cela de façon globale sous le centre des finances plutôt que dans le poste "31 Biens, services, autres charges exploitation" de chaque service.

Pour le compte 318 10010 "pertes sur débiteurs" il est difficile d'estimer un montant car il comprend les pertes sur débiteurs et les remboursements reçus.

Il est constaté une augmentation pour le poste 34 "charges financières" due à l'augmentation de l'endettement auquel se cumule l'augmentation des taux d'intérêts. Compte tenu de l'incertitude des marchés financiers, le Conseil communal privilégie les emprunts à court terme tout en étant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter pour les emprunts à long terme.

Pour la répartition des emprunts, le Conseil communal a fixé une limite à 30% pour la part des emprunts à court terme.

Pour la rubrique "39101000 "prestations informatiques" l'augmentation est liée aux coûts de licences 2023 à double pour Abacus et SAP permettant ainsi la consultation comptable des années précédentes malgré la migration sur le nouveau programme.

Pour la rubrique "49300120 "Participation STEP", il s'agit de la participation de la STEP aux charges d'intérêts de la Ville (basée sur les investissements réalisés).

610 / Contributions

Le budget tel que présenté a été construit sur la base de tableaux de bord communiqués à fin août par le Service cantonal des contributions.

Il prend en compte l'hypothèse d'une augmentation de 3% des impôts sur les revenus et la fortune des personnes physiques.

Suite aux modifications des directives fédérales et cantonales, une partie des personnes imposées à la source est dorénavant imposée en taxation ordinaire (transfert de la rubrique impôt à la source aux rubriques impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques). Pour l'impôt des frontaliers, une tendance à la hausse du nombre d'autorisation des frontaliers est constatée en 2022. Cependant, le salaire moyen par frontalier a baissé en 2021, ce qui peut s'expliquer soit par l'effet de la Covid soit par un départ des frontaliers. Au vu de ces éléments, il a été décidé une légère augmentation des frontaliers par rapport au budget 2022, mais cela reste une appréciation qui ne peut être malheureusement étayée par des statistiques fiables.

Pour les personnes morales, il a été estimé une stabilité par rapport à la situation à fin août 2022. Cet impôt reste bas, les entreprises rapportent peu.

La rapporteure de la sous-commission
Françoise Jeandroz

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de la jeunesse, des sports, de la santé et du service d'incendie et de secours (DJESSS)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Ilinka Guyot	Les Vert-e-s
	Monsieur Cédric Haldimann	PLR, rapporteur
	Monsieur Karim Boukhris	POP

La sous-commission du DJESSS s'est réunie le mardi 18 octobre 2022 de 7h30 à 12h00 en présence des personnes suivantes :

- M. Thierry Brechbühler, conseiller communal
- Mme Ana Sarrias, assistante de direction (procès-verbal)
- Mme Alma Diaz, trésorière du Parlement des jeunes
- Mme Lara Zender, membre du Parlement des jeunes, suppléante de Aurèle Bula
- M. Souhaïl Latrèche, chef du service de santé et promotion de la santé
- Mme Ruth Hynek Hlavizna, responsable du Centre d'orthophonie
- Mme Clotilde Delbruyère, responsable du Centre de santé scolaire
- M. Michel Villarejo, chef du service des sports
- Mme Nelly Sébastien, adjointe au chef de service des sports
- Mme Cristèle Segura, cheffe du service de la jeunesse
- M. Grégory Duc, commandant, chef du Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SISMN)
- Mme Roxann Durini, assistante administrative, SISMN

Introduction

Souhaitant la bienvenue aux participant-e-s, le chef de dicastère ouvre la séance en informant les commissaires des changements intervenus à la tête de ses services et excuse l'absence de Mme Carrard, adjointe administrative et coordinatrice de l'accueil extrafamilial (SDJ) ainsi que celle de M. Tobler, chef du poste permanent (SISMN). Il indique encore qu'au vu de la situation actuelle, tous les postes liés à l'énergie (électricité, eau, gaz) ont été augmentés de 25% pour l'exercice et de 50% pour les carburants.

115 / Parlement des jeunes

À partir de 2023, le centre comptable du Parlement des jeunes (PJ) sera géré comme celui des autres centres de l'administration, à savoir que le montant du budget de CHF 14'000.- sera réparti dans les différents comptes y relatifs.

À l'instar des années précédentes, le PJ a budgétisé pour chaque axe de travail, géré par différents groupes de travail, des montants répartis de la manière suivante :

- Frais de fonctionnement, CHF 1'000.-.
- Projet internes, CHF 8'000.-.
- Projets externes, CHF 5'000.-.

L'année 2023 sera marquée par le 30e anniversaire du PJ et les élections fédérales. À cet effet, plusieurs événements seront organisés et la promotion sera assurée via leur chaîne YouTube. Pour rendre les assemblées générales plus attractives, le PJ a l'intention d'organiser des "afters". S'agissant du soutien alloué aux projets externes portés par les jeunes, dont les subventions sont décidées lors des assemblées générales, un formulaire a été créé. Même si les montants accordés sont modestes, l'accès à ces soutiens est facilité et au besoin, le PJ peut également accompagner les personnes dans la réalisation de leur projet.

Avec l'organisation de la Conférence des Parlements des Jeunes les 21 et 22 octobre 2022 ou encore l'organisation de la soirée des "Nouveaux majeurs" et les différents événements cités (shuffle, trocs, Jeudredis musicaux, tournois, débats etc.), le PJ poursuit le développement de ses activités.

Enfin, il est indiqué que les frais liés aux apéritifs sont financés exclusivement par le PJ, par exemple, en tenant le vestiaire lors de soirées à Bikini Test. En outre s'agissant de la consommation d'alcool, le PJ procède aux vérifications d'usage concernant l'âge lors des événements organisés.

311 / Centre santé sexuelle - Planning familial

Les échanges avec le Canton sur la réforme en matière de santé sexuelle se sont poursuivis durant l'année. Les trois entités, que sont les Centres de santé sexuelle-planning familial des Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Générations Sexualité Neuchâtel, ont négocié avec le Canton les termes de leur contrat de prestations. En ce qui concerne La Chaux-de-Fonds et sous réserve de la ratification de ce dernier par l'État, la subvention a pu être légèrement augmentée, ce qui est rassurant pour la pérennité des activités du centre.

A futur, les tarifs appliqués par les trois entités devront être harmonisés, ce qui aura un impact sur les recettes dès lors que les prestations délivrées avaient dû être augmentées pour des raisons budgétaires.

En ce qui concerne les coûts informatiques imputés dans chaque centre, il n'y a plus de possibilité de les réduire davantage, l'équipe travaillant avec le strict minimum.

482 / Centre de santé scolaire

Le Centre fonctionne bien et l'engagement ce printemps de la nouvelle infirmière scolaire, qui travaillait auparavant au RHNe en pédiatrie, a été très bien accueilli. Elle suivra en 2023 une formation (CAS en santé publique CHF 4'800.- budgétisé au centre RH). Pour rappel, la santé scolaire concerne 4600 enfants et le centre, qui reçoit beaucoup de demandes et de sollicitations en la matière, se doit de les honorer. Pour ce faire, le budget *Prestations de services de tiers* de CHF 37'000.- a été ramené au même niveau que les années ayant précédé la Covid-19.

483 / Centre d'orthophonie

La liste d'attente a pu être réduite de moitié durant l'année (80 enfants actuellement), ce qui est positif. En outre, depuis septembre, des consultations gratuites de 30 minutes sont proposées aux parents pour leur enfant âgé entre 2 et 3 ans, ce qui permet de les orienter plus rapidement en attendant l'éventuel bilan. Certains troubles du langage pouvant être causés par d'autres facteurs (surdité par exemple).

S'agissant des frais liés à la formation, ils sont comptabilisés dans le centre des RH, exceptés ceux pour la formation permanente cantonale liée aux trois centres (Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds). Pour cette dernière, un tournus annuel est effectué et l'un des trois centres se charge d'organiser la formation pour les trois entités. Les frais sont ensuite répartis et le compte *Prestations de services de tiers* enregistre les remboursements des deux autres centres d'orthophonie. La ligne budgétaire reste stable.

Il est encore indiqué que le centre fait appel de plus en plus souvent à des traducteurs pour les parents allophones. Le montant budgétisé dans le compte *Subvention aux personnes physiques* est variable en fonction des années.

Enfin au sujet des frais informatiques, ils concernent avant tout les licences des programmes métiers indispensables. Le partage des PC, un pour deux orthophonistes, ayant d'ores et déjà été organisé, il est difficile de réduire les coûts.

520 / Service des sports

Les projets de rénovation (piscine et patinoire) du site des Mélèzes occupent le service de manière importante. Au vu de l'augmentation des charges énergétiques, l'assainissement des installations devient essentiel. Dans cet esprit, le service a souhaité analyser les solutions d'optimisation des deux installations, en termes de consommation énergétique, avant de démarrer les travaux de rénovation de la piscine, ce qui a nécessité plus de temps. La mise à l'enquête publique a été déposée en août de cette année et le chantier débutera dans le courant du mois d'août 2023 pour s'achever en juin 2024.

En parallèle, le service a poursuivi sa mission visant à encourager et promouvoir le sport et le mouvement. À ce titre, un nouveau défi sera proposé le 24 octobre 2022 "la Verticale Espacité", une course d'escaliers dans la Tour Espacité. Grâce au sponsoring d'entreprises locales, l'opération est neutre pour ce qui a trait aux finances. Le service reste par ailleurs très impliqué dans l'organisation d'autres événements tels que les Family Games avec une fréquentation qui a doublé en 2022, Midi-Tonus ou encore la Trotteuse-Tissot.

Concernant les frais informatiques, le travail de rationalisation a d'ores et déjà été fait et les coûts imputés dans les centres sont liés aux programmes métiers nécessaires. Au niveau des terminaux, l'équipe de la Charrière (6 personnes) dispose par exemple d'un seul PC et d'une imprimante.

S'agissant des charges de transfert, le tableau est passé en revue. Il est indiqué qu'il y a plusieurs types de soutien :

- **La subvention annuelle.**
- **La subvention ponctuelle octroyée dans le cadre de l'organisation de championnat d'envergure.**

L'enveloppe globale a été augmentée de CHF 3'000.- en 2023 pour répondre aux éventuelles sollicitations qui arriveraient durant l'année. Concernant le Tour de Romandie, la subvention de CHF 52'000.- pour l'arrivée de l'étape le 27 avril 2023 a été versée au comité d'organisation en 2022.

- **Le prêt financier.**

Pour ce qui est du Tennis-Club, les CHF 8'000.- budgétisés concernent une subvention utilisée directement pour amortir un prêt sans intérêt,

accordé par la Ville au Club. Les CHF 500.- correspondent aux intérêts qui seraient dus selon les règles comptables de MCH2.

Et enfin,

- **La mise à disposition d'infrastructures sportives à des conditions favorables.** À noter que le tarif de location est réduit de moitié lorsque les installations sont utilisées par des juniors.

Concernant ce type de soutien, bien que moins visible, il est néanmoins important pour les clubs/sociétés. Le forfait annuel de location de la glace pour le HCC est par exemple de CHF 10'000.-. D'autres clubs bénéficient du nettoyage des vestiaires ou encore de l'utilisation exclusive d'installations.

À ce sujet et à moyen terme, le service prévoit de faire un état de situation exhaustif pour valoriser ce soutien sous la forme d'un rapport. Une réflexion de fond sera également menée pour définir plus précisément les critères d'octroi des subventions, ceci en associant la Commission des sports. À ce propos, le service est invité à intégrer les sports moins "populaires", tels que le basket ou handball par exemple. Dans l'intervalle et pour donner suite à la demande d'un commissaire, il est décidé d'adapter la subvention prévue en 2023 pour le HC Star.

521 / La Charrière, terrains, piste, halles

Tel qu'annoncé dans les objectifs prévus dans le programme de législature, le site de la Charrière devra faire l'objet de travaux de rénovation. Le bas de la tribune Antenen (Est), fermée lors du récent match contre le Servette FC, était nécessaire pour des raisons de sécurité, en raison de la détérioration des fers à béton. Il est relevé également que l'éclairage du stade est vieillissant et que les ampoules doivent être changées ponctuellement. Prochainement, un groupe de travail sera créé pour avancer sur la planification des travaux, en parallèle d'une étude patrimoniale/historique du site qui sera faite à l'interne.

En ce qui concerne la piste d'athlétisme, son homologation doit être renouvelée par Swiss Olympic, condition requise pour organiser le Résisprint. Bien qu'il y ait des chances à ce que l'homologation soit délivrée prochainement, la sous-couche de la piste continue à bouger et une rénovation complète devient indispensable. Pour les 6 couloirs, cette dernière a été chiffrée à environ CHF 2 Mio et à CHF 4 Mio pour une piste à 8 couloirs. À noter que toute l'installation appartient à la Ville et que le SEP Olympic prend à sa charge des équipements spécifiques, par exemple dernièrement, l'acquisition d'un système de détection des faux départs.

Au sujet des terrains, le ratio coût/entretien entre les terrains synthétiques et végétaux n'est pas si important et la pelouse synthétique offre des avantages quant à l'utilisation plus étendue. Pour ce qui est de la rénovation du terrain des Foulets, le Conseil d'État a admis récemment le recours des opposant-e-s au projet et il y aura lieu d'entamer une réflexion avant de pouvoir se positionner. À noter que le crédit accordé par le législatif peut être utilisé pendant 15 ans dès lors qu'il a été activé.

524 / Piscines des Arêtes et Numa-Droz

Les investissements prévus pour le remplacement de l'éclairage de la piscine des Arêtes (LED) permettront une meilleure efficacité énergétique. Avec cette même idée d'optimiser l'aspect énergétique et compte tenu des coûts élevés liés à la ventilation, un investissement de CHF 20'000.- a été budgétisé pour réaliser une étude CVSE avant de procéder au changement du monobloc qui arrive en fin de vie. À relever que l'eau des bassins des deux sites est chauffée par le chauffage à distance.

525 / Piscine, patinoires des Mélèzes

Comme mentionné précédemment, les travaux de rénovation de la piscine débiteront dans le courant du mois d'août 2023. Ceci ne devrait pas avoir un impact sur le compte *Entrées* puisque les recettes proviennent en grande partie de la vente des abonnements en début de saison.

En ce qui concerne la rénovation de la patinoire, les travaux en vue de présenter l'avant-projet se poursuivent. Pour rappel, le Conseil général avait souhaité lors de l'acceptation du crédit d'étude que le projet soit plus ambitieux. Conscient des finances de la Ville, le Comité de pilotage étudie, en parallèle à la question du "naming", différentes pistes pour diminuer la charge financière afin de pouvoir présenter un projet qui réponde aux besoins et aux ressources. Viteos est intégré au projet pour la partie énergétique par le biais d'un "contracting". D'autres contacts ont d'ores et déjà été initiés et les parties prenantes seront associées le moment venu.

550 / Service de la jeunesse

De nouvelles activités ont été proposées durant l'été en complément des activités habituelles. Pour répondre à la demande des parents, "des aventures estivales" ont été organisées à la journée durant la dernière semaine des vacances scolaires pour les 3e à la 8e Harmos. Un mini-camp, avec une nuit sous tente dans le Jura et un retour sous forme de rallye à La Chaux-de-Fonds, a été apprécié par les enfants. Cette offre sera reconduite en 2023 dès lors que la fréquentation a été satisfaisante.

Concernant le projet Haut'Boulot (partenariat avec Le Locle, le Service d'éducation de rue et Job Service), la demande de subvention à l'OFAS a abouti avec une subvention accordée de CHF 385'000.- pour les quatre premières années du projet. Il a été reconnu comme un projet novateur et d'intérêt national. Ce dispositif permettra aux jeunes d'accéder aux petits jobs via une plate-forme, favorisant et facilitant les échanges entre "employeurs" et jeunes. La subvention n'a pas été intégrée dans le budget dès lors que la décision est tombée récemment et que c'est un projet conjoint avec Le Locle. Il y aura lieu de préciser les modalités comptables. À noter, qu'aucune subvention cantonale n'a été accordée pour ce projet.

En 2023, le service fêtera le 50e anniversaire du secteur animation dans les locaux de Serre 12. Ce sera l'occasion de mettre en lumière les activités au travers de festivités qui restent à planifier.

Le secrétariat du service a organisé l'offre liée à la carte vacances qui permet aux jeunes (12-17 ans) pour CHF 20.- de profiter de plusieurs activités durant l'été entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds. Ce sont 413 cartes qui ont été vendues. Les recettes couvrant en partie les dépenses, la baisse de prix de la carte (20.- contre CHF 25.- jusqu'en 2019) paraît supportable, notamment au regard des aspects liés à l'accès aux loisirs et autres bénéfices en faveur de la jeunesse.

Enfin au sujet des coûts informatiques imputés dans les centres, une économie ne paraît à ce stade pas possible dès lors que le nombre de terminaux installés ne peut être réduit. Les coûts concernent majoritairement les programmes informatiques (Etic, dès 2023 GECO4 : programme accueil extrafamilial et mise en place de la GED inscription pour le secteur parascolaire...).

551 / Accueil parascolaire

La nouvelle responsable du secteur (ancienne adjointe) a pris ses fonctions en mars 2022 et une nouvelle responsable adjointe a été nommée en mai 2022, consolidant les pratiques éducatives et l'encadrement des équipes. Les vacances découvertes ont été réorganisées en fonction des tranches d'âge des enfants et des structures, ce qui s'avère très positif en matière d'activités.

Dans le cadre de sa formation de responsable de structure, cette dernière effectue son travail de mémoire sous forme d'audit avec un questionnaire dédié aux enfants pour ce qui a trait aux repas en structure. C'est un outil intéressant, permettant de donner la parole aux enfants.

Au sujet des frais liés aux repas, il est indiqué que la hausse de 0.20 cts impacte le budget des centres 551 et 552 (repas entre CHF 6.90 et CHF 7.90

en fonction des tranches d'âge). Le prestataire donnant entière satisfaction, un avenant au contrat sera signé prochainement. À noter que le four installé à l'Annexe a été pris en charge par le prestataire.

Il s'agira de vérifier dans quelle mesure le prix de la journée, définie par le Canton dans sa réglementation, tiendra compte des hausses énergétiques ainsi que celles des autres postes.

Concernant la révision de la LAE, les travaux se poursuivent en vue d'une réforme cantonale. À ce stade et bien que répondant au taux de couverture de 20% prévu par la loi, les places d'accueil proposées sont insuffisantes selon les listes d'attente gérées par le Service. La Confédération prévoit de réformer ce domaine dans les prochaines années et le Canton évoque d'ores et déjà plusieurs pistes d'adaptation. Il s'agira de rester extrêmement attentif à ce que les charges puissent être réparties équitablement, les coûts étant élevés pour une commune comme La Chaux-de-Fonds où la part communale est importante.

À noter que le projet pilote d'école à journée continue "ma journée à l'école" (MAE) est à ce stade en attente, le financement cantonal devant être précisé.

Au sujet des investissements, la rénovation de la cuisine de la structure du Doubs 34 chiffrée à CHF 51'000.-, comprend le déplacement des appareils électroménagers utiles au quotidien (suppression des appareils inutiles) et la réorganisation et rénovation de l'espace. Les travaux seront suivis par le Service des bâtiments et du logement.

552 / Accueil préscolaire

Dès janvier 2022, une nouvelle responsable du secteur préscolaire a pris ses fonctions après le départ en retraite anticipée de l'ancienne responsable. Elle a débuté sa formation de DIE en août 2022 pour l'achever à fin novembre 2023. Des changements progressifs des pratiques professionnelles et procédures au sein des deux crèches communales ont lieu.

Le crédit budgétaire de CHF 31'000.- en 2023 pour la crèche Chat Telot concerne plusieurs éléments ; la rénovation des vestiaires, l'aménagement d'une zone vestiaire pour les plus grands, fermée par une porte coupe-feu et les parties en bois à l'extérieur. Les travaux seront également suivis par le Service des bâtiments et du logement.

870 / Défense incendie région

Les travaux initiés depuis plusieurs années concernant les conditions-cadres du SISMN se sont poursuivis avec l'arrivée en septembre 2022 du nouveau

commandant. L'étude et l'analyse menées, notamment au moyen d'une enquête de satisfaction auprès du personnel en début d'année, ont permis de définir les priorités et plusieurs points d'amélioration ont été identifiés pour pallier les problématiques. Ils nécessiteront une attention particulière afin de pérenniser les missions du service. Les enjeux sont importants, tant pour le personnel que pour le service. En effet, les standards de sécurité doivent être garantis pour obtenir la certification de l'Inter association du sauvetage (IAS) afin de continuer à exploiter un service de sauvetage ambulancier.

Actuellement, une dérogation a dû être demandée au Conseiller d'État en charge de la santé. Quand bien même, cette dernière a été octroyée provisoirement jusqu'à fin 2024 par l'IAS, il s'agira, à l'échéance, d'avoir des équipages 100 % conformes aux standards, 365 jours par an et 24/24h. Par ambulance, cela signifie à minima un-e ambulancier-ère ES et un-e technicienne ambulancier-ère. À noter que le SISMN met à disposition du dispositif ambulancier cantonal, 2,36 ambulances annualisées.

Aujourd'hui, sur une journée de 24h passées en caserne, seules 17h sont comptabilisées et il est difficile en regard de ces conditions de recruter du personnel formé, voire de le fidéliser. À l'instar de ce qui se fait dans les autres organisations romandes, l'idée est de comptabiliser une heure pour une heure, ce qui aura, sous réserve de l'acceptation dudit projet, un impact sur la dotation et les finances. En outre, il a été proposé de ne plus compter les aspirant-e-s SP dans l'effectif durant leur formation de 3 ans dès lors qu'ils sont à l'Ecole latine la plupart du temps.

À relever que le SISMN offre une mixité au niveau des fonctions, un-e sapeur-pompier professionnel-le et technicien-ne ambulancier-ère peut accompagner l'ambulancier-ère ES pour une intervention, ce qui amène une plus-value non seulement au niveau de l'attractivité de la fonction mais également sur le terrain lors d'accidents de la route par exemple. En outre, cette organisation permet d'optimiser les charges de personnel.

Pour ce qui est des coûts de fonctionnement, il est rappelé qu'ils ne sont pas uniquement à la charge de la Ville. Ils sont financés en partie par le fonds des missions cantonales et les autres communes des Montagnes neuchâtelaises sur la base de l'unité de risque calculée annuellement par l'ECAP. L'excédent de charges est financé à 67% par la Ville (les 33% restants par les communes des Montagnes neuchâtelaises : Le Locle, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu, Les Planchettes, Les Ponts-de-Martel et La Sagne). Pour rappel, l'unité de risque prend en compte le nombre d'habitant-e-s, le nombre d'emplois ainsi que la valeur d'assurance des bâtiments.

En ce qui concerne l'augmentation du budget *Formation métier*, elle s'explique par une gestion prévisionnelle des départs. Pour remplacer les

départs en retraite et au vu des difficultés à engager du personnel formé, le SISMN axe son recrutement sur de jeunes aspirant-e-s de la région en tenant compte de la durée de la formation de trois ans. En 2023, il est prévu de former 4 aspirant-e-s.

Au sujet des frais informatiques et bien que ces derniers soient comptabilisés dans le centre depuis 2022, les coûts semblent incompressibles dès lors qu'ils sont liés aux systèmes relatifs à la gestion des pompiers/ambulanciers, aux licences ou encore à la centrale d'alarme. Par ailleurs, tous les véhicules ont été équipés de tablettes pour être géolocalisés. Une analyse sera toutefois réalisée par le nouveau commandant mais des économies semblent peu probables.

À propos des recettes enregistrées pour les investissements suivants : Radio Polycom, Appareils PAR, Armoire de séchage local PR et remplacement tronçonneuses et outils de coupe, il s'agit de la prise en charge de 50% par l'ECAP.

871 / Service ambulancier

Il est rappelé aux commissaires que l'excédent de charges – qui représente les coûts non-couverts par la facturation des prestations – est mutualisé au niveau cantonal et ensuite refacturé aux communes selon la répartition au prorata du nombre d'habitants.

Le compte *Autres charges du personnel* enregistre les visites médicales réglementaires liées à l'organisation. Le montant de CHF 10'000.- au compte *Conseillers externes – Experts* a été budgétisé en vue de l'implémentation du nouvel horaire.

Enfin s'agissant de l'achat d'une nouvelle ambulance porté au budget, un rapport du Conseil communal sera présenté au Conseil général au premier trimestre 2023. Une fois le crédit accordé et les procédures liées au marché public finalisées, le 50% du montant devra être versé lors de la commande et le solde à la livraison, ce qui explique que les montants sont répartis sur deux exercices. Avec la nouvelle organisation en place consistant à faire appel à l'ambulance la plus proche, les ambulances parcourent plus de kilomètres qu'auparavant. Elles sont remplacées tous les 5 ans pour éviter des frais de réparation trop importants selon une planification définie.

876 / Service du feu

Ce centre qui comptabilise la participation de la Ville à la défense incendie ne suscite pas de remarque particulière.

877 / Service de sauvetage

Ce centre correspond à la part assumée par la Ville au fonctionnement du centre 871. La quote-part entre les communes des Montagnes neuchâteloises est proportionnelle à la population.

878 / Secours routier / Hydrocarbure / Chimique / Grimpe

Ce centre renseigne sur la contribution de la Ville à l'ECAP. Les coûts sont mutualisés au niveau cantonal. Les décisions sont prises au sein de la Commission stratégique de la défense contre les incendies et des secours (COSTRADIS) dont le directeur du dicastère est membre.

880 / Protection civile – détachement catastrophe

Le centre 880 constitue la part de la Ville (coût par habitant).

890 / OPC Organis. Protection Civile

Le centre financier 890 concerne le fonctionnement de l'ensemble des Montagnes neuchâteloises (OPCMN) et dépend des directives cantonales.

Le rapporteur de la sous-commission
Cédric Haldimann

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de l'urbanisme, des bâtiments, des relations extérieures et de la communication (DUBREC)

Composition de la sous-commission

Membres :	Madame Lara Zender	POP
	Madame Ilinka Guyot	Les Verts
	Monsieur Alain Vaucher	PLR (rapporteur)

La sous-commission s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 en présence de M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef de dicastère, de Mme Sarah Steinweg Clark, administratrice, et des chefs de services et responsables suivants :

- Centre 126 : M. Christophe Mirabile (chef de service)
- Centres 200, 201, 210, 211, 212 et 240 : MM. Antoine Guilhen (architecte communal, chef de service) et Fernando Soria (administrateur) pour le service des bâtiments et du logement (SBL)
- Centres 701, 712, 720 et 721 : MM. Pierre Schneider (ingénieur communal, chef de service) et Didier Gretillat (responsable administratif de la station d'épuration des eaux - STEP)
- Centres 150, 250, 755, 765 et 875 : MM Philippe Carrard (urbaniste communal) et Yanick Stauffer (délégué au marketing urbain, commerce, immobilier et foncier)

Introduction

En guise de préambule, le directeur du dicastère évoque les principaux enjeux au niveau des ressources humaines, auxquels seront confrontés les services en 2023. Concernant le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME), le départ de l'urbaniste communal est abordé. Le travail conséquent de planification réalisé pendant ses 15 ans à la ville est salué. Faisant suite à cette annonce, ainsi qu'à la retraite dans un avenir proche de la responsable du secteur des permis de construire, le conseil communal a mené des réflexions qui ont débouché sur une modification de la structure du service. Alors que celui-ci fonctionnait à satisfaction depuis une dizaine d'années en collège de direction, il a été décidé de revenir à un organigramme plus "standard". Ainsi, un poste de chef.fe du service sera mis prochainement au concours. Le poste d'urbaniste communal sera

repourvu dans un deuxième temps. Le surcoût ne pèsera donc que très partiellement sur l'année 2023.

Les activités de la Fondation en faveur de la mise en valeur du site inscrit (Unesco) se sont encore développées avec la reprise de l'organisation de la biennale du patrimoine horloger (BPH) en plus des festivités annuelles de l'urbanisme horloger. Des subventions régulières seront désormais demandées au Locle, à l'instar de la Ville de La Chaux-de-Fonds, afin de permettre le financement d'un EPT à 50% pour soutenir la Fondation dans la gestion de ces événements. À contrario, les villes ne financeront plus directement et ponctuellement les événements et activités de la Fondation.

Un poste clé est à repourvoir rapidement en raison d'un départ à la retraite. Il s'agit du poste de chef.fe du service des bâtiments et du logement, puisque l'architecte communal terminera son activité à la fin du mois de mai 2023.

126 / Communication

En introduction, le chef de service évoque une sérénité retrouvée au sein du service, avec une équipe renforcée et très motivée. De nouveaux projets, davantage axés sur la communication que sur l'événementiel et le graphisme, sont actuellement développés.

Concernant les réalisations graphiques, il est à noter que davantage de mandats seront proposés aux agences de la place. L'activité sur les réseaux sociaux a été renforcée et le journal Le Tourbillon a été étoffé. Il est en outre désormais décliné également en site internet. Plusieurs vidéos (4-5 par mois) sur la vie de la Ville sont proposées. En 2023, un site de promotion de la Ville sera développé (complémentaire au site institutionnel de la Ville, qui devra également être revu totalement, à moyen terme). Trois agences ont été approchées et présenteront leur projet d'ici la fin de l'année.

Les commissaires saluent les nouvelles activités et l'image actuelle de la Ville sur les réseaux.

Un intérêt pour d'éventuelles statistiques quant à la lecture du Tourbillon est manifesté par les commissaires. Le chef de service indique que le programme google analytics pourra en effet fournir les données souhaitées sur la fréquentation du site consacré au Tourbillon. Le site venant d'être lancé, il faudra cependant attendre un peu avant d'analyser ces chiffres. Ils seront bien-sûr présentés à la Commission communication et promotion ainsi que lors de la sous-commission des comptes du printemps prochain.

À la demande des commissaires de savoir si une collaboration avec l'école d'art pour des projets pourrait être envisagée, il est annoncé qu'une demande a été faite récemment dans ce sens concernant les étiquettes du vin de la Ville. Il y a cependant plusieurs contraintes pour que l'école puisse

répondre positivement, ainsi le sujet doit être pédagogique, assez important, et intéressant pour les étudiants.

Le montant prévu pour des partenariats médias sera consacré à des achats réguliers de pages d'annonces dans les médias locaux (promotion des musées, offres d'emploi, etc.). L'accent sera mis sur le journal Le Ô en 2023 avec la poursuite de l'achat mensuel d'une pleine page, afin de soutenir ce nouvel acteur dans sa phase de stabilisation, puis un panachage sera fait dans d'autres médias les prochaines années, afin d'éviter un éventuel sentiment d'inégalité de traitement de leur part.

Les revenus de goodies sont principalement réalisés dans les musées de la ville ou par l'Office du tourisme. Parmi les objets vendus, les tasses et boules à neige fonctionnent très bien et le best-seller reste les sacs. Il est à noter que les objets promotionnels seront désormais fabriqués avec des matières bios et issus du commerce équitable. Les goodies qui stagnent en stock, les bonnets par exemple, ont été partiellement liquidés lors de dons à la voirie et dans les écoles.

Pour terminer, il est précisé que la diminution du montant figurant sous prestations de services de tiers, est la conséquence du fait qu'en 2022 un montant avait été prévu pour le lancement du site internet.

150 / Transports

La rétribution de la taxe CO2 est expliquée. Les montants redistribués sont constitués des recettes de la taxe sur le CO2, introduite le 1^{er} janvier 2008 sur les combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage et le gaz naturel. Environ deux tiers des recettes de la taxe sont redistribués à la population et aux entreprises. Le tiers restant est affecté au Programme Bâtiments visant à promouvoir des assainissements énergétiques et encourager le recours aux énergies renouvelables. La redistribution s'effectue en fonction de la masse salariale déclarée à l'AVS. Comme la taxe est redistribuée sur la base d'une estimation l'année même de son prélèvement, la correction de cette estimation doit être effectuée deux ans plus tard. Ces corrections peuvent fortement varier d'une année à l'autre. Alors que le facteur de répartition était en baisse ces dernières années, il marque à nouveau une hausse entre 2021 et 2022 (de 0.297‰ à 0.852‰). Cela s'explique principalement par la hausse de la taxe sur le CO2 au 01.01.2022 et par une baisse des corrections provenant de la redistribution 2020. Le chiffre indiqué au budget 2023 est basé sur une moyenne sur trois ans.

Faisant suite à une question relative aux subventions destinées aux personnes physiques, il est expliqué qu'il s'agit d'aides à l'achat de vélos électriques ou d'abonnement TransN destinées aux employé.e.s sur le territoire communal uniquement. Ces mesures ont été mises en place dans

le cadre du programme de mobilité de l'administration, lors de l'introduction des macarons.

200 / Service des bâtiments et du logement

Il est rappelé que ce centre regroupe l'ensemble des salaires du service à l'exception des concierges qui sont ventilés dans les centres pour lesquels ils travaillent.

L'augmentation des charges de personnel est due principalement au tuilage prévu jusqu'au 1er juin pour le remplacement du chef de service. Celui-ci relève que les derniers engagements effectués dans le secteur planification et étude sont très satisfaisants.

Une remarque au budget sera ajoutée concernant le matériel médical (la gestion des masques Covid est repris au SIS suite au départ à la retraite de son responsable qui en avait la charge). Ceux-ci sont refacturés ensuite aux services les utilisant.

L'administrateur souhaite relever le geste important que s'apprête à faire le Conseil communal en prévoyant une adaptation complète des salaires pour 2023. Les employés sont reconnaissants pour cela, d'autant que l'enjeu principal des prochaines années sera de trouver du personnel qualifié. Ce geste est un signal fort envers le personnel. Il précise également que le budget présenté est très aléatoire : que cela soit en termes de logements vacants, de prix des consommables, de prix de l'énergie ou de prix de la construction, les indicateurs sont très peu clairs. Nous vivons une période d'incertitude comme rarement traversée auparavant.

L'augmentation du tournus des locataires a créé passablement de retard dans la rénovation des appartements vétustes, ainsi davantage de budget sera alloué à ceux-ci en 2023. Alors que des travaux moins lourds sont prévus sur le patrimoine financier, des dossiers ambitieux et importants vont être réalisés sur le patrimoine administratif. Il y aura notamment le chantier des Anciens Abattoirs qui entrera dans sa deuxième phase ou les travaux de planification concernant les nouvelles installations prévues à l'Hôtel-de-Ville en vue d'y accueillir le public et des services communaux. En outre, un rapport sur la rénovation complète de l'enveloppe du collège de la Promenade sera présenté prochainement.

Plusieurs chantiers seront réalisés pour d'autres services. Il y aura notamment la création de la maison des artistes, les travaux concernant la bibliothèque des jeunes, le réaménagement des combles de la bibliothèque (en cours en 2022 et à terminer en 2023), le développement du centre d'archive de l'Etat, les travaux d'étanchéité du MIH, réhabilitation de la verrière du MBA et construction de nouvelles volières au Muzoo. Sont

également évoqués les travaux qui seront réalisés au Cimetière, avec la transformation des chambres mortuaires et la rénovation de la Chapelle visant à accueillir les vitraux "art nouveau" ayant été exposés récemment au MBA. La réfection de l'atelier oublié sera également au programme ainsi que la poursuite de la rénovation des façades du bâtiment SISPOL.

201 / Bâtiments divers d'utilité publique

Une question est posée quant à savoir s'il est prévu de modifier l'ascenseur de la Maison du Peuple. En effet, certaines personnes handicapées ne peuvent y accéder. Il est expliqué que seule une modification de la cage d'escalier permettrait d'agrandir l'ascenseur permettant à certains types de chaises roulantes d'y accéder (les plus grandes), mais les coûts seraient disproportionnés. Il s'agit de préciser que cet ascenseur est tout de même aux normes Lhand, mais ne permet pas à toutes les chaises de passer. En outre, plusieurs espaces sont encore perdus dans le bâtiment ou pourraient être mieux utilisés, mais les montants à engager font que jusqu'ici cela n'a pu être réalisé.

Les anciens Abattoirs seront chauffés dès cet hiver (pour la salle des anciens frigos) par le chauffage à distance. Plusieurs contacts ont été pris avec la coopérative solaire "Coop-sol", qui est surchargée et ne peut nous répondre quant à son engagement sur ce projet, la ville s'adressera à quelqu'un d'autre pour réaliser la centrale solaire prévue sur le site.

210 / Gérance-secrétariat

Pour rappel, la gérance communale gère également des bâtiments appartenant à Prévoyance.ne.

À la demande d'un.e commissaire de savoir si la gérance a pour projet de s'ouvrir à d'autres marchés, il est répondu par la négative. Il n'est pas prévu de faire concurrence aux privés.

Le changement du système de gestion prévu pour l'ensemble de la Ville, passant de SAP à Abacus, est évoqué car il représente un grand challenge pour la gérance en matière de gestion des locataires.

211 / Bâtiments locatifs

Il est rappelé que lors de l'introduction de MCH2, il avait été convenu de faire figurer les investissements du patrimoine financier dans le compte de résultat. Désormais, seul le résultat net entre les investissements et la réévaluation des immeubles et les éventuelles subventions sera visible (au compte 31414000). Le détail pourra être obtenu en consultant les annexes

aux investissements. Cette façon de faire sera meilleure déontologiquement, mais moins claire au premier abord.

Plusieurs travaux sont évoqués, notamment l'ascenseur qui sera installé à l'Ancien manège ainsi qu'une place de jeux à Cernil-Antoine. Sur plus d'un million de travaux, CHF 446'000.- seront financés par le fonds communal des énergies.

Une question est posée afin de savoir si les appartements rénovés de la commune sont toujours proposés à des prix accessibles aux personnes à faibles moyens. La volonté du Conseil communal fait que les loyers proposés ne sont plus aussi bas qu'auparavant. Dans sa quête d'attractivité, la Ville doit tendre vers une meilleure mixité sociale en diminuant en partie l'attractivité des biens à loyers très modérés.

212 / Parkings

Ce centre n'appelle aucune remarque.

240 / Domaines

Le directeur du Dicastère évoque le développement d'un nouveau Chasselas sans sulfites auquel il s'agira maintenant de trouver un nom.

250 / Foncier

Les ventes de terrains prévues en 2023 sont passées en revue.

701 / Service technique / 712 constructions nouvelles

En remarque préliminaire, le chef de service indique qu'une collaboratrice, donnant entière satisfaction et engagée jusqu'ici en contrat à durée déterminée, a été confirmée en fixe au secteur géomatique. Concernant la vision à moyen terme du service géomatique, il est envisagé de transmettre le savoir spécifique de ce domaine à certains services, afin que ceux-ci puissent gérer leurs propres bases de données.

Les revenus de la taxe d'équipement figurent sous le centre 712. Pour rappel, celle-ci est prélevée sur les permis de construire impliquant de nouveaux volumes, ou des transformations des volumes existants ayant un impact sur les équipements de la ville (routes, trottoirs, évacuation des eaux et éclairage public). Cette taxe est définie par la loi cantonale et les tarifs sont fixés dans le règlement concernant les taxes et émoluments communaux (art.23).

Investissements

Le détail des investissements prévus, notamment dans les crédits relatifs à l'entretien constructif 18-21 et 22-25, est passé en revue. Parmi ceux-ci, un projet d'aménagement assez ambitieux de l'Avenue Léopold-Robert est en cours de développement et sera présenté prochainement au Conseil communal, puis aux différentes commissions compétentes. Le but est de retrouver un endroit où l'on aime flâner, en réduisant la sensation "routière" de cet axe. Le principe appliqué au carrefour du Casino, donnant pleinement satisfaction, sera reconduit sur d'autres sections. Au final, ce projet devrait permettre d'obtenir une belle continuité depuis le Grand Pont rénové.

À ce propos, une question est posée sur la future utilisation du passage inférieur pour les piétons. Les commissaires suggèrent que cet espace soit mis à disposition de la jeunesse pour du Street art, de nombreuses demandes leur étant parvenues à ce sujet. La proposition sera étudiée.

Suite à la question d'un.e commissaire sur l'utilisation de la berne centrale, qui pourrait servir de stationnement temporaire, il est précisé que l'idée n'est cependant pas de créer de nouveaux flux de trafic pour les personnes cherchant des places de stationnement. En outre, un nouveau parking payant verra le jour sous l'îlot A après que le nouveau bâtiment ait été construit.

Un.e commissaire rappelle que le.a chaux-de-fonnier.ère est extrêmement attaché.e à sa voiture tout en souhaitant un centre-ville plus agréable.

La situation actuelle concernant les travaux du parking des forains perturbés par la découverte de pollution est évoquée. Il est confirmé que plusieurs mesures visant à garantir la protection des travailleurs ont été prises, et que l'arrêt des travaux durant les analyses devrait entraîner environ un à deux mois de retard pour la mise en service.

Un.e commissaire s'enquiert de l'avance de la mise aux normes des arrêts de bus LHand. Bien qu'entre 10 et 15 arrêts soient refaits par année selon des priorités définies (sur une liste initiale de 142 arrêts à modifier), le rythme n'est cependant pas assez rapide par rapport au délai de 2023 fixé par la loi. Les moyens tant financiers que matériels ne permettent cependant pas d'aller plus vite.

720 / Station d'épuration (STEP) / 721 – réseau séparatif

Depuis le mois d'octobre, le responsable de la Step est en pré-retraite et forme actuellement deux personnes pour assurer la suite ; l'une s'occupant principalement de la partie administrative et la seconde de la partie technique. Lors de la mise au concours du poste de responsable technique, aucune candidature externe valable ne s'est présentée. La solution a donc

été de donner sa chance à un collaborateur de la Step, qui a postulé mais qui n'a pas entièrement pu convaincre son auditoire lors de l'entretien d'embauche. Ce collaborateur a été nommé ad interim, pour une durée de 6 mois à partir du 1er octobre, à la fonction de responsable technique. Quant au responsable administratif, déjà en stage rémunéré par l'AI jusqu'à mi-mars, il a été engagé en contrat à durée indéterminée à partir de cette date.

Le chef de service indique que des synergies pourraient être envisagées avec les autres Step du Canton, mais ne peuvent pour l'instant pas être développées faute de ressources à l'interne et par manque d'une volonté d'appuyer la démarche de la part du service cantonal compétent.

Mis à jour, le schéma des flux financiers résumant l'ensemble des charges et revenus touchant le secteur est remis aux participant.e.s. Il est rappelé que le fonctionnement de la Step doit être intégralement couvert par la taxe d'épuration. À la fin de chaque exercice, les comptes sont mis à zéro par un versement ou un prélèvement du solde comptable à la réserve. Le montant de celle-ci, bien que conséquent, sera utilisé prochainement pour le financement des charges des grands projets en cours et de l'entretien constructif du réseau de canalisations, si bien que la taxe devra selon toute vraisemblance être augmentée à moyen terme.

Le rachat à prix coûtant (RPC) de l'électricité produite par la Step est géré par Pronovo, entité chargée de cette mission par la Confédération sur la base des données fournies par Viteos. Or, cette recette diminue de façon importante dans le budget. En effet, la méthode de calcul de l'énergie rétribuée a été corrigée pour correspondre au contrat de base, qui stipule que l'autoconsommation ne peut pas être rémunérée.

Afin de valoriser le toit du nouveau bâtiment construit pour le traitement des micropolluants, un projet a été initié pour l'éventuelle pose de panneaux photovoltaïques.

La baisse des frais d'élimination des boues s'explique partiellement par la baisse annoncée des tarifs de Vadec. Cependant, à futur, une légère augmentation de la quantité des boues à traiter devrait être enregistrée après la mise en service du nouveau traitement des micropolluants. Un.e commissaire se demande si l'eau pourrait alors être trop pure. Le chef de service indique que l'eau qui sort des traitements de la Step n'est pas déminéralisée. En outre, la Confédération prescrit un abattement de 85% des micropolluants, car il n'est pas possible de tous les éliminer dans l'état actuel de la technique.

Des analyses supplémentaires, propres au traitement des micropolluants, devront être effectuées, ce qui justifie l'augmentation du budget des comptes

720 311 10 100 pour le matériel de laboratoire et 720 313 00 000 pour les analyses externalisées.

La future base de données géoréférencées de la Step (BIM = Building information modelling ou Modélisation des informations du bâtiment) est expliquée. Elle devra être mise à jour en continu afin de préserver l'investissement consenti à cet effet.

755 / Urbanisme, mobilités et environnement

Les chefs de secteur passent en revue les principaux enjeux du service pour 2023.

Pour la planification, de gros défis attendent le secteur en 2023. Au niveau des aménagements d'espaces publics il y aura notamment les travaux sur la rue du Marché, (avant d'attaquer la place du marché en 2024) et le développement de la nouvelle vision de l'Avenue Léopold-Robert.

La révision du plan d'aménagement sera également un chapitre très important pour le secteur. Le projet de territoire est en cours de validation auprès du Canton. L'élaboration du plan climat a été attribué à la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud et le plan directeur des énergies, élaboré en collaboration avec Viteos, sera présenté au printemps 2023.

Le responsable du secteur marketing urbain, commerce, immobilier et foncier évoque l'ensemble des projets débutés ou qui seront lancés prochainement et qui font que l'ensemble des pièces d'une sorte de puzzle urbain commence à se mettre en place. Un nouveau centre-ville prend forme.

L'E-Abeille va être lancée fin octobre. Le nouveau système bénéficie d'un bon accueil auprès des commerçant.e.s La recharge pourra désormais se faire en ligne depuis chez soi par le biais d'une application. Pour l'instant, la manne financière est concentrée sur le commerce de détail mais à futur, un élargissement aux entreprises de services n'est pas exclu. Près de 3 millions de francs ont été mis en circulation, faisant ainsi de l'Abeille la plus importante monnaie locale de Suisse. Les commerçant.e.s auront désormais uniquement besoin d'un smartphone. Plusieurs téléphones pourront être reliés à un commerçant, ainsi même les livreurs.ses de fleurs pourront accepter les paiements par la carte abeille lors de leurs livraisons. Il est souligné que le développement de la monnaie locale se fait désormais grâce à deux entreprises Chaux-de-Fonnières (VNV et MD). L'ensemble des données seront désormais stockées en ville, dans des serveurs sécurisés.

Le système moderne de gestion du parking des forains est expliqué. Le but est qu'il soit opérationnel à l'automne 2023, avant le renouvellement des macarons prévu chaque année en novembre.

Les dossiers de l'îlot A ainsi et de l'ancienne scierie des Éplatures devraient évoluer positivement en 2023.

Le projet de transformation du Châtelot a également été attribué et une exposition des projets sera organisée sur le site.

Lors de l'examen du budget, les montants relatifs à la monnaie locale, répartis sur plusieurs comptes, sont identifiés. Une augmentation des charges a été budgétée pour 2023 car le double système sera actif pendant quelques temps.

Une question est posée sur la disparition des frais de location/sponsoring. Il s'agit de frais relatifs à l'organisation du marché de Noël (location de chalets), désormais repris par des privés. Ne reste pour ce sujet qu'une subvention prévue de CHF 5'000.-.

Investissements

Les investissements prévus sont passés en revue. Un montant a notamment été prévu pour la réfection et la mise en valeur de l'atelier oublié.

765 / Politique de stationnement

Un diagnostic sur les effets de la politique de stationnement, mise en place au 1er novembre 2020, est actuellement en cours et il est prévu de la faire évoluer afin de permettre de toucher davantage le trafic interne.

Des versements seront désormais effectués en faveur du fonds communal vélo. Afin de doter le fonds d'un montant significatif dès le départ, le maximum prévu de 10% a été budgété.

Investissement

Un crédit est prévu pour l'évolution de la politique de stationnement, dont le montant sera entièrement financé par le fonds des mobilités.

875 / Prévention incendie

Une demande de précision est faite concernant la diminution du poste 42400000. Il est expliqué que celui-ci recensait notamment les demandes d'autorisations pour la pose de chauffages. Dans le cas d'installations de

Séance du 15 décembre 2022

PAC, un permis de construire est désormais demandé et les frais y relatifs sont inclus dans celui-ci expliquant la diminution du poste.

Le rapporteur de la sous-commission
Alain Vaucher

Rapport de la sous-commission du budget 2023

Dicastère de l'instruction publique, de la culture et de l'intégration (DICI)

Composition de la sous-commission

Membres : Monsieur Pierre-Alain Borel PS
 Monsieur Christian Piguet Les Vert-e-s
 Monsieur Maël Iseli PLR

La sous-commission du DICI s'est réunie le lundi 17 octobre 2022 au Musée d'histoire en présence des personnes suivantes :

- M. Théo Bregnard, conseiller communal
- M. Pascal Cosandier, directeur de secteur Nord (EOCF)
- M. Fabrice Demarle, directeur de secteur Ouest (EOCF)
- M. Alain Fournier, directeur de secteur Sud (EOCF)
- M. Stéphane De Giorgi, responsable secteur administratif (EOCF)
- Mme Gaëlle Poggiali, responsable finances et administration (EOCF)
- Mme Sandrine Keriakos Bugada, déléguée à l'intégration et à la cohésion sociale (INT)
- M. Marc Josserand, délégué aux affaires culturelles (AC)
- M. Joël Jornod, directeur des bibliothèques et archives (BV)
- M. Régis Huguenin-Dumittan, conservateur du Musée international d'horlogerie (MIH)
- M. David Lemaire, conservateur du Musée des beaux-arts (MBA)
- M. Francesco Garufo, conservateur du Musée d'histoire (MH)
- M. Xavier Huther, directeur de MUZOO et administrateur du dicastère
- M. Fernando Soria, administrateur des infrastructures
- Mme Joëlle Garcia-Mottier, assistante de direction (procès-verbal)

Introduction

Le chef du dicastère souhaite la bienvenue aux trois commissaires.

Le budget électricité-chauffage a été augmenté de 25% pour tous les services. Il s'agira de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation, mais il est actuellement difficile de prévoir ce que seront les coûts de l'énergie en 2023.

560 / Cultes

Le montant budgété n'est pas atteint dans les comptes car le Grand Temple n'est quasiment plus utilisé par l'Église. Il y a, par conséquent, relativement peu de charge de conciergerie. En revanche, nous ne sommes pas à l'abri d'une intervention sur les horloges ou sur les cloches dont les éventuelles réparations peuvent s'avérer onéreuses. Des entretiens ont d'ores et déjà été réalisés pour y palier.

Le chef du dicastère ajoute que les réflexions se poursuivent entre l'EREN et les services de la Ville sur les utilisations possibles du Grand Temple. Si l'EREN souhaite s'en séparer, il paraît difficilement envisageable que ce lieu patrimonial ne soit pas repris par la Ville.

Pour répondre à la question de l'un des commissaires, il y a des liens réguliers avec les différentes communautés et toutes vivent des difficultés financières.

420 - 430 - 435 - 440 - 445 - 450 - 455 / Ecole obligatoire (EOCF)

L'arrivée de 80 élèves ukrainiens entraîne une stabilité des effectifs. Néanmoins, comme ces élèves ont été intégrés aux classes existantes, il a été possible de supprimer trois classes par rapport à la rentrée scolaire précédente.

Un accent particulier est porté sur l'éducation numérique avec un montant global au budget de 134'0000.- CHF. Le PER (Plan d'Étude Romand) a été mis à jour afin de d'introduire ce thème dans tous les cantons. Ces cours allient prévention (développer son esprit critique face aux médias), science informatique (concepts de base et résolution de problèmes) et usage des outils numériques pour collecter l'information, pour échanger et pour réaliser des projets.

La direction évoque différents projets pour les années à venir :

- la rénovation de l'enveloppe du Collège de la Promenade avec l'installation d'une centrale photovoltaïque ;
- l'agrandissement d'une salle de classe au Collège des Foulets ;

- la rénovation de l'aula des Forges dont le rapport sera soumis au Conseil général au printemps 2023 pour un chantier prévu sur l'année scolaire 2024-2025 ;
- l'horaire continu pour les 7 à 11^{ème} années qui devrait voir le jour en 2025 si des locaux sont trouvés aux Collèges des Forges et des Crêtets.

La surcharge du secteur sud en raison du développement du quartier de l'Orée-du-Bois nécessitera probablement d'adapter le Collège de Bellevue.

Cette année a vu éclore un certain nombre de places de jeux au sein des collèges (Forges, Endroits, Cernil-Antoine). La Ville a également déployé des containers de places de jeux déplaçables qui donnent satisfaction.

Un groupe de travail évalue la possibilité de passer de 3 à 5 jours de camp pour les élèves de 7^{ème} année. En fonction de subventions J+S, il n'y aurait pas d'augmentations de coût.

A La Chaux-de-Fonds, comme en Suisse romande, on assiste à une augmentation des situations problématiques (troubles dys ou TSA), sans qu'on puisse expliquer pourquoi.

Cette évolution nécessite une adaptation des ressources, mais alors que le canton du Valais a ouvert 5 classes spécialisées supplémentaires, que le canton de Fribourg a créé 70 EPT de travailleurs sociaux scolaires et le canton de Vaud 30 EPT d'enseignant spécialisés, notre canton ne souhaite pas renforcer le nombre de collaborateurs.

L'ensemble de ces problématiques socio-éducatives constituent une charge importante. Ainsi, il serait souhaitable que des projets de soutien transversaux à l'interne du Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) entre le Service de l'enseignement obligatoire et le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse, soient développés afin que les écoles ne soient pas seules à traiter ces difficultés qui dépassent largement le cadre scolaire.

Concernant l'accueil des ukrainiens, 80 élèves sont arrivés depuis le mois de mars dernier. On observe une hausse dans les Montagnes neuchâtelaises et parallèlement une baisse sur le Littoral. Considérant que le 55% des frais est à charge des communes, il faudrait trouver un équilibre cantonal.

Le chef du dicastère souligne la qualité des réponses offertes par l'EOCF aux difficultés en lien à la composition socio-économique difficile à la Chaux-de-Fonds et salue les projets de "vivre ensemble".

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation de 402,26 à 407,06 EPT alors que le nombre de classes diminue. Ceci s'explique par l'ajout, chez les 7^{èmes} années, d'une période pour l'éducation numérique. Par ailleurs, Il y a

également davantage d'élèves par classe. Ainsi, si on n'a pas créé des classes d'accueil particulière, un soutien langagier pour les ukrainiens s'avère néanmoins nécessaire.

Concernant les postes de personnel non-subventionné par le canton, on constate une légère augmentation consécutive à la situation ukrainienne, mais aussi aux difficultés socio-éducatives évoquées plus tôt.

500 / Service des affaires culturelles

Le chef de service présente les enjeux du service. Le projet CCS (Capitale Culturelle Suisse) est au centre des préoccupations quotidiennes. Le service est également occupé à la mise en place de la Maison de la Culture.

Les budgets alloués aux acteurs culturels chauds-de-fonnières restent serrés. La poussée des arts de rue, notamment le CCHAR, explique l'écart de 20'000.- CHF. À noter que l'État le subventionne également à hauteur de 140'000.- CHF.

Ces dernières années, les budgets ont été fortement réduits pour atteindre un seuil limite. Or, il est important de maintenir l'effet multiplicateur et de manifester un soutien vis-à-vis des centaines de bénévoles qui s'engagent régulièrement.

S'il est soutenu par la Ville, il est indispensable que le projet CCS obtienne de nombreux soutiens extérieurs, dont la Confédération de qui nous attendons encore une confirmation.

Une validation du Conseil Général est attendue pour le printemps 2023, laquelle devrait être suivie par celle du Grand Conseil.

Le détail des coûts sera clarifié afin de lever toute ambiguïté. Par ailleurs, le chef du dicastère confirme que de nouvelles infrastructures ne seront pas créées pour le projet. La nécessité de rénover les musées est indépendante du projet CCS. Par contre, il convient de prévoir une planification de sorte à ce qu'ils ne soient pas en travaux en 2025.

Une partie des commissaires regrette que les subventions culturelles fassent bien plus souvent que toutes les autres l'objet d'une volonté d'économies.

Le chef de service souligne que s'il fallait encore réduire l'enveloppe des subventions, il y aurait un fort risque que certaines institutions telles que La Plage ou le TPR ne puissent plus obtenir autant de fonds privés, sans compter que cela risquerait de provoquer des dysfonctionnements.

501 / Bibliothèque de la Ville (BV)

Le chef de service se présente et rappelle qu'il a pris ses fonctions le 1er mai dernier.

Il commence par évoquer le grand projet de Centre Archives et Patrimoine (CAP), mené en collaboration avec le Canton, qui verra le jour à l'horizon 2028 à La Chaux-de-Fonds. Cet important projet impactera directement la BV au vu du déménagement de ses secteurs patrimoniaux, libérant ainsi de l'espace pour la mise en valeur des collections et l'accueil des publics. Il ouvrira aussi la voie à un rapprochement avec la BJ.

Les principales variations au niveau du budget touchent le système de plateforme de gestion de bibliothèque Rero ILS qui doit encore être perfectionné et qui nécessite des corrections sur les données. Il y'a également la refonte du site web qui est prévue pour 2023.

Avec l'accueil d'une nouvelle apprentie technologue en reliure, en août 2022, le nombre des apprentis est passé à 5. Ceci explique l'augmentation du poste « personnel en formation ».

502 / Bibliothèque des Jeunes (BJ)

Le chef de service informe du réaménagement et de l'amélioration des locaux du site de Président-Wilson. Concernant le rapprochement souhaité entre la BV et la BJ, il donne l'exemple de la communication : le nouvel agenda des animations est commun aux deux bibliothèques.

Une petite hausse du poste des acquisitions de livres est relevée. Elle est liée aux adolescents, un public à cheval entre la BJ et la BV. Des actions sont menées pour ne pas les perdre durant cette période de transition, telles que par exemple les fonds manga et jeunes adultes à étoffer.

Un commissaire s'interroge sur le montant de 250'000 CHF prévu pour le bâtiment de la Ronde, alors qu'il est souhaité, à terme, de rapprocher la BJ et la BV.

Le chef de service confirme la volonté de rapprochement, mais en attendant il est indispensable d'intervenir sur le bâtiment qui est vétuste, notamment sur sa toiture. Par ailleurs, les travaux seront répercutés sur le prix de vente.

Une fois que le Centre Archives et Patrimoine (CAP) sera terminé et que les secteurs patrimoniaux auront quitté la BV, les travaux de regroupement de la BV et de la BJ pourront être lancés.

505 / Archives communales

Le projet du nouveau Centre Archives et Patrimoine au sein des anciens entrepôts de la Coop avance bien. Un système "low tech" permettant de conserver les archives à long terme dans des conditions optimales, en dépendant le moins possible de la technologie, sera mis en place.

Le coût du matériel s'explique par la nécessité de reconditionner les archives dans des conditions spécifiques (non acide), adaptées à la conservation du papier sur le long terme.

510 / Services généraux des musées (SGM)

2023 devrait être une année de stabilité pour le service. Toutefois, deux modifications peuvent être signalées au niveau des ressources humaines. Premièrement, le passage en exploitation de MUZOO. Et deuxièmement, la suppression du service de piquet remplacé par un mandat à une société de surveillance locale avec ventilations des coûts sur l'ensemble des musées.

Par ailleurs, la création d'un nouveau dépôt mutualisé permettant de remplacer le dépôt en location pour lequel le bailleur a dénoncé le bail devrait occuper le service.

511 515 / MUZOO

Le directeur commence par évoquer le secteur muséal (511) qui rentrera en exploitation complète à mi-décembre de cette année. Il souligne le fort engagement des équipes pour cette ouverture juste avant la période de Noël et rappelle la fin de tous les contrats à durée maximum dans la foulée.

Il indique également le manque de recul sur un certain nombre de postes budgétaires, que ce soient les charges (par exemple du bâtiment) ou les recettes.

Concernant le secteur zoologique (515), pas d'évolution majeure si ce n'est un contre coup important dû à la hausse généralisée des prix (nourriture pour animaux et autres fournitures).

Le directeur évoque les projets en cours et à venir, notamment celui de la fontaine ludique qui rencontre d'importants écueils budgétaires et réglementaires. Le chantier n'a pas démarré car des solutions doivent être trouvées.

Un autre projet qui occupera le secteur sera celui de la réfection de l'enveloppe du vivarium ainsi que la reconstruction du dernier pavillon, celui accueillant les crocodiles nains, qui n'est plus aux normes.

Deux autres projets sont évoqués, celui de la construction d'une volière pour les grands rapaces nocturnes ainsi que celui de la transformation de l'enclos des ours pour l'accueil d'autres espèces.

Un commissaire rappelle l'ancienne question du réseau d'eau du parc et demande quelle en est l'avancée. Le directeur confirme que l'ensemble de la zone des loutres a été traité. En revanche, il n'y a pas d'avancée significative sur le reste du réseau. La déperdition reste importante pour un réseau vétuste et l'objectif du plan directeur est de reprendre cette question à chaque réaménagement de zone.

512 / Musée d'histoire (MH)

En préambule, le conservateur présente aux commissaires la possible évolution du musée ainsi que l'emplacement du futur café.

Au niveau du budget, le conservateur signale que, de manière générale, il n'y a pas d'évolution significative et que les chiffres sont stables.

Une diminution relative à l'achat d'une machine est notée. Une hausse est relevée sur le poste Alarme/Surveillance en raison de l'externalisation du service auprès d'un prestataire de la place. Il y a parallèlement une baisse sur le poste incendie des SGM (centre 510).

Un élément important est relevé par le conservateur au sujet des prestations informatiques sur lesquelles il a assez peu de prise. En effet, ce poste sera un axe fort des années à venir, avec en ligne de mire l'inclusion et la durabilité qui devront structurer la réforme du MH. En raison de leur forte consommation énergétique, il s'agira de travailler différemment pour réduire autant que possible les dispositifs électroniques. Dans ce même souci de durabilité et d'économie, le mobilier utilisé pour les expositions devra pouvoir être réutilisé en trouvant si possible des synergies avec les autres institutions muséales.

Le conservateur voit dans l'obsolescence à venir du matériel informatique, notamment les écrans de présentation, une opportunité de repenser les dispositifs muséographiques. Les frais de maintenance sont également importants, notamment l'abonnement au système "Venus" pour la diffusion des contenus dans les écrans de l'exposition permanente.

Le premier projet qui occupera le conservateur en 2023 sera la mise sur pied d'une exposition particulière qui sera proposée à l'occasion du 100ème anniversaire du MH dans la villa Sandoz.

Les projets sur l'inclusion se poursuivent avec le développement de visites guidées avec besoins spécifiques. Plusieurs actions sont entreprises pour élargir le public et rendre le musée accessible à tous.

Le conservateur souligne également la bonne collaboration avec l'université qui permet de monter des projets à haute valeur scientifique.

Quant à la fréquentation, le conservateur informe que les chiffres sont à nouveau ceux d'avant période Covid. Il émet l'espoir que grâce à la liaison avec le MIH et le café, les visiteurs seront en augmentation à l'horizon 2025-2026.

A la question de la vente de produits à la boutique, le conservateur informe que malgré le faible bénéfice, l'espace de vente nécessite néanmoins d'être rénové pour créer un espace plus accueillant qui mettrait mieux en valeur les produits et permettrait de libérer le hall d'entrée.

Pour terminer, il estime que la future place de jeux n'occasionnera pas de gêne sonore pour les visiteurs et représente un véritable plus pour l'accueil d'un jeune public.

513 / Musée international d'horlogerie (MIH)

Le conservateur commence par souligner la stabilité de l'effectif des collaborateurs pour 2023, avec une équipe bien en place.

L'événement marquant de cette fin d'année sera la prolongation, jusqu'en mars 2023, de l'exposition "*Éclat de verre. La maîtrise de l'émail*" qui rencontre un franc succès avec plus de 4'000 visiteurs en septembre.

Le point préoccupant est l'étanchéité de la toiture et la planification des travaux encore incertaine qui aura des conséquences également sur l'agenda des expositions à venir ces trois prochaines années.

2023 sera l'année d'une grande exposition à l'externe en collaboration avec le Kunsthhaus de Zurich.

Le conservateur évoque aussi la célébration des 50 ans du MIH en 2024.

Un point important du budget est une augmentation de l'ordre de 150'000.- CHF en soutien de la Confédération. Il s'agit d'un contrat de prestation de service de tiers qui comporte trois objectifs : le renforcement de la participation culturelle et de la cohésion sociale, l'encouragement de l'innovation dans le travail muséal et l'entretien des collections. Une reconnaissance cantonale reste également attendue.

514 / Musée des beaux-arts (MBA)

Le conservateur présente un budget 2023 reconduisant le précédent, malgré une légère augmentation dans les biens/services.

La boutique fonctionne bien et mieux grâce au réaménagement du hall central (+33% par rapport à ce qui était budgété pour cette année).

Les retombées de l'exposition actuelle de Stéphane Zaech sont très importantes avec notamment la visite de plusieurs conseillers fédéraux.

Une exposition monographique de grande ambition sur Léopold Robert verra le jour en 2023, ce qui implique une augmentation dans les assurances transport. En effet, le MBA a déjà obtenu des prêts exceptionnels, notamment du Louvre, dont les valeurs d'assurance sont évidemment importantes.

2023 sera également une année de biennale. Le conservateur informe que les lauréats d'un concours organisé à l'école d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds réaliseront l'entier de la communication visuelle de ce projet.

Une diminution est relevée sur la location de locaux. En effet, suite à la votation du Conseil général, le bâtiment de Numa-Droz 175 passera au patrimoine administratif en 2023.

Concernant le sponsoring, rien n'est assuré pour le moment. Le partenariat avec la fondation Nestlé pour l'art contemporain qui courait sur 3 ans a pris fin. En 2022, à ce jour, la levée de fonds est en augmentation par rapport aux trois dernières années.

L'un des commissaires se montre surpris quant au faible montant de 900 CHF relatif à l'acquisition d'objets. Le conservateur explique que cette somme est capitale car il s'agit de la cotisation à la Société Suisse de Gravure, institution qui a pour but de promouvoir la production d'estampes d'artistes contemporains suisses, et qui édite chaque année depuis 1918 une ou plusieurs œuvres qu'elle distribue ensuite à ses 125 membres. Le MBA - numéro 6 de la liste - possède la totalité des éditions et ce serait regrettable de supprimer ce montant.

Un commissaire demande comment le budget peut prévoir moins d'entrées sur 2023 alors qu'une exposition notoire sera proposée. Le conservateur explique que les entrées ont progressivement augmenté ces dernières années, pour maintenant se stabiliser.

Sur le plan financier, une grande part de visiteurs prennent la Neuchâtel Tourist Card. Ainsi, le prix reversé au musée est plus faible que le montant d'une entrée pleine.

490 / Intégration

La cheffe de service présente ses projets et explique que cette année a été riche pour comprendre son environnement (acteurs, associations et enjeux).

C'est sur cette base qu'un concept d'intégration a été développé et validé le 8 juin dernier par le Conseil Communal. Ce dernier a permis de :

- Définir un cadre et l'utilité de la politique d'intégration (défis de l'inclusion mais plus encore ceux de l'exclusion, sans cesse renouvelés comme l'a révélé la "crise ukrainienne"), des valeurs (agilité, conscience et proactivité), et les acteurs de l'intégration.
- Déterminer les sources de financement (budgets ordinaires et sources financements extérieures).
- Préciser les missions du service (compréhension mutuelle, accueil, sentiment d'appartenance, soutien, solution, pleine participation, culture inclusive) ainsi que ses prestations (appui stratégique, développement et promotion de projets, communication, représentation, soutien aux différents acteurs, recherche de financements).
- Poser les axes de la politique d'intégration de la Ville (exemplarité de l'administration, vivre ensemble, communication, accueil et accessibilité, pleine participation).
- Proposer des domaines prioritaires (jeunesse, scolarité, patrimoine, sport, culture) qui viendront, par leurs besoins et réalités, agrémenter le concept d'intégration d'un plan d'actions.

Fort de ce qui précède, le budget 2023 servira principalement à la mise en place de la Feuille de route pour une administration égalitaire, au soutien aux projets des partenaires, au développement de la carte citoyenne, à la consolidation du réseau du service, à la formation et aux actions de sensibilisations en lien avec la diversité, à la définition d'un concept d'accueil (en vue de la mise en place du futur service à la population) et à développer les collaborations.

Un projet-pilote déposé à la Confédération pour renforcer l'intégration sociale des personnes relevant de l'asile devrait entraîner des recettes de plus de CHF 200'000.- pour une charge nette de CHF 30'000.-. Le COSM versera également une subvention de CHF 10'000.- pour soutenir les projets. Outre les subventions aux partenaires, l'appui du service est important et permet de saisir des opportunités pour thématiser les questions d'inclusion et de diversité (exemple : soirée en présence de Barbara Hendricks et Christiane Taubira).

Le rapporteur de la sous-commission
Pierre-Alain Borel

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Maël Iseli, président de la Commission financière : Suite à un besoin identifié par ses membres, la Commission financière s'est réunie une fois de plus que lors du budget 2022, soit à cinq reprises, à savoir : les 18 août, 15 septembre, 27 octobre, 7 et 16 novembre 2022.

Malgré des chiffres très inquiétants, nos débats sont restés courtois entre conseillers généraux. Même si chacun des membres s'accorde sur le fait que le déficit actuel de la Ville n'est pas acceptable, les causes et les solutions à entreprendre diffèrent entre les différents partis.

Le groupe PLR a déposé trois amendements durant les débats, afin de maintenir le niveau des subventions à celui de 2022 et a également fait part de son désir de ne pas augmenter les charges liées au journal Le Tourbillon. Les quatre demandes ont été refusées sans entrée en matière.

La droite a également fait part de sa plus grande inquiétude quant au plan financier 2024-2026. Ce plan affiche 5 millions de revenus liés à la géotopographie et des revenus de la fiscalité supérieurs de 6,5 millions par rapport à ceux de 2017, soit avant la dernière réforme fiscale.

Malgré ces nouveaux revenus qui sont en partie le résultat du travail actuel du Conseil communal et de sa politique positive, le déficit de la Ville continue de croître pour se chiffrer à plus de 16,5 millions à l'horizon 2026.

En extrapolant ces chiffres, la fortune de la Ville tombera sous les 40 millions lors de la prochaine législature et, plus précisément, en 2028.

Selon le règlement communal, la Ville sera alors obligée de prendre des mesures drastiques pour diminuer son déficit.

En plus de la recherche de nouvelles recettes, notre Ville devra également trouver des solutions pour diminuer ses charges et tendre à la stabilité financière indispensable.

L'avenir de la ville peut être radieux à l'horizon 2035 avec l'ensemble des investissements engagés dans notre région. C'est à nous d'être responsables et d'apporter des solutions, sans quoi nous ne tiendrons pas jusque-là.

Je tiens ici à remercier tout le personnel communal pour le sérieux dont il a fait preuve dans l'élaboration de ce budget, ainsi que tous mes collègues de la Commission financière pour leur engagement.

Mme Lara Zender, rapporteure de la Commission financière : Je ne vais pas vous répéter tout ce qu'a dit le président de la commission, si ce n'est que nous nous sommes réunis cinq fois et que le Conseil communal a participé

aux séances, accompagné de Mme Sylvène Aeschlimann, cheffe du Service des finances. Mme Virginie Rais, secrétaire du DEFASI, s'est chargée de la rédaction des procès-verbaux et nous la remercions de son travail.

La commission a également préavisé favorablement plusieurs ventes de terrain : vous en trouverez des détails dans le rapport. Toutefois, il me semble plus intéressant de vous dire quelques mots sur la commission et le budget.

Le travail de la commission s'est déroulé dans une ambiance constructive et respectueuse du travail de chacun-e. Nous avons eu de nombreuses discussions sur le budget et les amendements proposés. Nous pouvons en ressortir une volonté commune d'aider la Ville à trouver un équilibre financier, mais – et cela est bien compréhensible – nous divergeons sur les méthodes à employer pour retrouver cette stabilité.

Le budget 2023 présente un déficit de 14,9 millions et se péjore par rapport à celui de 2022 : il y a un prélèvement de 1,8 million à la réserve de politique conjoncturelle. Ce déficit est marqué par une période d'instabilité politique, écologique et économique, notamment avec la hausse en flèche du prix de l'énergie et du chauffage. Il est important de noter que la Ville a souhaité indexer les salaires de ses collaborateurs et collaboratrices à l'IPC, et attribuer les échelons. Malgré cette volonté de compenser le renchérissement de la vie, les salaires communaux restent grandement inférieurs à ceux des autres communes et péjorent l'attractivité de la Ville.

Les revenus fiscaux ont, quant à eux, augmenté de 6 millions par rapport à 2022. Toutefois, les revenus sur les personnes morales restent toujours très faibles en comparaison à ceux des personnes physiques, ou même à l'impôt des frontaliers et frontalières. Cette différence est la conséquence d'une politique fiscale cantonale défavorable à notre réalité économique, qui entraîne des répercussions sur la stabilité de la Ville.

Les investissements s'élèvent à 40,9 millions. Cette augmentation croissante démontre une politique dynamique et volontariste de la Ville, avec des projets d'envergure, tels que la rénovation du MIH ou de la patinoire. Ces projets permettent le rayonnement de la ville et sont le signe d'une vision tournée vers l'avenir.

Le PLR a proposé à la commission plusieurs amendements, visant à réduire les subventions de l'Association de défense des chômeurs et, surtout, les subventions culturelles. Ces amendements, représentant une somme totale de CHF 23'000.-, découlent de la volonté du PLR de ne pas augmenter des subventions culturelles en comparaison au budget 2022. Ces trois amendements ont été refusés par la commission.

Le PLR a également demandé au Conseil communal de revenir à la pagination originale du Tourbillon afin de réduire les frais, mais il n'a finalement pas déposé d'amendement en commission.

Ce budget n'est pas optimiste pour la santé de notre ville, mais, au vu de l'inflation et de l'instabilité évoquée précédemment, la commission peut féliciter le Conseil communal d'avoir pu contenir l'augmentation des charges. Cela reflète une bonne maîtrise des charges, tout en ne faisant pas peser une trop grosse pression sur les collaborateurs et collaboratrices, par exemple en bloquant à nouveau les échelons.

Ce déficit reste, encore et toujours, un déficit de recettes, et la réponse à cela n'est pas un retour à l'austérité. Les solutions doivent être trouvées à d'autres places, en défendant face au Canton les négociations pour les charges géotopographiques et une meilleure reconnaissance du MIH, en augmentant la domiciliation – qui n'est plus en baisse actuellement – ou encore, en poursuivant et en augmentant les investissements, afin de réaliser des projets innovants et ambitieux.

La commission a finalement accepté le budget 2023 par 9 voix contre 2 et 3 abstentions. La commission tient encore à remercier l'ensemble du personnel communal pour son engagement sans faille.

M. Christian Piguet, Les Vert-e-s : Nous devons voter ce soir le budget 2023, qui est l'acte le plus important de l'année, puisqu'il donnera à la Ville de La Chaux-de-Fonds les moyens de fonctionner tout au long de l'année 2023. C'est donc une autorisation de dépenser : sans budget, il y a un blocage des dépenses, excepté les dépenses courantes.

Le budget 2023 affiche 283 millions de charges et 14,9 millions de déficit, comparé à 14,3 millions au budget 2022. Les investissements sont à la même hauteur que l'année passée, soit 41 millions.

Ce résultat, même déficitaire, est à saluer, car il est nettement plus difficile d'établir un budget en ces temps de très grande volatilité due au Covid, à la guerre et aux changements climatiques. Ainsi, le groupe des Vert-e-s a décidé d'accepter le budget 2023.

Néanmoins, Les Vert-e-s se posent la question de savoir si ce budget va dans la bonne direction compte tenu des très, très graves menaces qui planent sur notre planète. Evidemment, la réponse est *oui* et *non*.

C'est en fait « non, pas encore », car ce budget 2023 ne reflète pas encore la remise en cause de l'indicateur de croissance PIB – produit intérieur brut – alors que l'on doit aller vers une économie décarbonée, sans pillage de la nature, sans gaspillage : un tiers de la nourriture produite est jetée et, pourtant, elle est comptée dans le PIB. Il faut donc une vision à long terme

en opposition au profit immédiat : on doit donc revenir à davantage de sobriété. Bref, une économie qui retrouve du sens, qui recrée un lien respectueux avec la nature, une économie que l'on appelle aujourd'hui post-croissance, sujet du livre de Timothée Parrique – dont je recommande la lecture – « Ralentir ou périr ».

Il y a également lieu de changer d'indicateur en prenant le nouvel indicateur appelé le PIV – produit intérieur vert – proposé, entre autres, par Jean-Pierre Danthine, ancien vice-président de la BNS. Pour cet indicateur, on soustrait tout ce qui a trait aux atteintes à l'environnement et à la santé. D'obsédé de la croissance, on doit changer et écouter le GIEC, qui parle, lui aussi, de décroissance, dans le même sens que post-croissance.

En fait, si l'on vous demande si vous êtes heureux-se parce que votre travail a augmenté le PIB, je ne suis pas sûr que la réponse soit positive. Cette post-croissance signifie l'abandon de toute publicité – y compris sur Internet – la satisfaction des besoins mais sans plus, et des liens forts avec les communautés et la nature, pour ne plus la piller et la détruire. Donc, de ce côté, il y a encore pas mal de travail.

Juste en passant, cette vieille histoire de Yvan Illich : on va plus vite en vélo ou en voiture ? Si l'on compte le temps de travail nécessaire pour se payer une voiture, on va évidemment plus vite en vélo. Mais nous avons ainsi plein d'à priori qui relèvent du mythe de la croissance : une grosse bagnole va plus vite. Il faut donc changer ce paradigme en se rappelant les mots de Guy Bedos : « Arrêtez le monde, je veux descendre ».

Mais nous disons *oui* à ce budget 2023, car il soutient des mesures et de futures réalisations qui vont faire de La Chaux-de-Fonds une ville où il fera encore meilleur. Ce qui était impossible devient possible. Les projets culturels, sportifs et les aménagements urbains sont en voie de réalisation. Nous ne résistons pas au plaisir d'en citer quelques-uns : la rénovation des musées et de leur parc, la Maison de la culture, « La Chaux-de-Fonds ville culturelle suisse » en 2025. De même : l'entretien d'équipements sportifs, la Place du Marché piétonne, le Grand-Pont avec ses deux giratoires, zones 30, bandes cyclables, abris vélos, la ville à 15 minutes, Coullery, rue du Commerce, les Anciens abattoirs et, enfin, des initiatives locales, comme éteindre l'éclairage public et privé, les jardins partagés, la préservation des arbres et des bosquets, la renaturation de nombreux espaces verts, la monnaie locale, etc.

C'est donc une évidence que, pour tout cela, il est absolument nécessaire de voter le budget 2023. Cependant, on nous dit : « Avec tous ces déficits, on ne peut pas continuer comme cela ! » C'est vrai, mais pour s'en sortir, il faut justement réaliser tous ces projets et attirer de nouveaux habitants.

Nous adressons ainsi nos sincères remerciements pour leur engagement au Conseil Communal et à toute l'administration, qui, jour après jour, travaillent pour l'ensemble de ces projets et pour aller dans la direction d'une post-croissance absolument indispensable.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC : Une fois de plus, le groupe UDC fait part de sa plus grande inquiétude face à l'avenir. Comme nous l'avions déjà exprimé lors du dernier exercice, nous ne pouvons plus nous satisfaire d'un budget dont le déficit avoisine les 15 millions de francs. Surtout que cette situation devient pérenne, ce qui nous préoccupe au plus haut point.

Malgré la dynamique positive qui règne au sein de notre Ville et les grands projets à venir, qui nous permettront, enfin, d'avoir des liaisons performantes – autant routières que ferroviaires – avec le Plateau suisse, ainsi que de réduire les embouteillages au centre-ville, les perspectives financières à moyen terme ne sont guère réjouissantes, et ne laissent pas entrevoir de nouvelles recettes permettant de retrouver un équilibre budgétaire. Il faudra donc agir sur les charges de personnel, notamment, qui sont en constante augmentation, mais également de faire des choix.

Bien que nous ne souhaitons pas retomber dans l'austérité, il est aujourd'hui nécessaire de trouver des solutions viables sur le long terme. Que ce soit au travers d'une meilleure répartition de l'imposition des personnes morales ou d'une diminution des reports de charges de l'Etat sur les communes, il devient pressant que l'autorité cantonale assume ses responsabilités et devienne un partenaire plutôt qu'un adversaire.

Il nous paraît aussi nécessaire de réfléchir à l'augmentation de l'IPC, octroyé cette année à un taux de 3,5 %, alors que toutes les autres entités – que ce soit Canton ou communes – ont adapté leurs salaires avec un taux nettement plus bas, qui correspond mieux au taux actuel. Nous serons attentifs à ce que l'IPC soit adapté également l'année prochaine, même si le taux est à la baisse.

Pour le groupe UDC, cette situation n'est plus acceptable, et nous pensons qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard. L'année dernière, nous avons bien précisé que c'était la dernière fois que nous accepterions un budget avec un déficit aussi conséquent. C'est pourquoi, cette année, nous refuserons à l'unanimité ce budget 2023.

M. Pierre-Alain Borel, PS : Avec un déficit de 14,9 millions, la situation financière de notre Ville constitue toujours une source de vive inquiétude. Mais derrière ce constat implacable, qui résonne année après année, se trouve une réalité bien plus contrastée.

En effet, tout d'abord il convient de rappeler que, si le déficit prévu ne se monte « qu'à 14,9 millions », c'est que le budget 2023 a fait l'objet d'un très gros travail d'élaboration : chaque ligne, chaque chiffre sont passés en revue et soupesés, premièrement par les services, puis par le Conseil Communal, avant d'arriver sur la table de la Commission financière.

Ainsi, contrairement à ce que peuvent penser certains, le processus budgétaire est constitué d'une longue série de choix, d'arbitrages et, parfois, malheureusement, de renoncements. La nécessité de telle dépense est-elle avérée ? Y a-t-il urgence, peut-on escompter une dynamique en termes d'effet multiplicateur ? Que pourrait entraîner un maintien, une réduction ou une suppression ? Ainsi, au moment de passer à la moulinette de la Commission financière, il n'y a, bien souvent, plus rien à mouliner.

Bien entendu, on peut toujours chercher à viser la perfection. Mais le mieux n'est-il pas l'ennemi du bien ? Car, finalement, un budget n'est rien d'autre qu'une ligne d'horizon que l'on fixe à un instant T et qui doit nous aider à nous guider et à trouver notre chemin.

Doit-on alors réduire encore ce budget de quelques milliers de francs, ici ou là, afin d'atteindre un idéal qui, de toute manière, ne sera plus exact d'ici quelques jours ? Clairement, pour le groupe socialiste, la réponse à cette question est *non*. Car, dans un autre sens, on pourrait alors tout aussi bien réduire à néant ces efforts dérisoires, afin d'intégrer les dernières décisions du Grand Conseil, notamment en matière sociale.

Avec un budget déficitaire, on n'échappe pas à l'inévitable question de savoir si La Chaux-de-Fonds ne vit pas au-dessus de ses moyens, de même qu'à la comparaison avec un ménage, qui, lui, ne peut pas dépenser plus qu'il ne gagne.

A cela, il convient tout d'abord de rappeler que la gestion d'une collectivité publique n'est pas celle d'un ménage. Imaginez, par exemple, que vous choisissiez de réduire l'argent de poche de vos enfants, afin d'arriver à boucler vos fins de mois : ils ne pourront pas lancer un référendum pour vous contraindre à continuer de leur verser la même somme... [Ndlr : rires de l'assemblée] Si cet exemple peut faire sourire, les exemples dans lesquels une commune ne peut pas adapter ses dépenses sont très nombreux.

Et puis, à force de réductions et d'optimisations successives, on se retrouve parfois dans des situations où descendre en-dessous d'un seuil minimum de prestations n'est juste plus possible, sous peine de mettre en danger le bon fonctionnement de notre collectivité. Peut-on reprocher à un travailleur pauvre de s'endetter pour nourrir des enfants ? Je crois que nous serons tous d'accord, ici, dans cette salle, pour dire que *non*, et que c'est plutôt du côté de son revenu qu'il faut faire quelque chose pour lui et sa famille.

Eh bien, c'est bien dans la situation de ce travailleur pauvre que nous nous trouvons aujourd'hui. Alors que nos revenus fiscaux étaient déjà très modestes en comparaison d'autres communes, les réformes fiscales entreprises sur les 10 dernières années n'ont fait que nous mettre davantage en difficulté. Pourtant, si les solutions sont connues, elles tardent cependant à entrer dans les réflexions de l'Etat.

Poumon industriel du canton, berceau de nombreuses entreprises créatrices de richesses, notre Ville perçoit des recettes fiscales de personnes morales sans commune mesure avec ce qu'elles devraient être, par rapport à ce que nous apportons à l'économie de ce Canton.

Aujourd'hui, bien que nous devions rester extrêmement vigilants, nous sommes sortis du climat d'austérité que nous avons pu connaître par le passé et qui, au final, n'a fait que nous fragiliser davantage. En effet, si ce budget est, certes, largement déficitaire, il nous permet néanmoins d'accorder la compensation du renchérissement, ainsi que les échelons quantitatifs et qualitatifs, au personnel de l'administration, ce dont nous nous réjouissons. Il permettra aussi, dans certains services, de renforcer très légèrement les effectifs, là où c'est nécessaire. Ce qui démontre que nous avons appris que toutes les économies ne sont pas forcément bonnes à faire.

Par ailleurs, La Chaux-de-Fonds semble plus vivante que jamais. Elle rayonne par son dynamisme culturel, sportif ou événementiel. Nous disposons *enfin* d'une véritable politique économique. En parallèle, les trottoirs s'élargissent, les pistes cyclables s'allongent et les routes s'arborescent, rendant très concrète la requalification de notre urbanisme, et permettant de mieux vivre ensemble notre ville. Tout cela alors que nous sortons à peine de deux ans de pandémie, que cela fera bientôt un an que la guerre en Ukraine fait rage, amenant chaque jour de nouvelles incertitudes. Sans oublier l'inflation, l'augmentation des taux d'intérêts, les tensions internationales et les incertitudes quant à l'approvisionnement énergétique, qui constituent autant de défis déjà bien présents, et que nous devons encore affronter dans les mois et les années à venir.

Face aux difficultés, La Chaux-de-Fonds n'a pas baissé les bras. Au contraire, elle a fièrement relevé la tête et retroussé les manches pour s'engager dans une politique volontariste, tournée vers l'avenir, mais sans excès. Il en va ainsi du projet de Capitale culturelle, que nous appelons de nos vœux et qui fait partie des opportunités à ne pas manquer.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier l'ensemble de notre administration pour la qualité de son travail, son engagement et sa créativité, dans un contexte qui n'est pas toujours facile.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera le budget présenté par le Conseil communal, et j'invite vraiment l'ensemble des groupes à en faire autant, car si « seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

M. Karim Boukhris, POP : Le budget d'une commune est une photo à un moment donné. On sait toujours que le budget, dès le moment où il est voté – ou même déjà avant – est déjà faux. C'est un cliché à un instant pour l'année à venir.

La photo de famille, certes, présente des personnes un peu rougeaudes : avec 14,9 millions de déficit, ce n'est pas très joyeux. Mais il faut le dire – et le représentant du groupe socialiste l'a dit – ceci est déjà le fruit d'un large travail réalisé par les services et le Conseil communal. Sans ce travail préalable, la famille n'aurait pas été rougeade, mais carrément écarlate.

Nous arrivons à un résultat de 14,9 millions de déficit. Nous estimons que les choix qui ont été faits sont les bons, premièrement pour maintenir des investissements qui soient à un niveau raisonnable et acceptable. Ce ne sont pas des envolées faramineuses, mais ce sont tout de même des investissements nécessaires auxquels une collectivité doit consentir pour maintenir ses infrastructures et pour investir dans l'avenir.

La Chaux-de-Fonds souffre de quelques difficultés, nous y reviendrons. Mais parmi les choix qui ont été faits en amont, nous tenons également à saluer le fait que l'IPC ait été accordé au personnel communal, de même que les échelons quantitatifs. Compte tenu des nombreuses années durant lesquelles ces échelons ont été bloqués, cela paraît être une juste compensation et une nécessité pour le personnel communal. On rappellera dès lors que, par rapport à une collectivité semblable, notre personnel touche un salaire environ 10 à 13 % inférieur. On rappellera également que le salaire médian au sein de la Ville est également inférieur au salaire médian de l'ensemble du Canton. Ces choix sont, à notre avis, indispensables, et nous devons continuer dans cette voie.

Pour en venir aux difficultés auxquelles nous devons faire face, nous avons tenté les années d'austérité pour, d'un coup de crayon rouge, biffer les déficits et repartir sur des années bénéficiaires, facilement, le temps d'une législature. Ceci s'est avéré une erreur monumentale, nous engouffrant dans des difficultés de plus en plus profondes.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation que nous tenons à relever par quelques chiffres au budget. Il faut rappeler qu'aujourd'hui l'impôt des personnes morales rapporte généralement moins à notre collectivité que l'impôt des frontaliers. Il faut aussi rappeler que l'accueil extrafamilial – que ce soit pré- ou parascolaire – nous coûte à peu près le même montant, globalement, que les forfaits d'aide sociale.

Ceci doit nous rappeler tout de même un effet qui nous coûte très cher au sein de cette ville : le fait que les richesses qui sont produites ici ne se retrouvent pas en impôt pour notre collectivité. C'est un problème que nous devons résoudre. Nous avons déjà un premier problème à résoudre, un problème parallèle, qui est celui des surcharges géotopographiques. Toutefois, à côté de cela, il ne faut pas oublier que cette façon de pratiquer nous pèse gravement, et que le Canton serait également bien inspiré de travailler là-dessus au niveau suisse, parce qu'il souffre du même problème : nous produisons des richesses ici, mais celles-ci ne se retrouvent pas dans leur lieu de production.

Les choix qui ont été faits dans ce budget, de ne pas trop le péjorer et d'accepter – ce que nous proposons – un déficit de 14,9 millions doivent nous permettre d'offrir un cadre de vie de qualité à une population active. Il faut rappeler qu'avec tous les choix politiques qui ont été faits dans cette ville depuis des décennies, une personne qui gagne un petit salaire – disons CHF 200'000.- par année – aura plus d'argent disponible en habitant à La Chaux-de-Fonds et en y payant des impôts, qu'en habitant à Milvignes ou à Neuchâtel et en payant des impôts dans ces communes. Il faut rappeler que tout ce qui est gagné sur les impôts sera bouffé par les loyers, qui sont plus élevés dans le Bas. Ceci fait que, si vous ne gagnez pas plus de CHF 200'000.- par année, vous avez tout intérêt à habiter à la Chaux-de-Fonds plutôt que sur le Littoral. Cette ville est construite et faite pour une population active, qui travaille.

Comme les autres groupes, j'espère que nous pourrions continuer dans cette voie. Par contre, il semblerait qu'il y ait des divergences sur ce budget – mais le rapporteur de l'UDC semble ne plus être d'accord du tout – qui portent, je dirais, sur des détails, si l'on reprend quelque peu les amendements qui ont été déposés.

Concernant l'amendement déposé sur les subventions culturelles, je ne suis pas d'accord avec le rapport qu'a fait le président de la Commission financière, dans le sens où il y a eu discussion sur les amendements, nous avons donné notre opinion et n'avons pas refusé sans entrer en matière.

Nous avons répondu au fait que couper dans les subventions actuelles serait un mauvais signal. Premièrement, parce que ces subventions se trouvent toujours au niveau d'austérité des années 2015 et suivantes et n'ont jamais retrouvé leur niveau d'aparavant. Deuxièmement, les milieux culturels viennent de passer deux années pour le moins compliquées, deux années durant lesquelles les revenus sont tombés en chute libre. Ce n'est donc pas le moment de lâcher ces milieux, qui commencent à tirer la langue de manière sévère et qui, eux aussi, vivent avec les augmentations de prix généralisées.

L'autre détail, qui serait de maintenir Le Tourbillon à 4 pages au lieu de 8 pages, nous est un peu apparu comme le Service de l'économie : il ne s'agit pas de bloquer un objet – comme Le Tourbillon – ou un service – comme le Service de l'économie – qui est en train de se développer. Il s'agit de juger plus tard sur pièces si cela est nécessaire et utile, et nous aviserons ensuite. Pour l'heure, nous faisons le pari de tenter de développer tant Le Tourbillon que le Service de l'économie, pour voir les effets que cela aura.

J'espère que ces divergences de détail, par rapport à un budget dont l'immense partie est constituée de charges incompressibles qui nous sont imposées par des règlements cantonaux, fédéraux ou autres, ne feront pas qu'une grande partie de cet hémicycle en vienne à le refuser.

Je vous demande sincèrement de l'accepter, pour que nous puissions continuer d'œuvrer pour le relèvement de cette ville.

M. Maël Iseli, PLR : Je serai relativement bref. Le groupe PLR a pris connaissance du budget et remercie le Conseil communal, Mme Aeschlimann, ainsi que l'ensemble des services de la Ville pour le sérieux dont ils font preuve chaque année dans cette réalisation budgétaire.

Même si le groupe PLR reconnaît une rigueur dans l'élaboration des budgets et une certaine maîtrise des charges, il ne peut pas accepter un déficit de l'ordre de 15 millions, comme celui qui nous est présenté aujourd'hui.

Nous sommes bien conscients que la situation économique et géopolitique actuelle entraîne des augmentations significatives des coûts, dans l'énergie – notamment le gaz, l'électricité, les autres carburants – dans les différents subsides ainsi que dans les taux d'intérêts. Il s'agit cependant de facteurs socio-économiques qu'une collectivité doit pouvoir absorber.

Concernant les taux d'intérêts, ceux-ci sont liés à l'endettement de notre Ville et nous devons bien reconnaître que notre nouvelle politique d'investissements n'est plus gratuite comme elle a pu sembler l'être ces dernières années. Nous ne remettons pas en question cette politique, mais demandons qu'elle se limite à un plafond de 40 millions.

A ce sujet, nous souhaitons également relever le passage au négatif de l'indicateur de degré d'autofinancement. Celui-ci signifie que, théoriquement, pour chaque tranche de CHF 1'000.- dépensée, nous devrions vendre CHF 19.- de nos actifs. Le groupe PLR demande avec fermeté que ce taux revienne au minimum à zéro.

Les revenus fiscaux ont augmenté de 6,5 millions, en comparaison au budget 2022. Nous y voyons là les prémices de la politique positive menée par le Conseil communal, mais également l'effet de la dernière réforme

fiscale, qui n'est peut-être pas aussi négative pour notre Ville qu'on a bien voulu nous le dire.

Certes, nos revenus restent bas pour une ville de notre taille. Toutefois, nous ne devons plus uniquement parler d'un déficit structurel de recettes, mais également reconnaître un certain excédent de charges, et nous devons travailler sur celui-ci.

C'est dans cette optique – et comme déjà annoncé l'année passée et répété à la Commission financière – que le groupe PLR a demandé au Conseil communal de faire des choix. Cela signifie que chaque nouvelle dépense non obligatoire et non validée au Conseil général fasse l'objet d'un choix : on entendait par là le fait de compenser cette dépense par une autre et non pas *en plus* d'une autre.

Cette ligne directrice n'a malheureusement pas été respectée par le Conseil communal. Les commissaires PLR ont proposé des amendements en Commission financière, afin de ramener les dépenses au maximum à celles de 2022, mais ceux-ci ont été balayés.

En cette année 2022, nous avons bien dû nous rendre à l'évidence durant les travaux en commission, et même en séances plénières, que la recherche de compromis est rendue impossible face à une majorité de gauche unie faisant parfois preuve d'une arrogance bien regrettable.

Le groupe PLR ne pourrait accepter que ses propositions soient systématiquement refusées sans considération et ne cautionne donc pas le budget présenté aujourd'hui. C'est pour cela qu'il refusera le budget à l'unanimité. Une unanimité que la majorité nous oppose systématiquement quand nous proposons de faire des économies ou de renoncer à des engagements au-dessus de nos moyens.

M. Pascal Kaufmann, PVL : Le groupe PVL salue et remercie tous les services et les collaborateurs de la Ville pour leur travail et la tenue des comptes.

Responsabilité : voici le nom plusieurs fois prononcé ici même, l'année dernière, par notre Grand Argentier. Mais le moment où l'on doit se questionner sur ce mot – en fait sur sa finalité dans le contexte budgétaire actuel – n'est-il pas arrivé ?

Se voiler la face année après année, en acceptant des budgets largement déficitaires – sans réelles perspectives d'embellie financière encourageantes – et voir la dette se gonfler irrémédiablement pour flirter demain avec les abysses, dans une période où les taux d'intérêts deviennent très instables, est-ce bien cela faire preuve de responsabilité ?

On le sait bien : que l'exercice se montre déficitaire n'est pas un problème en soi. Cela peut montrer, au contraire, le dynamisme d'une ville qui se prend en mains. Mais quand cela perdure *ad aeternam*, dans la réalité des bilans annuels, et qu'aucun effet de retour sur investissements n'est tangible, il s'agit d'un problème structurel, prétérité aujourd'hui par une politique volontariste, ponctuée quelquefois d'accents un brin autoritaires.

Etre responsable, est-ce s'autopersuader, à coups de crédos géotopographiques, que tout sera résolu si d'aventure le Canton se décidait à redistribuer équitablement les subsides, alors que nous le savons bien : cela s'avérera insuffisant. Ceci, même si l'on doit évidemment saluer au passage le travail et la persévérance affichée dans ce dossier.

Ou alors, être responsable, est-ce invoquer aujourd'hui ce fameux « ultima ratio », qui a fait trembler notre Conseil communal il y a quelques années, et sur lequel certains partis semblent s'être déterminés ? Si cela devait arriver, ne serait-ce alors qu'un dommage terrible pour la marche de notre administration, un camouflet pour l'image de la Métropole horlogère, ou plutôt un coup de semonce utile à générer un véritable mécanisme de réveil ?

Le groupe PVL, qui ne siège pas à la Commission financière, même à titre consultatif, ne dispose pas toujours, de ce fait, d'informations suffisamment éclairées, qui restent enclavées dans les méandres jalonnés entre courtoisie et rapports de force des pourparlers entre commissaires.

Dès lors, nous nous interrogeons. Dès lors, nous nous inquiétons. Mais nous pourrions être rassurés. Par exemple, si la période Covid avait tenu le rôle principal de bouc émissaire. Mais on s'aperçoit que d'autres villes de Suisse ont même réussi à en tirer profit.

Nous pourrions aussi être soulagés, si, au moins, la Ville se situait dans la moyenne nationale. Mais voici que *pme.ch* décrit un panorama pas rose du tout, en dressant le ranking des finances publiques des principales villes de Suisse. Nous pouvons y découvrir quelques passages pleins de poésie, qui vont détendre ceux qui s'inquiéteraient de l'image de notre cité. Je cite :

« Du côté de la Métropole horlogère, la situation se péjore chaque année un peu plus. Sur l'exercice 2021, La Chaux-de-Fonds finit pas rétrograder au 20^e et dernier rang. Ses comptes restent toujours *sforzatissimo* déséquilibrés et les nouveaux engagements croissent *triple forte*. Alors que la doctrine préconise de financer les investissements à 80 % au moins via les recettes propres, cette part n'est que d'un petit 42 %. Seul petit soupir de soulagement, les dépenses courantes ont été plutôt bien contenues, avec un apport d'investissements qui est resté bien soutenu. Au plan cantonal, les deux métropoles vivent clairement à crédit : Neuchâtel, au 16^e rang, est la

première ville sous la moyenne suisse. Pour elle, les racines du mal sont assez patentées : trois paramètres budgétaires sur quatre sont en grave déséquilibre. »

Alors, nous pourrions être soulagés si la clé de nos problèmes provenait du Canton. Mais on s'en rend compte avec cette analyse, notre capitale, sise au bord du lac, en matière de finances publiques, broie du même noir. Alors que la conjoncture est très bonne et que nous vivons une période de plein emploi. Si les principales villes – Le Locle n'est, évidemment, guère en meilleure posture – sont aux abois, par quelle manne financière le Canton pourra-t-il améliorer la situation sans se sabrer lui-même ?

Nous serions soulagés si, en tant que conseillers généraux, si comme des fourmis parcourant les innombrables lignes d'écriture du budget à la recherche de CHF 10'000.-, CHF 15'000.- à économiser ici et là, cela pouvait donner le sentiment réel de servir à quelque chose. Au risque d'ailleurs d'être pris de haut ou traité de pingre par un-e collègue d'hémicycle. Alors que nous le savons tous : c'est par centaines de milliers de francs qu'il faudrait sabrer.

Mais il y a peut-être une chose qui pourrait commencer à nous rassurer et qui, de surcroît, donnerait son vrai sens au terme de responsabilité évoqué précédemment. Ce serait une planification, une lumière dans le tunnel, une feuille de route prospective, étayée d'un plan de redressement, qui détermine une vision à bien plus qu'un jet de patates chaudes – et dont certains points ont déjà été évoqués dans le dossier du budget – soit, par exemple :

- l'évolution des comptes dans leur ensemble,
- une estimation quantitative sur l'effort d'attractivité fait par la Ville envers les entreprises,
- une projection de l'augmentation réaliste de la population et des ressources qu'elle pourrait apporter,
- les estimations sur le retour des investissements concernant les infrastructures, mais aussi dans le domaine culturel, dont, apparemment, on attend beaucoup.

Alors, jusqu'où et jusqu'à quand est-il responsable de laisser s'enfoncer les finances publiques, avant de sonner l'hallali et d'éviter une mise sous contrôle catastrophique ?

Tout au long de la présente législature, le groupe PVL a voté, comme la plupart des autres partis, les dépenses auxquelles une Ville ne peut se soustraire pour exister et rayonner un minimum. Nous avons également proposé et soutenu des investissements liés à la transition énergétique, des placements, en fait, qui porteront rapidement leurs fruits. Tellement

essentiels, d'ailleurs, qu'ils devraient peut-être s'émanciper du montant soumis au frein à l'endettement. Mais cela est une autre histoire.

En tout cas, nous poursuivrons dans ces objectifs pour soutenir le développement de notre ville, suivant une dynamique positive qui, nous en sommes convaincus, finira par porter ses fruits, offrira une plus grande attractivité de notre ville et participera à l'équilibre de la balance fiscale.

Bref, comme acteurs de la vie politique, si nous devons rester critiques, nous devons également nous montrer constructifs. Ainsi, au chapitre de la domiciliation, on peut constater que les entreprises font de réels efforts pour engager une main d'œuvre locale. Malheureusement, sur le plan des recettes fiscales, il est plus intéressant d'engager un collaborateur frontalier plutôt que du personnel issu d'un canton voisin : le premier étant taxé sur son lieu de travail, le second dans son lieu de résidence, dans sa commune propre.

Alors comment se fait-il que des accords ou des conventions – conclus à l'international, avec l'accord frontalier – ne puissent pas être négociés à l'interne, dans notre propre canton ou pays ? Bien sûr, ce sont des accords qui dépassent le cadre communal, soit. Mais nos autorités sont capables d'y faire face, notamment en prenant appui sur la forte députation qui représente les Montagnes au Château. Et aussi renforcer ses intentions au sein de l'Association des communes neuchâteloises. Ce travail est déjà fait et est en cours.

Dans un dossier que personne ne semble vouloir empoigner, les Vert'libéraux estiment que des rentrées substantielles pourraient provenir d'une politique plus audacieuse et en phase avec les standards actuels de la gestion du parc immobilier de la Ville.

Au moment de la conclusion, à entendre ce qui s'est dit ce soir, le PVL, avec Le Centre, se retrouvent par le jeu des alliances gauche-droite et de la règle des trois cinquièmes, dans une position qui pourrait déterminer la décision d'aujourd'hui. A un parti qui n'a pas la possibilité d'accéder aux débats de la Commission financière, on demande de créer le buzz, de semer le chaos ou de continuer à creuser le trou pour se mettre la tête dans le sable. Fort heureusement, la vocation des Vert'libéraux est de créer des ponts, malgré les oreilles bouchées à la cire de dogmes.

Ainsi, nous regrettons, malgré les débats soulevés en Commission financière, malgré les propositions de certains partis, qu'aucune concession n'ait été possible pour maintenir le montant total des charges, voire de les alléger, afin de pouvoir s'extraire de l'engrenage négatif de l'endettement à long terme.

Avec un peu d'écoute, le vote aurait pu se dérouler, si ce n'est évidemment pas dans l'enthousiasme général, du moins dans un climat serein. C'est bien ce que demandent les Vert'libéraux, avant de formuler leur intention de vote. Ils demandent de la bonne volonté, un Conseil communal avec force de proposition, un plan à terme, des économies concertées dans les frais de fonctionnement, et des investissements raisonnables, mais plus largement réalisés.

Et puis, ce sera la concession sine qua non pour que la liste de ceux qui disent *non* ne s'allonge : il faudra que, dans les années futures, l'acceptation du budget financier s'accompagne également d'un budget moral à hauts bénéfices.

Mme Manon Freitag, Le Centre : Je m'en voudrais de ne pas commencer cette dernière prise de parole 2022 par mon refrain préféré : Le Centre a, certes, pu avoir accès à quelques commissions consultatives, mais je n'ai toujours pas accès la Commission financière.

Après des discussions qui se sont tenues dans le cadre de cette commission, tout me reste inconnu, et je ne peux qu'à nouveau le relever, ce soir encore plus, en raison de ce budget avec un tel déficit qui n'est pas acceptable. Je tiens, néanmoins, à remercier tous les rapporteurs, les conseillers communaux, tous les responsables de service et l'entier du personnel communal pour leur engagement.

14,86 millions de déficit prévu pour 2023 – encore plus que 2022 – je reste ainsi toujours perplexe et émetts une vive inquiétude compte tenu de la situation économique de notre Ville. Tout se péjore. Toujours des prélèvements à la réserve de politique conjoncturelle. Je répète ma question de 2022 : où puiserons-nous lorsqu'il n'y aura plus de réserve ?

Malgré un versement plus important de 1,5 million de charges géotopographiques de la part du Canton, ce montant ne permet pas la diminution du déficit. L'augmentation des revenus d'exploitation de 9 millions ne permet pas non plus de voir une diminution du déficit. Un budget dont les charges ne cessent d'augmenter.

J'émetts aussi une vive inquiétude au sujet de la situation économique de notre ville, laquelle, malgré de gros efforts consentis par votre Conseil, ainsi que par tout le personnel, continue de se péjorer année après année. Je le soulevais déjà lors du budget 2021 : le nombre de vitrines vides sur le Pod. Elles le sont tout autant en 2022.

Un point positif : la décision d'octroyer les échelons quantitatifs et qualitatifs, ainsi que l'adaptation de l'IPC des employés.

Un gros point négatif : l'arrêté n° 4 relatif à la dérogation au mécanisme du calcul du frein à l'endettement, selon l'art. 9, al. 6 du RCF.

Je ne pourrai que saluer ce qu'a dit mon préopinant des Vert'libéraux par rapport à la position du groupe PVL et du Centre, qui se retrouvent à devoir choisir entre la gauche et la droite. Aussi, je réserverai ma décision pour ce budget.

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Dans l'année politique, le moment du traitement du budget est toujours un moment fort, intense et même émotionnel. C'est un moment où le débat est ouvert aussi bien sur les grandes options de la vie communale, que sur les questions de détail. C'est un moment par excellence, que l'on peut qualifier de politique, un moment de débat, un moment de stratégie, mais aussi un moment de communication. Mais c'est surtout un moment où vous toutes et tous devez prendre vos responsabilités. Vos responsabilités vis-à-vis de vos pairs, des autorités exécutives, des employés de notre administration, mais, surtout, des citoyen-ne-s de notre ville. Il ne s'agit pas seulement de dire *oui* ou *non*, pas seulement de poser une question plus ou moins orientée. Non, ce soir, il s'agit de dire à quelle cité nous aspirons.

Depuis le début de cette législature, le Conseil communal a résolument affiché l'ambition de faire La Chaux-de-Fonds une ville dynamique, en croissance non seulement démographique et économique, mais aussi – et surtout – en croissance de qualité de vie.

Le programme de législature que vous avez approuvé exprime cette volonté, cette ambition. En 2035, la Métropole horlogère doit être une ville moderne, connectée, écologiquement responsable, facilement accessible et attractive pour toutes les couches de la population. Nous aspirons à être une ville indéniablement dynamique en termes économiques, en termes culturels et sportifs, notamment. Et nous insistons sur le « notamment », tant d'autres domaines devant concourir à l'essor de notre ville.

Pour nous – et nous sommes certains que c'est également partagé largement, peut-être même unanimement, dans cette vénérable salle du Conseil général qui a vu naître notre République – La Chaux-de-Fonds de demain ne pourra pas se résumer à être un quartier populaire et industriel, où l'on ne fait que passer, le plus rapidement possible, avant de goûter à une vie lacustre fantasmée. Nous ne pouvons-nous y résoudre, mais cela a un prix.

Le budget que nous vous soumettons ce soir est déficitaire, et croyez bien que nous le regrettons infiniment. A l'instar de quelques communes bénies des dieux cantonaux, nous aimerions pouvoir débattre de l'excédent du bilan

et de la baisse d'impôt que cela pourrait permettre pour les citoyen-ne-s. *Malheureusement*, les réalités de notre canton sont cruelles avec les collectivités urbaines, de surcroît laborieuses, et encore injustes avec les communes d'altitude.

Le budget d'une commune est composé d'éléments financiers qui sont « maîtrisables » et d'autres qui ne le sont pas. Or, cette dernière catégorie tend à augmenter au point de réduire comme peau de chagrin la marge de gestion budgétaire des autorités communales.

Prenons les recettes. Nous pourrions augmenter les points d'impôt des personnes physiques : un point de plus, c'est environ un million de recettes en plus. Mais... nous ne sommes pas certains que cela soit de nature à rendre plus attractive une ville qui a déjà mauvaise réputation en la matière.

Augmenter certaines taxes ? Certains émoluments ? Peut-être faudra-t-il s'y résoudre ici ou là. Mais la grande masse des recettes échappe à notre maîtrise directe : que ce soit la fiscalité des personnes physiques, des frontaliers ou des personnes morales, ou encore, des mécanismes de transfert de la péréquation, de la facture sociale, de l'enseignement, pour n'en citer que quelques éléments.

Il y a une semaine, le Grand Conseil décidait d'appliquer une progression à froid de 3 % impactant négativement, selon l'estimation de notre Service des finances, d'environ 1,2 million de nos recettes fiscales espérées des personnes physiques. Recettes fiscales qui demeurent cependant en progression par rapport au budget 2022. Il en va de même avec la modification des taux d'imposition appliqués au bénéfice des entreprises, soit l'impôt sur les personnes morales. Celui-ci devrait, par contre, avoir potentiellement un impact positif de 1,1 million pour La Chaux-de-Fonds, et de plusieurs millions – mais c'est « secret défense » – pour Neuchâtel et Boudry.

Qu'en dire ? Le bilan semble s'équilibrer et c'est rassurant, mais cela montre le peu de maîtrise que nous avons à l'échelle communale sur nombre de recettes. La géotopographie, les financements du MIH, du Collège musical, de la Bibliothèque de la Ville, etc. : une prise en compte sans doute trop faible des charges de centre assumées par les communes urbaines dans ce canton sont autant de facteurs qui créent – et n'en déplaise à certains – le déficit structurel des recettes, qui grèvent année après année les budgets de notre Ville.

Clairement, il manque chroniquement environ 10 millions de recettes depuis que la réforme cantonale de la fiscalité a pleinement déployé tous ses effets. Alors – me direz-vous – agissons sur les dépenses ! Or, c'est justement ce que nous faisons depuis de nombreuses années, avec une maîtrise

constante des coûts des Biens, services et marchandises, avec une faible évolution des EPT, avec une très faible évolution des subventions. Ce sont des efforts constants, à la fois dans les choix qu'opère le Conseil communal, comme dans la gestion quotidienne des dépenses des services par leurs cadres et l'ensemble des employés de la Ville. Qu'elles/ils en soient remerciés. Parce que cette rigueur se fait au prix d'une attention de tous les instants, et aussi, quelquefois, de frustrations quand on aimerait faire encore mieux pour servir notre population.

Certes, cette année, les charges des Biens, services et marchandises augmentent un peu en raison de l'effet de l'inflation et du prix incertain des énergies. Globalement, ceci représente une péjoration de 1,3 million de francs. Mais ces charges sont fondamentalement maîtrisées.

Néanmoins, dans les dépenses, nous ne décidons pas de tout. Loin s'en faut. Il suffit de prendre la part de la facture sociale à la charge de la commune, qui, suite à des décisions prises la semaine passée par le Grand Conseil, pourrait, suivant nos estimations, augmenter de 1,2 million de francs pour La Chaux-de-Fonds, si l'entier des ayants-droits y font appel. Il n'y a pas lieu ici de juger de la pertinence des mesures prises à l'échelle cantonale en faveur des plus défavorisés. Au contraire, le Conseil communal les juge justes et opportunes, mais cela montre la fragilité de l'élaboration d'un budget communal.

Toutefois, malgré ce relativisme, soyez certain-e-s que la proposition du budget qui vous est soumise a fait l'objet d'un regard critique pour chaque ligne où cela avait du sens. Ce budget est maîtrisé, il est raisonnable, il est parcimonieux et il est juste et porteur d'avenir.

Face à cette réalité, nous aurions pu remettre en question les mécanismes d'augmentation salariale, comme nombre de collectivités publiques l'ont proposé dans leur budget. Nous ne l'avons pas voulu. Nous ne voulons pas faire payer, par de nouvelles restrictions, les employés de la Ville, qui se démènent chaque jour pour faire fonctionner correctement notre administration, avec des moyens limités. Nous ne voulons pas leur faire payer une situation inflationniste mondiale et des décisions politiques cantonales dont ils ne peuvent mais.

Au contraire, nous tenons à les remercier, mais nous tenons aussi à assumer nos engagements passés. Serait-il juste de dire hier, quand l'IPC baissait, « nous baissons vos salaires » et, aujourd'hui, alors que l'IPC augmente, « nous les gelons » ? Serions-nous crédibles ? Serions-nous responsables ? De même, aujourd'hui, serions-nous responsables de renoncer à l'octroi des échelons automatiques et qualitatifs, alors que nous nous devons d'être attractifs pour garantir la qualité des prestations délivrées à la population, dans un marché de l'emploi tendu et concurrentiel, y compris

entre collectivités ? Pour ce qui est de 2023, nous avons fait le choix résolu et assumé d'une politique salariale juste et conforme à nos engagements.

L'augmentation de la charge du personnel est significative : plus 3,4 millions dans un contexte déficitaire, mais nous assumons. La Ville de La Chaux-de-Fonds est un employeur respectueux de ses employés, et il serait heureux que cela soit dit et redit. Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds souhaite accorder en 2023 l'entier de l'augmentation de l'IPC, ainsi que les échelons automatiques et qualitatifs, comme ce fut le cas ces deux dernières années. Nous aimerions que la presse, nombreuse ce soir, que nous saluons [*Ndlr : rires de l'assemblée*] s'en fasse l'écho.

Alors, agissons sur les investissements, me direz-vous. Certes, le budget 2023 présente un programme d'investissements ambitieux, comme il en a été décidé en début de législature. Certes, tout investissement a un coût, de par les intérêts de la dette qu'il génère et les amortissements imposés. Mais ces investissements sont indispensables si l'on veut croire en notre ville. Si l'on veut croire que les recettes évolueront positivement, si une domiciliation de qualité est favorisée, si une dynamique économique est soutenue. En investissant, nous voulons résolument accroître l'attractivité de la Métropole horlogère. Investir aujourd'hui, c'est construire l'avenir de notre ville. Nous ne voulons pas devenir une vague banlieue.

Investir, c'est respecter les générations passées, qui ont fait la Métropole horlogère, et les générations futures qui la feront. Investir, c'est affirmer que demain La Chaux-de-Fonds sera encore une ville où il fait bon vivre, une ville tournée vers l'avenir, une ville confiante dans son destin.

Le budget qui vous est présenté est un budget, certes, déficitaire. *Malheureusement* déficitaire. Et peut-être *injustement* déficitaire. Mais c'est un budget maîtrisé, un budget qui se veut responsable et porteur d'optimisme dans un monde en crise, ébranlé de mille doutes.

Sans l'inflation exceptionnelle que nous vivons, le déficit du budget 2023 aurait été moindre d'environ 4 millions de celui que vous avez accepté l'année passée, et de 9 millions de celui de 2021. Avec des « si », on mettrait Paris dans une bouteille et probablement le budget de la Ville dans le noir. Certes. Mais le budget qui vous est présenté, malgré son déficit, s'inscrit dans une dynamique maîtrisée, qui devrait porter ses fruits et éviter les pires scénarios. Une dynamique positive, qui renforce l'attractivité de notre ville. Une dynamique porteuse d'avenir.

Aussi, parce qu'il croit en l'avenir de la Métropole horlogère et qu'il est convaincu qu'ensemble nous construirons un futur heureux, le Conseil communal vous demande d'approuver ce budget tel qu'il vous est présenté,

même s'il prend note des remarques et des craintes exprimées par certains groupes. Et il vous en remercie d'avance.

M. Blaise Courvoisier, PLR : J'aimerais juste faire deux remarques. La première, c'est que le Grand Conseil a effectivement voté des amendements dits « VIE CHÈRE ». Dans le cas où ceux-ci devaient entraîner, pour une commune, une augmentation de ses frais, nous avons aussi voté un arrêté dans lequel on pourrait rembourser une partie de ces frais supplémentaires par le Fonds des communes.

Je crois donc qu'il faut le dire. Il ne faut pas toujours rejeter la charge sur le Canton, car nous sommes un certain nombre ici à voter des décisions cantonales, et quand nous les votons, nous tenons quand même compte des communes.

La deuxième remarque que j'aimerais faire, c'est suite au commentaire entendu de la part de notre ami Boukhris. Lorsque nous nous sommes permis de dire que La Chaux-de-Fonds avait une fiscalité qui nous semblait très élevée pour certain-e-s citoyen-ne-s, on nous a rétorqué que la fiscalité était certes élevée, mais que cela était en grande partie compensé par le fait que nous avions quand même des loyers très bon marché.

Lorsque l'on dit que les salaires des employés de la Ville – que nous remercions ici une fois encore – sont moins élevés que ceux du Littoral, il faut aussi leur faire comprendre qu'ils bénéficient, eux-mêmes, de ces loyers meilleur marché. Ainsi, on ne peut pas avoir deux discours : un discours pour ceux qui estiment que la fiscalité est très élevée et un autre pour ceux qui estiment qu'ils sont moins bien payés.

PAUSE DE 20 MINUTES

DISCUSSION DE DÉTAIL BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS TRAITEMENT DES QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 – Conseil général

Mme Laure Lalive Todeschini, Les Vert-e-s : Nous avons une question concernant les *Prestations de services de tiers*. Il s'agit donc de la rediffusion des vidéos des séances de notre Autorité. Nous prenons note du fait que les coûts de l'enregistrement vidéo des séances passent de CHF 500.- par séance, comme annoncé au lancement du projet, à CHF 750.- au budget 2023, selon adaptation aux comptes 2021.

Nous nous sommes demandé si nous pouvions avoir un retour par rapport à l'enregistrement de ces séances, à savoir si cela donne satisfaction, quels sont les avantages et les inconvénients, et, éventuellement, un retour par rapport au nombre de vues et à l'évolution depuis le début des diffusions.

Nous sommes, bien sûr, favorables à la diffusion vidéo de ces séances, mais en regard des coûts et, surtout, de l'impact climatique qu'engendre la conservation de ces images sur des serveurs énergivores, il nous paraît indispensable de se poser quand même régulièrement la question de l'utilité de cette méthode, et d'être sûrs qu'elle réponde à un besoin.

Nous nous sommes aussi demandé s'il ne serait pas pertinent, pour économiser de l'espace de stockage – et donc de l'énergie – de supprimer les vidéos dès l'approbation et la mise en ligne des procès-verbaux des séances.

126 – Communication et promotion de la Ville

Mme Julie Perret, POP : Il semblerait que de nombreux bonnets de la Ville soient restés en stock. Le POP se demande s'il serait possible d'en distribuer une partie aux personnes en situation de précarité, aux réfugiés ou à d'autres associations auxquelles ils pourraient être utiles.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Je commencerai par répondre à la question portant sur la diffusion des séances du Conseil général en vidéo. La question comporte plusieurs aspects, et je commencerai par répondre à la question du stockage et de l'archivage des vidéos.

Outre les trois ou quatre dernières séances, que vous trouvez sur notre site, il est malheureusement impossible d'archiver l'entier des séances. Pour un historien, c'est un grand regret. Toutefois, il faut se rendre à l'évidence qu'un tel archivage serait une aberration, en l'état de la technologie.

Pour vous donner une idée, un seul fichier vidéo équivaut environ à l'espace de stockage informatique de près de 100 années de procès-verbaux de vos séances. De fait, le Service de la communication, l'archiviste communal et le Conseil communal ont décidé qu'une seule séance par année serait conservée. Elle est choisie en début d'année pour l'année précédente, par le Conseil communal, sur proposition du Service de la communication.

Le but est de conserver la séance qui nous semble marquer plus fortement que les autres l'histoire de notre cité et de nos institutions, bien qu'il y ait sans doute une part d'a priori dans ce choix. Par exemple, pour 2021, nous avons choisi d'archiver la séance du 23 mars, au Pavillon des sports, portant, notamment, sur le crédit d'étude pour la patinoire, sur la fontaine ludique et sur l'aménagement des combles du Collège industriel, pour accueillir l'Institut suisse de la conservation de la photographie.

Pour ce qui est de l'aspect quantitatif, nous avons dénombré, au total, 201 spectateurs différents en 2022. Beaucoup d'entre eux sont des spectateurs réguliers de nos séances. Cela reste relativement modeste, effectivement. Cela dit, avant la transmission des séances, nous n'avons que rarement – voire jamais – eu l'honneur d'accueillir plusieurs dizaines, voire une centaine, de spectateurs dans notre salle, et j'imagine que vous partagez ce constat. Aussi, de notre point de vue, cela reste intéressant au niveau du lien que nous souhaitons conserver entre nos institutions – notamment le Conseil général – et la population.

Concernant la question des bonnets, posée par le POP, nous répondons par l'affirmative et vous remercions de la proposition. Le chef du Service de la communication fera les démarches nécessaires. Si vous pensez à des associations que nous devrions contacter, n'hésitez pas à me le faire savoir.

IMMEUBLES

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : La présente question ne porte pas directement sur la classification institutionnelle, donc les *bâtiments d'utilité publique*, mais plus généralement sur les amortissements et les investissements projetés pour 2023 et les années à venir. Nous profitons toutefois de cette rubrique pour poser la question.

Le budget propose des projections jusqu'en 2026, avec, chaque année, une balance déficitaire et un niveau d'endettement inquiétant. N'est-il pas temps d'envisager une feuille de route prospective, qui déterminerait les actions envisageables à partir d'un certain seuil à ne pas dépasser ?

Mme Marina Schneeberger, POP : Le 29 novembre dernier, l'émission TV « A bon entendeur » a abordé le thème des difficultés de déplacement des personnes avec handicap. J'ai un ami qui se déplace en fauteuil roulant. A la suite de ce reportage, il a mis en évidence des points noirs en ville de La Chaux-de-Fonds, et je suis allée les constater de visu.

En particulier, pour se rendre en fauteuil roulant au guichet AVS-AI du Service de l'action sociale à la rue du Collège 11, il faut contourner le bâtiment et y accéder par une rampe sans barrières. Par contre, à l'intérieur, tout est fonctionnel. Je pense que la personne qui se trouve derrière son guichet se déplace vers la personne handicapée pour répondre à ses questions.

N'est-il pas possible d'installer une rampe devant Collège 11, comme cela a été fait à la Bibliothèque de la Ville ou à la Grande Poste ? Si ce n'est pas possible, serait-ce envisageable de le faire lors de l'aménagement futur de la rue du Collège ? Et pourquoi n'y a-t-il pas de barrière à la rampe d'accès à l'entrée derrière l'immeuble ? L'accès au bâtiment du TPR de Beau-Site n'est pas aisé non plus pour les personnes en fauteuil roulant, et il est impossible pour elles de se rendre aux toilettes.

Autre point négatif : dans certaines rues récemment réaménagées – telles que celles vers les Entilles, avec les îlots – des seuils sont présents au niveau du trottoir à hauteur des passages piétons. Il est difficile pour des personnes seules en fauteuil non électrique de passer des seuils de 4 à 5 centimètres. Je sais que les aménagements urbains sont compliqués à réaliser, mais des villes y arrivent et leurs centres sont adaptés aux personnes à mobilité réduite avec des passages pour piétons au même niveau que les trottoirs.

Interpellation du groupe des Vert-e-s concernant la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds

Suite à la brillante et intéressante conférence donnée par Sandrine Zaslawsky le 12.11.22 à la Bibliothèque de la Ville sur l'histoire de la Maison du Peuple de La Chaux-de-Fonds, le groupe des Vert-e-s aimerait savoir ce que le Conseil communal compte faire ces prochaines années pour réhabiliter les autres étages que celui de la grande salle, qui a été bien restauré.

En effet, la plupart des locaux qu'occupent différentes associations comme les Amis de la Nature, l'Harmonie La Persévérante, la Théâtrale et autres associations sont à la limite de la vétusté.

Le Conseil communal peut-il nous faire un récapitulatif de l'état de santé de notre Maison du Peuple ? Envisage-t-il de remettre en état ces locaux, outre les travaux pour des WC qui sont budgétisés en 2023 ? Y a-t-il d'autres travaux plus ou moins urgents ? Est-elle raccordée au chauffage à distance ? Quelle est l'efficacité énergétique des fenêtres, du toit, etc. ? Peut-il également nous dire le taux d'occupation des différentes salles ?

Est-ce qu'une stratégie est prévue pour faire en sorte que notre Maison du Peuple soit occupée le plus possible, avec quelle tarification et conditions pour des associations débutantes et/ou n'ayant pas beaucoup de moyens financiers ? Car ce n'est pas toujours facile de trouver les informations les plus complètes possible.

De plus, en février 2024, cette maison emblématique aura 100 ans. Sans nostalgie – même si on se souvient que Bourvil, Françoise Hardy, Cloclo, Michel Polnareff et autres Joséphine Baker – sont venus mettre l'ambiance dans cette Maison, allons-nous fièrement fêter notre édifice avec la population ou allons-nous être discret-e-s et ne rien faire ?

Et enfin, nous sommes étonné-e-s que la Maison du Peuple ne soit pas reprise dans les lieux phares du projet de Capitale culturelle 2025, alors que cet édifice fait partie de notre histoire ouvrière, populaire et culturelle. Quelle en est la raison ?

Pour le groupe des Vert-es de La Chaux-de-Fonds,
Béatrice Thiémard-Clémentz

Sources intéressantes : https://biblio.chaux-de-fonds.ch/bvcpf/patrimoine/dossiers-thematiques/maisons_peuple/Pages/01_introduction.aspx

<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/montagnes/la-chaux-de-fonds/etude-darchives-sur-la-maison-du-peuple-de-la-chaux-de-fonds-de-son-age-dor-au-declin-792432>

211 – Bâtiments locatifs

Interpellation du groupe PVL : « Utilisation du fonds communal de l'énergie »

Le Conseil communal peut-il nous éclairer sur le montant actuel du fonds de l'énergie relatif au règlement 90-10 ?

La redevance prélevée par la commune sur la consommation des clients a une vocation de promotion des énergies renouvelables, mais quelle est la répartition de ce fonds (en pourcentage, par exemple) entre les trois axes développés à l'article 4c ?

Le Conseil communal pourrait-il développer au travers d'exemples concrets l'utilisation du fonds suivant le troisième axe de l'article 4c ?

En fonction de la crise d'approvisionnement énergétique, le Conseil communal a-t-il des projets d'utilisation de ce fonds ?

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Je vais répondre à la question de Mme Zaffalon, mais je ne suis pas certain de très bien avoir compris cette question. Cependant, j'espère apporter des éclaircissements qui vous permettent de comprendre l'approche du Conseil communal et les mécanismes qui régissent les investissements.

Vous avez raison de souligner que, suivant les projections faites, la situation ne ferait que se dégrader de manière inéluctable et inquiétante. Il faut d'abord souligner la fragilité des projections, qui se basent sur des hypothèses très théoriques et un brin arbitraires. Nous le voyons déjà lorsque les comptes sont confrontés au budget du même exercice, où les différences peuvent être significatives.

Il est, dès lors, important d'avoir – comme vous le suggérez – un regard critique sur les investissements, ceux prévus dans les budgets, ceux faisant l'objet d'une décision particulière de votre Autorité, ainsi que l'engagement des crédits cadres, notamment pour l'entretien constructif et l'informatique. Car, effectivement, tout investissement a un impact sur le budget de fonctionnement, d'une part, de par l'intérêt des emprunts nécessaires à sa réalisation et, d'autre part, de par les amortissements imposés par la LFinEC.

Mettre en place un mécanisme contraignant, limitant le montant des investissements n'est cependant pas souhaitable, même si, implicitement, il se fait. D'abord, parce qu'il pourrait avoir un effet pervers du type : « Tant que je suis au-dessus de la limite, je profite de charger le mulet »... Ensuite, parce qu'il ne faut pas oublier que les investissements s'étalent dans le temps, soit de manière maîtrisée, soit en raison de contraintes insoupçonnées au moment de la décision – comme la pénurie de matières, des délais d'opposition très longs, un manque de ressources humaines, etc. – ou parce que les priorités changent, ou que des contraintes politiques apparaissent, comme la fragilité financière. Et on revient naturellement ou implicitement à ce que vous suggérez.

Mais aujourd'hui, nous pouvons encore investir et nous le devons, pour garantir, d'une part, le maintien en état des infrastructures en général et, d'autre part, le maintien de la qualité des prestations publiques. Mais nous devons aussi investir aujourd'hui pour augmenter la qualité de vie et l'attractivité de notre ville.

Il ne faut également pas oublier que, si de nouveaux investissements sont consentis, d'autres anciens – voire très anciens – s'éteignent, parce que l'amortissement est consommé. Les finances d'une collectivité sont donc en perpétuel mouvement, comme l'a rappelé le chef du groupe POP précédemment : la photo du budget. Nous sommes effectivement dans des finances qui sont en mouvement. Un mouvement impacté à la fois par l'actualité, par l'histoire, mais aussi par l'évolution des normes comptables. Et ce dernier facteur n'est pas des moindres. Depuis deux ans que j'occupe ma fonction, j'ai compris que les finances publiques ne sont pas une science, mais un art... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Encore une fois, je ne suis pas certain d'avoir répondu à votre question. Mais sachez que nous – et, je l'espère, vous aussi – veillons à ce que les investissements soient justifiés et raisonnables, y compris en regard de la situation financière évolutive de notre collectivité.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : Je commencerai par répondre à la question du POP, de Mme Schneeberger, question qui comprend deux parties s'agissant des personnes à mobilité réduite, et l'accès aux espaces et aux bâtiments publics par ces personnes. Donc, première partie, les bâtiments, et deuxième partie, les aménagements urbains.

J'aimerais d'abord préciser que l'accès aux bâtiments et aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite est une préoccupation constante, depuis de très nombreuses années, pour les services communaux et le Conseil communal. Aussi, comme vous l'avez remarqué, ces dernières années, nous avons, par exemple, équipé le collège de la Promenade d'un ascenseur ou l'Hôtel communal, à Serre 23, d'une rampe, et rabaissé un certain nombre de trottoirs.

Nous avons tout à fait conscience qu'il y a encore du travail à faire, et que certains bâtiments ne donnent pas satisfaction, dont au moins un que vous évoquez dans votre intervention, mais également le bâtiment dans lequel nous nous trouvons. Naturellement, pour l'Hôtel de Ville, ce défaut sera corrigé au moment de la rénovation de ce bâtiment, à l'horizon 2024.

En ce qui concerne les bâtiments que vous évoquez – je les prends l'un après l'autre – ainsi que les bâtiments administratifs de la rue du Collège, ceux-ci sont équipés non seulement d'une rampe, mais également d'une barrière au nord. Elle existe, j'ai la photo, si vous souhaitez la voir. Une affiche indique que l'accès handicap se fait par le no 9 de la rue, où une sonnette permet l'accueil par le personnel du SCAS. A l'intérieur, un lift conduit à tous les niveaux de Collège 9 et 11. Cette procédure a été validée au moment du permis de construire, avec un préavis positif de ProInfirmis.

En ce qui concerne Beau-Site, c'est plus compliqué. Etant donné que le bâtiment est vétuste et qu'il devra être rénové, une étude de rénovation et de mise aux normes sera confiée prochainement à un architecte externe, en 2023. Ceci pour autant que le budget soit accepté, puisque vous trouverez, dans les investissements, un montant de CHF 90'000.- pour mener à bien cette étude.

La problématique de l'étude comprend les thèmes suivants :

- La rénovation de l'enveloppe : amélioration thermique et respect du patrimoine de ce bâtiment exceptionnel.
- Le plan de sécurité incendie et les chemins de fuite.
- L'aménagement des accès pour les personnes à mobilité réduite, ainsi que la création d'un WC pour ces mêmes personnes.
- La transformation du volume d'entrée – que l'on appelle *rotule* – entre le bâtiment-atelier, et celui de la salle.

Concernant les aménagements urbains, vous évoquez la réfection de la route cantonale 1320, entre le Grand Pont et le carrefour de Morgarten, notamment devant les Entilles. Ces travaux, conformément aux normes pour les personnes à mobilité réduite, prévoyaient une hauteur de seuil, entre la chaussée et la bordure, de 3 cm pour les passages piétons. Suite au dépôt de votre question, les services communaux ont été alertés et sont allés contrôler et mesurer, y compris devant la Coop des Entilles. Or, il s'avère que les relevés de ce jour montrent que le seuil est bien de 3 cm au niveau des bordures et, au niveau des pavés du refuge pour piétons, le seuil est ici de 3 cm, ici de 3,5 cm, du moment que les pavés ne sont pas réguliers. Les valeurs de seuil précitées sont donc conformes aux normes VSS, ainsi qu'à la directive « Voies piétonnes adaptées aux handicapés » du Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés.

S'agissant de l'interpellation des Vert-e-s portant sur la Maison du Peuple, vous demandez, madame Thiémard-Clémentz, ce qui a été entrepris ces dernières années pour entretenir la Maison du Peuple et ce que le Conseil communal compte entreprendre ces prochaines années pour poursuivre la réhabilitation des autres étages que celui de la grande salle.

D'abord, sachez que le Conseil communal a renoncé, il y a déjà quelques années, à la rénovation complète de la Maison du Peuple, qui était devisée à presque 15 millions de francs. Certes, ce projet était ambitieux : il prévoyait d'agrandir la cage d'ascenseur, de lui permettre de descendre au sous-sol – ce qui serait quand même pratique – de requalifier des espaces aujourd'hui inutilisables – comme l'ancienne cuisine du Britchon, la terrasse et autres – de créer un hall d'entrée généreux avec vestiaire, de traiter

l'isolation phonique entre les espaces, de doter la Maison du Peuple d'un beau parvis et de tout remettre le reste à neuf.

Le Conseil communal a dû faire des choix – vous voyez qu'il en fait de temps en temps – et a dû se résoudre à concentrer ses moyens sur la réhabilitation d'un autre bâtiment pour lequel les travaux étaient plus urgents, c'est-à-dire les Anciens abattoirs. De fait, pour la Maison du Peuple, il a été décidé de travailler avec l'existant et d'entretenir les lieux par étapes, selon le degré d'urgence. Ainsi, voici la liste des travaux réalisés, puisque vous la demandez :

- en 2014, la toiture : isolée, bien sûr,
- en 2015, la sécurité incendie de tout le bâtiment,
- en 2016-2017, la mise aux normes des voies de secours,
- en 2018, la rénovation de la grande salle, la toiture de la tourelle avec sa belle coupole, les bureaux de l'ISSKA, les WC femmes et la cage d'escaliers,
- en 2019 et 2020, la cuisine et le bar de la grande salle, l'audio-visuel de la grande salle et la rénovation sommaire des locaux dans lesquels FabLab s'est installée.
- en 2021, enfin, les WC hommes.

En d'autres termes, entre 2014 et 2021, près de CHF 1'200'000.- ont été investis pour entretenir cet édifice emblématique, sans compter l'entretien courant, année après année, qui se chiffre à environ CHF 45'000.- annuels.

En 2023, ce sont les sanitaires du 4^e étage qui seront rénovés, c'est-à-dire ceux qui sont utilisés par les associations, avec l'installation d'une cabine de douche. Ceci au bénéfice des locataires, soit des associations. Le Conseil communal entend poursuivre avec cette manière de faire, notamment en établissant – et c'est aussi ce que vous demandez – un programme de rafraîchissement des locaux associatifs.

Par ailleurs, vous demandez si le bâtiment est relié au CAD : c'est le cas. Quant aux fenêtres, elles sont assez anciennes : elles datent de 1985, sont en PVC, munies de verres isolants. Leur performance est jugée encore acceptable par l'architecte communal, mais il est certain qu'à moyen terme, il faudra les changer.

Vous posez également la question du taux d'occupation des salles. A l'exception des mois de juillet et d'août, la grande salle et le petit cercle sont occupés tous les week-ends de l'année et, en moyenne, deux jours par semaine. Le Conseil communal souhaite que la Maison du Peuple soit accessible. Aussi, nous appliquons une grille de gratuité aux uns et aux

autres, à ceux qui veulent louer les salles. Une grille de gratuité fondée sur les critères suivants :

- 1) La manifestation est-elle à but lucratif ou non ?
- 2) La manifestation est-elle publique ou privée ?
- 3) Le locataire est-il interne ou externe à la ville ?
- 4) Y a-t-il des retombées économiques ou en termes d'image pour la ville ?
- 5) Le but de la manifestation est-il culturel, social, a-t-il trait à la jeunesse ?
A la formation ?

Une fois que l'on remplit cette grille de gratuité, on peut obtenir, si chaque case est cochée, une gratuité allant jusqu'à 100 %.

En ce qui concerne l'intégration du lieu dans Capitale culturelle suisse, elle semble évidente. Par contre, il m'est impossible de dire aujourd'hui quels seront les contours de l'utilisation de ce lieu par Capitale culturelle.

Quant aux 100 ans en 2024, rien n'est prévu pour l'heure, mais vous avez raison : il faudra que nous fassions quelque chose.

S'agissant de l'interpellation des Vert'libéraux, il s'agit d'une interpellation en deux parties, puisqu'il existe deux fonds communaux des énergies. L'un est géré par Viteos, dont le spécialiste est Patrick Herrmann. C'est donc lui qui répondra concernant ce fonds, qui est un ancien fonds communal, mais sur lequel il reste des moyens.

Le second fonds est, j'imagine, plus précisément celui auquel vous avez pensé : il s'agit du fonds communal des énergies dont nous pouvons discuter au moment du budget. Sachez que ce fonds a été constitué par le Conseil général en novembre 2017, dans une séance avec Le Locle, pour adapter, alors, notre réglementation et notre pratique à la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Ce fonds est entièrement affecté aux bâtiments communaux pour les prestations suivantes : assainissement énergétique et installations solaires en toiture.

Dans votre texte, vous évoquez l'art. 4c de notre règlement : sachez que cet article, qui est beaucoup plus généraliste, a été utilisé principalement pour financer notre mandataire en charge du plan directeur des énergies, qui est en cours d'élaboration, et qui devrait pouvoir vous être présenté à la fin du premier semestre 2023.

Ce fonds est financé par le prélèvement d'une redevance de 0,25 ct/kWh d'électricité distribuée en moyenne tension, et 0,5 ct/kWh d'électricité distribuée en basse tension. C'est Viteos qui se charge du prélèvement de la redevance. Aussi, celle-ci nous facture 2 % de prestations administratives.

A la fin de l'année 2022, la fortune du fonds s'élèvera à CHF 356'505.-. Le montant budgété en 2023 pour les redevances – soit ce qui va rentrer dans le fonds communal des énergies – est de CHF 880'600.-.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je vais parler surtout du passé, puisque ce fonds était, à l'origine, récolté et entreposé par Viteos pour les trois villes, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel. Il date de la création de Viteos et a été instauré suite à une coutume, une habitude, qui était prise par la Ville de Neuchâtel. Les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds se sont alors adaptées. Ce fonds a été approvisionné jusqu'à début 2020, au moment où le fonds communal des énergies géré par la Ville est entré en vigueur.

Ce fonds était approvisionné, à fin 2021, par une somme assez considérable de 3 millions de francs. En 2022, rien n'a été dépensé de cette somme. Les projets en 2023, ce sont déjà CHF 200'000.- sur le parking des Forains, un parking à Volta, éventuellement un parking aux Arêtes, et, plus loin, un parking à la Charrière et un autre à RHNe. Ce sont les projets qui devraient émerger.

D'après mes renseignements, ce fonds a été utilisé pour La Chaux-de-Fonds uniquement sur du solaire, alors qu'il était normalement destiné à un ensemble d'énergies. Par exemple, à Neuchâtel, le fonds qu'ils avaient constitué, qui était leur propriété, a été utilisé pour de petites centrales hydrauliques, à Vauseyon ou à Serrières. Voilà les quelques éléments que j'ai pu rassembler sur ce passé lointain.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, demande aux interpellatrices leur indice de satisfaction quant aux réponses du Conseil communal.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, Les Vert-e-s, et **Mme Aliénor Zaffalon**, PVL, se disent satisfaites.

ACTIONS SOCIALES

La parole n'est pas demandée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

420 – Participation aux institutions parascolaires

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Dans le rapport du DICI, il est fait mention du budget alloué à l'éducation numérique. Nous supposons qu'une faute de frappe s'est glissée et qu'il s'agit d'un montant de CHF 134'000.-. Nous aurions toutefois souhaité savoir comment ce montant a été ventilé entre les différents postes ?

430 – Ecole obligatoire - direction et administration

Mme Monique Gagnebin, PS : Nous apprenons avec intérêt que l'école publique de La Chaux-de-Fonds a accueilli un minimum de 80 élèves d'origine ukrainienne depuis le mois de mars.

Nous nous réjouissons, bien sûr, que ces enfants aient trouvé chez nous un endroit plus paisible dans lequel ils peuvent poursuivre ou commencer leur scolarité, et cela même si la question, qui revient systématiquement, est celle de la répartition sur tout le canton, qui ne laisse pas forcément penser que toutes les régions doivent faire le même effort.

Cependant, ces arrivées sont à mettre dans un contexte délicat. Nous sommes ainsi obligés de constater que les enseignantes et enseignants doivent assumer des classes très hétérogènes. Il n'y a pas que les questions de provenance, les problématiques de langue ou de culture : il y a également la volonté du département cantonal de la formation d'inclure tous les élèves dans les classes ordinaires, quelles que soient leurs difficultés.

Même si cette volonté pourrait être intéressante, elle nécessite des moyens. La surcharge de travail et d'attention n'est pas négligeable, et plusieurs de nos enseignantes et enseignants se trouvent dans des situations délicates, pour ne pas dire très difficiles. Si l'intégration des élèves ukrainiens se passe relativement bien malgré les circonstances, c'est au prix d'efforts importants fournis par la Ville. Une ville dont la réalité socio-économique ne semble pas être reconnue par le Canton lorsqu'il s'agit d'appliquer les directives, et lorsqu'il s'agit de prendre en charge les élèves issus de l'asile, notamment.

Le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour amener le Canton à comprendre cette réalité et à soutenir à la fois les enseignants et les enfants qui subissent ce manque de moyens ? A noter que nous ne demandons pas ici l'ouverture de classes supplémentaires, mais du soutien supplémentaire et des moyens qui vont avec.

M. Gaëtan Bieler, POP : Mon intervention va dans le même sens que celle de ma collègue. En effet, nous souhaitons obtenir des précisions concernant

la politique du Canton sur l'intégration des enfants en situation de handicap à l'école obligatoire, et, principalement, sur les relations qu'entretiennent la Ville et le Canton à ce sujet. D'autre part, quels sont les moyens existants ou à développer pour obtenir un meilleur soutien de leur part, afin que l'accompagnement de ces enfants puisse se faire dans des conditions optimales ?

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Suivant les informations relayées dans la presse, la mise en place de la journée continue à l'école semble malheureusement à l'arrêt dans notre commune. Dans ce cadre, nous nous interrogeons sur le montant qui semble être alloué au développement de ce projet en 2023. Serait-il possible de nous renseigner plus précisément sur l'état d'avancement du projet et l'objectif du montant budgétisé ?

483 – Centre d'orthophonie

Mme Françoise Jeandroz, POP : Nous remarquons avec satisfaction que la liste d'attente pour un suivi orthophonique a diminué de moitié. Cependant nous aimerions connaître le délai d'attente moyen pour une prise en charge pour les 80 enfants restants.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Je vais déjà répondre à la question concernant l'éducation numérique : nous avons testé votre sagacité et, effectivement, vous avez repéré une coquille, que nous n'avions pas vue... Au niveau de l'éducation numérique, je profite de vous rappeler que le Canton a décidé d'introduire une heure supplémentaire en 2022, et cela jusqu'en 2026. Pour le reste des détails, je vous renvoie au rapport de 2019.

Ainsi, il y a bien CHF 134'000.- au budget, correspondant à une année de salaire des enseignants. Logiquement, ces coûts apparaîtront donc, principalement, dans le centre 440, c'est-à-dire au cycle 2. Au cycle 1, c'est intégré dans les cours. Chaque année – malheureusement pour notre budget, mais heureusement par rapport à l'éducation numérique que l'on souhaite – vous aurez, pendant 4 ans, jusqu'en 2026, cette même augmentation. J'espère ainsi avoir répondu à cette question.

J'en arrive aux questions des groupes socialiste et POP. Il y avait plusieurs questions dans celle du groupe socialiste, la première portant notamment sur l'accueil des enfants ukrainiens. Dans cette tradition d'accueil qui a toujours caractérisé notre ville – j'invite ceux qui ne sont pas encore allés au Musée d'histoire à y aller, mais j'arrête là avec la publicité – elle accueille aujourd'hui 33,6 % des Ukrainiens du canton et 44 % des enfants en appartement, c'est-à-dire hors des centres d'accueil. Cette proportion est

deux fois plus élevée que la moyenne cantonale. La part des élèves ukrainiens est même de 3,5 % dans le quartier des Forges, alors qu'au niveau cantonal, elle est un peu en dessous de 1 %.

Par rapport à cette remarque, nous attendons donc de l'Etat, auquel nous avons déjà écrit deux fois – dont une dernière lettre le 18 novembre – qu'il soutienne de manière plus importante les Montagnes, afin de réduire les disparités dont vous avez parlé. Pour l'heure, l'Etat n'a mis en place aucune disposition spécifique. Nous attendons, en particulier, qu'il traite le postulat qui avait été déposé au Grand Conseil.

Aussi, chaque cercle scolaire s'est organisé de façon propre, et nous avons accueilli ces enfants également en fonction de leur nombre et de leur âge. De notre côté, nous n'avons pas créé de classes d'accueil, afin de faciliter l'apprentissage de la langue. Cela aurait été plus difficile avec des classes composées uniquement d'Ukrainiens. Nous avons donc décidé de les intégrer aux classes ordinaires, avec un soutien langagier chez les plus jeunes et la création d'« espaces ressources » pour les plus grands, avec un enseignant de référence. Les élèves les plus grands passent donc de l'espace ressources, où ils ont un soutien particulier, à leur classe ordinaire. L'intégration semble se passer assez bien, malgré que l'on rencontre certaines difficultés, car ces jeunes espèrent toujours rentrer et ont peut-être un peu plus de difficultés que d'autres populations migrantes qui sont venues chez nous avec la volonté d'apprendre le français.

Vous avez donc compris que nous attendons un soutien plus important sur la question de l'Ukraine, et cela me permet de passer à l'autre partie de votre question : aujourd'hui, nous cherchons à privilégier au maximum l'inclusion de tous les élèves, et je pense que vous le soutenez aussi. La problématique de l'inclusion dépasse évidemment l'école, et touche aussi notre administration et la société.

Cela dit, comment réaliser au mieux cette inclusion ? Nous sommes là au centre de votre question. Il s'agit de chercher une sorte de juste équilibre, et c'est à ce sujet que nous avons quelques divergences avec l'Etat. Pour nos classes, il s'agit de mesurer l'équilibre entre le bien-être de l'élève – pour répondre aussi au POP – et le bien-être de tous les autres élèves et des enseignants. Aujourd'hui, nous rencontrons là quelques difficultés : force est de constater – comme vous avez pu le lire dans le rapport de la sous-commission – que les besoins en ressources éducatives augmentent et sont aujourd'hui importants. A cela, nous pourrions relever trois facteurs :

- La politique intégrative du Canton, que nous soutenons sur le fond, mais qui apparaît difficile sans davantage de moyens.
- Il y a aussi une augmentation des troubles de type dys ou TSA, que l'on observe depuis une année ou deux dans tous les cantons romands. Il

s'agit d'une large augmentation, sans que l'on sache réellement d'où cela vient.

- Finalement, on observe aujourd'hui des carences éducatives dans certaines familles, dont les difficultés sont accentuées et très difficiles, notamment dans les premières années.

La Ville fait globalement face à cette situation, en secondant les enseignants par des mesures de soutien : nous avons une vingtaine d'assistants socio-éducatifs à temps partiel, qui interviennent entre 4 et 16 périodes, en particulier au cycle 1.

Cependant – et pour répondre également à la question du POP – on s'est rendu compte que ces difficultés sont en augmentation. Par exemple, le canton du Valais a augmenté de cinq le nombre de classes de formation spécialisée, Fribourg annonce la création de 70 EPT de travailleurs sociaux, et Vaud vient de créer 39 EPT d'enseignement spécialisé. Genève a aussi renforcé son dispositif socio-éducatif l'année passée. Et du côté de l'Etat de Neuchâtel, lorsque nous l'avons interpellé sur cette augmentation des demandes, il a répondu que la part du gâteau serait la même et que si les demandes augmentaient, il suffirait de diminuer les parts.

Nous remarquons donc que, partout ailleurs, les cantons font le constat que ces missions d'enseignement sont, pour l'école, de plus en plus difficiles, et qu'il s'agit d'accompagner de plus en plus les élèves, notamment ceux à besoins éducatifs particuliers dont nous avons parlé.

Bref, nous soutenons la politique intégrative du Canton, mais nous voyons aujourd'hui que la dégradation de certaines compétences éducatives de la population met en difficulté l'école et les enseignants. J'ai encore rencontré récemment deux enseignants, qui étaient malheureusement en burn-out, et qui m'ont expliqué à quel point le fait de devoir gérer tous ces élèves qui ont des besoins particuliers – plus quelques cas d'autisme, pour l'une des personnes que j'ai rencontrées – rendait vraiment la gestion de classe très difficile.

Aujourd'hui, nous sommes convaincus qu'une discussion plus large doit être menée avec le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse – le SPAJ – et l'enseignement, des services qui doivent se consulter de façon transversale, pour apporter une solution à ces difficultés qui vont croissant.

Au niveau des classes de formation spécialisée, d'après les dernières négociations – je ne vais pas vous faire l'entier du développement – nous devrions aujourd'hui trouver une solution, où l'on passe progressivement des classes de formation spécialisée vers d'autres types d'accueil, peut-être comme nous le faisons pour les classes d'Ukrainiens : à certains moments, ils sont pris en charge pour certaines difficultés et à d'autres moments, ils

sont intégrés à des classes ordinaires. Mais nous avons réussi à sortir de ce bras de fer que nous avons vécu pendant plusieurs années – où certains souhaitaient fermer complètement les classes de formation spécialisée, alors que d'autres souhaitaient les maintenir – pour essayer de trouver un compromis où l'on construit ensemble une politique inclusive.

J'en arrive à la dernière question des Vert'libéraux concernant MAÉ. Vous avez remarqué que nous travaillons de concert avec mon collègue Thierry Brechbühler : lui répond aux médias et moi au Conseil général. *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Je ne sais pas qui y gagne... Nous travaillons aussi de concert avec nos services, qui ont bien travaillé ensemble sur ce dossier, mais aussi avec les autres communes du canton, vous l'avez vu dans l'article. Vous avez ainsi pu lire que le projet, comme vous l'avez dit, ne verra pas le jour en 2023, chez nous, comme dans l'ensemble des communes neuchâteloises.

En effet, malheureusement, ces projets pilotes souffrent aujourd'hui de l'absence de perspectives du Canton, notamment financières. Et en l'absence de ces perspectives financières, sans savoir où l'on va, il est, pour nous, difficile d'aller de l'avant. Ceci surtout quand on sait que notre projet – un petit projet pour une petite école – coûtait, *grosso modo*, 1,5 million par année pour sa mise en place, et que, comme notre ville compte trois secteurs, il aurait fallu au minimum, pour une certaine équité, multiplier cette expérience par trois.

Non seulement, avec ce projet, on ne résolvait pas tous les problèmes de demandes dans le parascolaire – vous savez qu'il reste certaines demandes, mais je ne vais pas parler à la place de mon collègue – mais, en plus, on s'est rendu compte que l'on ne pouvait pas aller de l'avant sans un véritable soutien de l'Etat qui donne une impulsion. A la vue de ce tableau, le projet de la Ville est en veille. Nous pourrions le réactiver si l'Etat décide d'en faire une priorité.

Les principes demeurent pertinents à nos yeux, notamment pour les familles qui ont besoin d'une prise en charge de leur enfant – et c'est là-dessus que nous continuerons de mettre l'accent – ou alors pour favoriser les activités extrascolaires. Nous savons que, malheureusement, la population de notre ville est celle qui en pratique le moins, par rapport aux autres cercles scolaires.

Ainsi, nous attendons encore de voir comment va se dessiner ce projet à futur, avant de foncer vers l'une ou l'autre solution. Peut-être trouverons-nous aussi des voies plus pragmatiques, notamment avec le parascolaire.

Concernant la somme inscrite au budget, nous verrons comment nous allons l'allouer, mais peut-être que vous avez là une première économie.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je répondrai, quant à moi, à la question du POP sur le Centre d'orthophonie. Comme vous l'avez mentionné, madame Jeandroz, la liste d'attente a fortement diminué au cours de ces derniers mois.

Bien que celle-ci soit évidemment fluctuante – et pas totalement sous notre contrôle, puisque les demandes varient – nous ne pouvons évidemment que nous réjouir des mesures qui ont été mises en place par le Centre d'orthophonie, afin de diminuer le temps d'attente. Des mesures qui sont évidemment positives, notamment la mise en place des consultations gratuites d'une demi-heure environ pour les enfants de 2 à 3 ans, qui permet ainsi d'effectuer un premier diagnostic, afin d'orienter les parents vers les meilleures filières.

De facto, cela permet, évidemment, de réduire le nombre d'enfants sur les listes d'attente, certains d'entre eux étant orientés vers des solutions plus adaptées que le Centre d'orthophonie. C'est notamment le cas d'enfants souffrant de surdité. Ainsi, et pour en revenir à la question initiale, le temps d'attente a pu être réduit presque de moitié, et il désormais plutôt de 3 à 4 mois, alors qu'il était auparavant de 6 à 7 mois.

CULTURE – SPORTS – LOISIRS – CULTES

500 – Service des affaires culturelles

Mme Lara Zender, POP : Malgré la reprise post-Covid, une grande partie du tissu associatif a été mise à mal par la crise sanitaire, que ce soit du point de vue de l'afflux du public ou des bénévoles, et ce n'est pas non plus arrangé par les attaques répétées de la droite.

Le bénévolat est l'un des piliers du milieu associatif et, donc, du tissu culturel de notre ville. Il est important de le soutenir et de le valoriser. Nous souhaitons savoir si la Ville peut nous faire un état des lieux au niveau des associations – à savoir comment cela se passe au niveau du recrutement des bénévoles – et, si cela devient un peu compliqué, que peut faire la Ville pour aider ou accompagner au mieux ce processus, que ce soit par de la communication, par un certain nombre de ses canaux, ou par une meilleure reconnaissance de l'engagement des bénévoles.

502 – Bibliothèque des jeunes

Mme Marina Schneeberger, POP : Il existe le projet de fermer la Bibliothèque des jeunes, Ronde 9, pour regrouper les bibliothèques des adultes et des jeunes dans le bâtiment principal à la rue du Progrès 33. La succursale du Président-Wilson 32 resterait, elle, en fonction.

Ce déménagement serait préjudiciable aux enfants habitant l'est et le sud-est de la ville. Les quartiers des Arêtes, d'Esplanade, entre autres, sont bien peuplés. Les jeunes voulant aller à la biblio à pied ou à vélo devront traverser la rue Numa-Droz, déjà bien fréquentée, et certainement sur-fréquentée par les voitures lorsque le contournement routier sera achevé. Pour s'y rendre en bus, changement à la gare...

La bibliothèque Ronde 9 se trouve, en outre, à côté d'un collège réservé aux petits, petits qui voient tous les jours une bibliothèque et qui sont nos lecteurs de demain.

Pouvez-vous nous dire où en est ce projet et ce que vous prévoyez pour sécuriser le trajet des enfants voulant se rendre à la bibliothèque ? Quelle solution envisagez-vous pour que les jeunes des quartiers est et sud-est puissent rester en contact avec un lieu proche, où les livres et les médias sont accessibles ?

552 – Accueil préscolaire

Mme Julie Perret, POP : Serait-il possible d'envisager des propositions de garde pendant les vacances des crèches communales et de celles subventionnées par la Ville, souvent toutes fermées au même moment, notamment en été ? Par exemple, l'ouverture d'une ou deux structures, suivant le nombre d'enfants, avec un personnel venant des différentes crèches. Ceci afin d'assurer un tournus et de permettre aux parents qui travaillent à ce moment-là d'avoir une solution de garde.

M. Théo Bregnard, conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration : Pour répondre à la question de Mme Zender, effectivement, le bénévolat et le recrutement sont en crise dans plusieurs associations de la ville. Pendant le Covid, les gens se sont globalement désengagés des structures auxquelles ils appartenaient, parce que la dimension conviviale avait disparu.

Nous n'avons pas de chiffres ou d'analyse sociologique, par contre, c'est un fait dont on parle largement dans toutes les villes. Les délégués aux affaires culturelles des Villes, qui se sont réunis dernièrement, en ont largement parlé. Les responsables associatifs nous en parlent aussi régulièrement : La

Plage, le LAC, Bikini, la Braderie, pour en citer quelques-uns qui nous ont relaté ces problèmes.

Aujourd'hui, de notre côté, nous attendons quand même de voir si les habitudes en matière de bénévolat reprennent et se remettent progressivement en place. De la même manière, nous attendons aussi de voir quelles sont les habitudes en termes de fréquentation.

Les solutions à ce problème du bénévolat dépassent évidemment largement notre ville. Mais des solutions viennent principalement des associations. Nous voyons que certaines cherchent à relancer le bénévolat par l'augmentation de la convivialité, de l'aspect ludique. C'était la technique de La Plage et nous comptons sur eux pour qu'ils poursuivent dans cette voie. Il y a parfois aussi la récompense informelle, par des places gratuites, ce que nous pouvons soutenir, d'une certaine manière. Ou un certain soutien par différents goodies, casquettes et autres t-shirts. Et le dernier élément que vous évoquez est une reconnaissance professionnelle : cela se fait de plus en plus, avec des certificats d'engagement bénévole.

En tant que Ville, nous pouvons accompagner les associations à but non lucratif dans leurs actions de bénévolat, peut-être en offrant justement des tarifs réduits pour certains spectacles, pour nos institutions, ou un accès facilité aux institutions subventionnées. Ou alors faire indirectement de la publicité, comme nous le faisons déjà à l'occasion, au travers du Tourbillon. Toutefois, les certificats ne peuvent évidemment être délivrés que par les institutions qui engagent effectivement des bénévoles. Nous pouvons peut-être mettre en place – nous y réfléchirons – un modèle de certificat ou inciter les institutions subventionnées à en produire pour leurs bénévoles. Mais cela reste bien sûr une solution modeste.

Aujourd'hui, les réflexions se poursuivent, pour voir s'il y a un véritable besoin du côté des associations à ce que la Ville s'engage à rechercher des solutions avec elles, notamment peut-être avec la faïtière Bénévolat Neuchâtel. Nous restons donc attentifs et comptons sur vous pour faire la promotion du bénévolat, sachant que vous êtes nombreux, dans ce Conseil, à en faire partie. Je n'ai probablement pas répondu à tout, mais peut-être à une partie.

En réponse à la question de Mme Schneeberger sur la bibliothèque, nous imaginons effectivement regrouper nos bibliothèques dans ce beau bâtiment au centre-ville, qui comporte aussi des élèves du cycle 1. Il est au cœur de la ville, et je crois que c'est aussi un lieu stratégique.

Pour le quartier des Forges, nos réflexions vont, pour l'heure, plutôt dans le sens d'un maintien de Président-Wilson, notamment par la spécificité de son

public – qui est un peu différent de la bibliothèque et de Ronde 9 – mais aussi pour son rôle essentiel d'accès à la lecture dont vous avez parlé.

Enfin, aujourd'hui, vous le savez, de nombreuses bibliothèques se développent avec succès sur ce modèle, soit d'une bibliothèque de la Ville regroupée avec une bibliothèque des jeunes. En effet, c'est quelque chose de très favorable pour les familles, qui peuvent se rendre ensemble à la bibliothèque, mais aussi pour ces élèves qui sont trop grands pour aller à la Bibliothèque des jeunes, ou trop jeunes pour aller à la Bibliothèque de la Ville. Ainsi, ce troisième lieu – comme on l'appelle souvent – est vraiment souhaité à la fois par les bibliothèques et par la population.

Par contre, les visites continueront, pour favoriser cet accès à la bibliothèque, comme aujourd'hui. De ce point de vue, le bâtiment qui sera retenu, la Bibliothèque de la Ville, nous semble bien situé.

Pour ce qui est de la mobilité, il nous apparaît que la mobilité douce a été largement développée, notamment avec la rue du Docteur-Coullery, qui offre un accès à vélo. Il y aura aussi d'autres accès sécurisés à futur dans le plan des mobilités que vous avez validé.

Se pose la question de la rue Numa-Droz, bien sûr, mais c'est aussi une des rues qui bénéficie du plus grand nombre de patrouilleurs scolaires. De ce point de vue, nous ne sommes pas convaincus – selon les retours que nous avons – que cette rue soit plus dangereuse que d'autres. En tout cas, un accent est mis sur cette question, et nous y serons bien sûr attentifs à futur.

Sinon, par rapport à votre souci que des élèves soient éloignés de la bibliothèque, ce regroupement pourra se prolonger par certaines offres hors les murs, comme nous l'avons fait cet été à MUZOO. Nous pouvons aussi imaginer des bibliothèques mobiles, comme elles se développent – peut-être les connaissez-vous – à Yverdon et Delémont, avec un certain succès.

Des voies sont donc possibles et ouvertes pour permettre à chacun d'avoir accès aux livres, d'autant qu'il nous reste un certain temps, car cela devrait être mis en œuvre aux alentours de 2027. Nous passerons en effet à ce projet de bibliothèque, et répondrons ainsi aux questions que vous posez, dès que le projet d'archives sur lequel nous travaillons actuellement aura abouti. A ce sujet, je fais encore un peu de pub : si vous voulez aller voir les projets aux Docks, c'est tous les soirs, entre 15h et 19h, sauf erreur, mais vous vérifierez. Ce sont de beaux projets.

M. Thierry Brechbühler, conseiller communal, Jeunesse, sports, santé et service d'incendie et de secours : Je répondrai à la question du POP, en vous rappelant, tout d'abord, que les crèches communales sont au nombre de deux : la première est située du côté de la Ferme Gallet, la seconde se

trouve à Châtelot. Celles-ci sont effectivement fermées trois semaines durant la période estivale, soit durant les vacances horlogères : cela tombe généralement sur les deux dernières semaines de juillet et la première semaine d'août.

Quant aux crèches privées subventionnées, elles sont évidemment libres d'adapter leurs horaires et leurs vacances selon leurs besoins. Elles pratiquent presque toutes de la même manière, et c'est peut-être là une problématique que vous pouvez relever. Mais, comme je l'ai dit, elles restent libres de leurs choix. Il convient encore de rappeler que, pour obtenir les subventions cantonales, elles doivent proposer *a minima* 240 jours d'ouverture annuelle.

Votre question est cependant pertinente, et nous souhaitons naturellement favoriser la conciliation vie professionnelle et vie familiale. Toutefois, aujourd'hui, le Service de la jeunesse n'est pas confronté à une réelle demande de la part des parents allant dans le sens de la question. Si tel devait être le cas à l'avenir, nous y serions évidemment attentifs. J'aimerais préciser ici que c'est le cas pour la période de début janvier, où nous avons plus de demandes qu'en été, puisque cela concerne 15 enfants. Ceux-ci sont réunis dans une seule structure, ce qui permet d'optimiser les coûts de personnel et les coûts de fonctionnement. Mais nous restons bien sûr attentifs dans le cas où de fortes demandes devaient intervenir en ce sens.

FINANCES

610 – Contributions

Mme Aliénor Zaffalon, PVL : Le budget 2023 présente des revenus fiscaux supérieurs aux projections faites en 2022, soit une augmentation d'environ 6 millions. Serait-il possible de nous indiquer les raisons qui expliquent cette augmentation ?

620 – Service des ressources humaines

M. Karim Boukhris, POP : Il s'agit d'une question en forme de réponse à l'intervention de M. Courvoisier tout à l'heure. J'ai eu le temps de la pause pour constater qu'effectivement, entre les loyers et les différences de salaires entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, le revenu disponible est à peu près équivalent entre une personne travaillant et habitant à Neuchâtel, et un Chaux-de-Fonnier.

Ceci déjà pour rappeler que, travailler à la Ville de La Chaux-de-Fonds et habiter Neuchâtel n'a pas grand sens, et que l'on est très perdant. Par

contre, une petite différence est tout de même à noter : la Ville de Neuchâtel compte, *grosso modo*, 20 % de personnel en plus que la Ville de La Chaux-de-Fonds, proportionnellement à sa population. D'où ma question : est-ce que quelqu'un, dans cette salle, ou le Conseil communal, a l'intention de compenser cette différence, et ainsi d'engager 150 personnes dans les années à venir ? [Ndlr : rires de l'assemblée]

M. Jean-Daniel Jeanneret, conseiller communal, Économie, finances, action sociale et services internes : Comme je le disais précédemment, les finances publiques ne sont pas une science, mais un art, et, en ce qui concerne les revenus fiscaux, j'aurais pu ajouter : un art *divinatoire*...

Plaisanterie mise à part, l'estimation des recettes fiscales se base sur un monitoring mensuel fait par l'Etat, relatif aux taxations et acomptes facturés, corrigé par des hypothèses de progression faites de notre part. Ainsi, nous n'avons qu'une très faible marge d'adaptation, à moins que nous prenions le risque inconsidéré de faire des plans sur la comète. Certains s'y sont risqués et ont fini en étoiles filantes... [Ndlr : rires de l'assemblée] Il n'y a que l'impôt sur les frontaliers qui se base uniquement sur l'observation de tendances, et non pas sur l'évolution en temps réel des effectifs et leurs revenus. Ceci pour la simple raison que nous n'avons pas accès à ces données. De plus, nous ne connaissons les montants de l'impôt de l'exercice précédent que durant l'automne qui suit.

Ainsi, pour cette ligne du centre 610, je vous l'avoue humblement : le montant inscrit est basé sur le flair de votre serviteur, adoubé par ses collègues.

En ce qui concerne le budget 2023, nous avons constaté, au fil des mois, une sous-estimation faite en 2021 pour le budget 2022, avec une augmentation globale d'environ 3,6 millions. En conséquence, nous avons adapté les prévisions pour l'année prochaine. Nous avons également émis l'hypothèse d'une augmentation des revenus fiscaux estimés pour 2022, en regard des effets positifs pour les recettes de l'inflation et de la bonne santé économique de notre industrie.

Ainsi, pour le budget 2023, nous avons estimé une hausse de 3 % de l'impôt des personnes physiques, une hausse d'environ 300 frontaliers, mais une stabilité du revenu des personnes morales par rapport aux prévisions 2022, justifiée par le fait que l'industrie horlogère et microtechnique de notre région tourne à plein régime depuis l'année passée. Par contre, une hausse de 4 % de la part touchée du fonds intercommunal des personnes morales, en lien – nous l'espérons – avec le développement d'autres secteurs dans le canton. Ainsi, ceci représente globalement une augmentation des recettes fiscales estimée à 6,4 millions par rapport au budget 2022.

Comme je l'ai déjà dit, il est à noter que nous n'avons pas pu prendre en considération les décisions prises la semaine dernière par le Grand Conseil, soit la progression à froid de l'IPP et l'augmentation des taux de l'IPM. Toutefois, l'analyse faite par notre Service des finances laisse à penser que la baisse de l'un sera compensée, à part quasi égale, par la hausse de l'autre. Au final, ce sera donc neutre, et nous n'aurons pas recours au petit filet qu'a imaginé le Grand Conseil pour les communes perdantes. Juste pour préciser le propos du conseiller général et député, ce filet ne concerne que la différence qu'il pourrait y avoir sur les revenus fiscaux et ne prend pas en compte l'augmentation des charges liées à la facture sociale. Finalement, ce ne sera qu'aux comptes 2023 – soit en juin 2024 – que nous pourrions donner une réponse définitive à votre question.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai à la question du POP, et je peux prendre l'engagement, au nom du Conseil communal, de ne pas engager 150 personnes, en espérant jeter un pont entre les deux parties de l'hémicycle, qui semblent avoir parfois de la peine à communiquer. Je crois que ce geste peut être apprécié à sa juste valeur. *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Je vous remercie d'en prendre note.

TRAVAUX PUBLICS

727 – Déchetterie intercommunale

Mme Françoise Jeandroz, POP : Suite au nouveau règlement concernant l'interdiction de l'utilisation de la vaisselle plastique pour les manifestations, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023, quelles solutions peuvent-elles être envisagées pour éliminer les stocks de vaisselle plastique que possèdent encore les associations, clubs ou autres sociétés ?

755 – Urbanisme – Mobilités – Environnement

Mme Lara Zender, POP : J'ai deux questions. Tout d'abord, en consultant la liste des commissions sur le site internet, nous nous sommes demandé comment était menée la Commission d'urbanisme et pour quelle raison il n'y avait pas d'élus dans la liste, puisque l'art. 1, al. 3 prévoit des représentants des partis politiques.

Pour ce qui est de ma deuxième question – je suis désolée d'y revenir à chaque fois – je souhaiterais savoir où en est le travail sur la motion « anti pub » déposée par la Grève du Climat en 2019.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, relève qu'une **question écrite** concernant le centre 755 avait été déposée lors de la dernière séance du Conseil général, question à laquelle le Conseil communal répondra également au terme de l'examen de ce chapitre.

Question du groupe des Vert-e-s : « Les hauts de Pouillerel sous haute surveillance »

Quelle ne fut pas notre surprise de découvrir, un dimanche en fin d'après-midi, sortant du brouillard, un étrange monolithe, trônant avec fierté à plus de trois mètres de haut proche du sommet de Pouillerel et surtout muni d'un œil électronique... scrutateur.

- Est-ce une manifestation extraterrestre ?
- Serait-ce, en toute discrétion, le lancement par un de nos services, de la campagne « La Chaux-de-Fonds, capital culturelle » ?
- S'agirait-il d'une perche à selfies avec de la reconnaissance faciale ?

Que nenni, ce rail métallique fixé sur un bloc en pierre est juste là pour demander de garder les chiens en laisse, de ramasser les crottes et surtout d'interdire de faire des feux.

Plus loin, il y a aussi des écriteaux qui interdisent le passage des marcheurs et marcheuses ainsi que des cyclistes.

Selon nos informations, nous sommes sur un pâturage boisé, les feux y sont autorisés, sinon nous devons interdire les torrées, patrimoine immatériel de notre région, et les passages à pied ou à vélo y sont aussi autorisés avec tout le respect qu'il faut avoir pour nos pâturages boisés et les agriculteurs.

- Le Conseil communal peut-il nous dire s'il se cache derrière cela ?
- Le Conseil communal peut-il nous dire si cela a été autorisé selon les procédures en vigueur ?
- Le Conseil communal peut-il nous dire s'il va réagir à cette installation, qui est vraisemblablement un signe de ras le bol de l'agriculteur face à des incivilités, mais surtout illégale et quelque peu granguignolesque ?

En effet, une brève recherche juridique permet de conclure à l'existence d'un droit coutumier de faire des torrées dans les forêts et pâturages boisés (hors périodes d'interdiction des feux en raison de la sécheresse), ainsi qu'à un droit d'accéder aux forêts (publiques et privées) et aux pâturages boisés y compris pour y faire des feux, directement déduit de la loi fédérale sur les forêts (art. 4 et 11 LFo et art. 699 CC). Dans ces conditions, la pose d'un dispositif de surveillance pour faire pièce à des pratiques qui sont licites et traditionnelles est disproportionnée et la prise d'images, ainsi que leur traitement et leur conservation, qui ne sont pas explicités, sont totalement contraires au droit de la personnalité et à celui de la protection des données.

Pour Les Vert-e-s :

Nathalie Tissot

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : Je répondrai à la question sur la déchetterie intercommunale et le destin dévolu aux verres en plastique.

Effectivement, ni le Canton ni aucune commune concernée – toutes vont l'être à partir du 1^{er} janvier – n'ont prévu quelque chose pour utiliser de manière intelligente ces verres en plastique.

Il sera interdit de les utiliser sur la voie publique, il sera interdit de les utiliser lors de manifestations subventionnées par le Canton ou les communes. Toutes les communes sont d'accord. Néanmoins, l'utilisation individuelle reste possible. Les clubs et associations peuvent distribuer ces verres à leurs membres ou les utiliser lors de fêtes privées dans un espace privé, à partir du moment où il n'y a pas de subvention. Je dirais que le mieux serait quand même que ces verres soient utilisés avant d'être jetés. On sait bien où ils vont finir de toute façon, soit au même endroit. Ma réponse n'est pas très satisfaisante, mais c'est la seule que j'ai à vous fournir.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, Urbanisme, bâtiments, relations extérieures et communication : La première question de Mme Zender concerne la Commission d'urbanisme et sa composition. Madame Zender, vous faites référence, dans votre question, à l'ancien règlement de la Commission d'urbanisme, abrogé en 2016, et remplacé par un nouveau règlement. Ce dernier précise, à l'art. 1, al. 3 : « La commission est composée de personnes compétentes en matière de constructions et d'urbanisme. Plusieurs d'entre elles doivent être inscrites au Registre neuchâtelois des architectes et ingénieurs ». Aussi, la commission est-elle composée d'architectes, d'un ingénieur et d'une urbaniste.

Je tiens ici à vous présenter mes excuses, madame Zender, car nous sommes responsables de ce lapsus. En effet, un vieux lien existe encore sur le site de la Ville, sous la rubrique « Commissions ». Par contre, sous la rubrique « Réglementation », le lien était correct. Grâce à vous, cela vient d'être corrigé.

Au-delà de cela, permettez-moi de vous donner quelques brèves explications. L'idée, en 2016, était de distinguer les dossiers privés et les dossiers publics. Aussi, le Conseil communal a-t-il doté le Service d'urbanisme d'une Commission de gestion, en étendant les prérogatives de l'ancienne Commission des infrastructures à l'urbanisme. Désormais, cette commission de gestion, que vous connaissez bien – vous êtes nombreux à y siéger – est intitulée « Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie ». C'est la Commission INFRUEN.

De fait, les dossiers publics sont traités par cette commission de gestion INFRUEN, comme, par exemple, les requalifications de places, les requalifications de rues ou les rénovations de bâtiments publics, comme le dernier dossier pour la rénovation du collège de la Promenade, qui a sollicité un crédit auprès du Conseil général.

Quant aux dossiers privés, ils sont traités par des professionnels, dans le cadre de la Commission d'urbanisme. Par ailleurs, sachez qu'il est fréquent qu'une commission consultative du Conseil communal – ce qui est le cas de la Commission d'urbanisme – ne soit composée que d'experts. Par exemple, c'est le cas de toutes les commissions consultatives des musées.

Vous demandez, madame Zender, où en est le traitement de votre première motion – si je ne fais erreur – qui porte sur la publicité. Nous n'oublions pas cette motion, nous y travaillons. Autant vous le dire tout de suite, nous ne sommes pas sur le point de présenter un rapport devant votre Autorité. Toutefois, nous avons intégré les préoccupations de cette motion dans notre réflexion pour le renouvellement de la convention d'affichage. Un cahier des charges sera établi et il y aura une ouverture aux marchés publics pour cette convention en 2024, avec une entrée en vigueur en 2025.

Dans ce cadre, comme le font de très nombreuses villes – notamment les villes les plus progressistes de Suisse – nous souhaitons diminuer de manière très forte le nombre de panneaux d'affichage. Aujourd'hui, la ville compte 131 surfaces d'affichage commercial. Pour l'heure, le cahier des charges que nous prévoyons – lequel a, d'ores et déjà, été validé par le Conseil communal – ne comptera que 86 emplacements. Cela équivaut à une diminution de 45 surfaces.

Par ailleurs, pour une question de dynamique du centre-ville, pour une question de climat dans le centre-ville, ainsi que pour des questions de déontologie et d'esthétique – tous ces éléments faisant un tout – nous allons prononcer une zone d'exclusion de l'affichage commercial sur le centre-ville, au profit de l'affichage culturel. Par chance, étant donné que les moyens investis aujourd'hui par les entreprises spécialisées dans l'affichage urbain prennent l'ascenseur, il ne devrait pas y avoir de pertes financières pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ainsi, vous voyez, nous y travaillons, mais le rapport n'est pas encore pour tout de suite.

Concernant la dernière question – qui était une question écrite – portant sur Pouillerel et cette étrange installation que nous avons vue pousser en une nuit sur les hauts de Pouillerel, à côté d'un mur en pierres sèches et d'un passage pour les promeneurs, sachez que le Conseil communal estime que c'est une affaire assez désagréable. Mais cette affaire est sous contrôle.

En effet, suite à une interpellation de l'association protégeant Pouillerel, avec laquelle nous collaborons, le secteur des permis de construire du Service d'urbanisme a immédiatement envoyé un courrier, en date du 7 novembre dernier, au propriétaire du terrain – soit la famille Droz – sur lequel a été installé ce mât et cette caméra – ou pseudo-caméra – ceci sans aucune autorisation.

La teneur du courrier, valant droit d'être entendu, rappelle qu'une telle installation doit faire l'objet d'une demande de permis de construire. Cependant, le courrier informait d'ores et déjà le propriétaire qu'il était invraisemblable qu'une telle demande de permis de construire trouve l'approbation du Canton et du Conseil communal.

De fait, le Service d'urbanisme a enjoint le propriétaire à procéder, à réception du courrier, au démontage de l'installation, ce que le propriétaire n'était pas obligé de faire. En effet, malheureusement, peut-être – mais le droit est ainsi fait, c'est la loi – il est à noter que le service et les autorités sont obligés d'accorder un droit d'être entendu avant de pouvoir exiger le démontage de l'installation.

Pour l'heure, l'agriculteur propriétaire du domaine concerné a obtempéré, en tout cas partiellement, puisqu'il a démonté la caméra – ou pseudo-caméra, cela reste un mystère – suite à l'intervention efficace, et que je salue, de notre service. Quant au mât lui-même, il est toujours présent. Il devra être démonté, et le cas est désormais entre les mains du Service de l'aménagement du territoire, lequel, pour rappel, s'occupe de la zone agricole.

SÉCURITÉ

860 – Sécurité publique

Mme Lara Zender, POP : Il s'agit d'une question en deux parties. La première consiste à savoir si un contrôle du stationnement a lieu en dehors des horaires de la Sécurité publique, et surtout comment ce contrôle est effectué. En effet, à plusieurs moments et à plusieurs endroits, on peut voir des voitures sur le trottoir, ce qui est dangereux pour la sécurité des piétons.

L'autre question : lors des soirs de matchs du HCC, quelle est la politique de stationnement ? On voit, notamment sur le boulevard de la Liberté, des voitures parkées en épi, ce qui oblige les piétons à devoir marcher sur la route. On peut tous convenir que ce boulevard est un axe assez fréquenté, ce qui résulte, à nouveau, à mettre les piétons en danger.

M. Patrick Herrmann, président du Conseil communal, Ressources humaines, espaces publics, énergies et sécurité : J'aurai une réponse en deux parties pour une question en deux parties. En réponse à la première question relative au stationnement au-delà de 20h, la Sécurité publique n'est généralement plus en service au-delà de 20h ou les dimanches, excepté pour des engagements particuliers, tels que le service d'ordre pour le HCC, des manifestations publiques le dimanche ou des engagements tardifs en semaine.

Naturellement, en cas d'engagement, la Sécurité publique se charge de cibler des contrôles pour des infractions à caractère plus risqué – stationnement sur des trottoirs, stationnement sur des intersections, stationnement sur des passages piétons, notamment – considérant que le stationnement est libre en soirée et le dimanche.

Au-delà de cet horaire et en l'absence de la Sécurité publique, il appartient à la Police neuchâteloise de constater les infractions et réprimer les atteintes à la sécurité. Et c'est justement là que le bât blesse pour l'ensemble des communes neuchâteloises, et ce qui crée de véritables difficultés de communication entre les instances supérieures de la Police neuchâteloise et les communes, les collaborateurs de base de la Police neuchâteloise étant généralement plutôt d'accord avec les communes : en effet, les effectifs de la Police neuchâteloise, au niveau de la base, sont notoirement insuffisants pour remplir toutes les missions qui lui sont confiées. Aussi, à partir de 20h, le stationnement n'est pratiquement plus contrôlé.

Cela pose d'assez gigantesques problèmes, encore plus à d'autres qu'à nous. Par exemple, en ville de Neuchâtel, lors des soirées blanches – où il y a vraiment beaucoup de monde en ville – la police ne réagissant souvent pas, on peut constater que des gens n'ont plus accès à leur garage, ne peuvent plus sortir de chez eux, etc. Cela se multiplie, et il n'y a pas de réaction possible, puisqu'il n'y a pas de policiers disponibles. Vous savez qu'il y a extraordinairement peu de policiers sur le territoire neuchâtelois la nuit. Voilà pour la première réponse.

Concernant la gestion du stationnement lors des matchs du HCC, un contrat entre l'Office fédéral des routes, le Service cantonal des ponts et chaussées et la Ville fixe aujourd'hui la délégation de compétences du boulevard de la Liberté à la Commune, pour toute relation avec des tiers, notamment en termes de gestion du trafic.

A ce propos, la gestion actuelle du stationnement aux abords de la patinoire fait l'objet d'un plan de stationnement spécifique, garantissant, d'une part, un potentiel de stationnement suffisant pour les résidents du quartier et, d'autre part, des besoins particuliers pour les matchs du HCC : places dédiées aux ambulances, places invalides, places pour le public, etc.

Malheureusement, la configuration des lieux ne permet pas de garantir un potentiel suffisant pour le stationnement de l'entier des spectateurs lors des matchs de grande affluence. Effectivement, aucun parking de grande capacité n'existe à proximité immédiate, et il est ainsi nécessaire de composer avec l'environnement existant.

Une mesure de police est ainsi mise en place pour garantir cette concentration exceptionnelle de véhicules dans les environs. Généralement, pour les matchs de la saison régulière, comptabilisant entre 2'000 et 2'500 spectateurs, le boulevard de la Liberté n'est pas entièrement occupé. En effet, seule la portion comprise entre Grenier et Mélèzes est quelque peu occupée par des véhicules. Les trottoirs sont relativement larges et permettent le stationnement avec un cheminement certes réduit, mais praticable pour les passants. La Sécurité publique veille à signaler, dès la sortie des tunnels du Bas-du-Reymond, la présence d'une manifestation avec une signalisation ad hoc. Elle régule également, en étroite collaboration avec les bénévoles du HCC, la circulation et le parage des véhicules pour les véhicules et les riverains dans la zone de stationnement. Le dispositif est régulièrement affiné en partenariat, durant la saison, pour améliorer la situation et la rendre plus agréable pour les résidents et les usagers.

En termes de communication, la diffusion médiatique des dates des matchs permet aux Chaux-de-Fonniers qui ont connaissance depuis longtemps de cette situation exceptionnelle durant les matchs du HCC, d'anticiper leurs moyens de transport à cette occasion. Le HCC veille également à communiquer sur les moyens de transport envisageables en fonction du lieu de provenance des spectateurs. Cela se trouve sur le site internet du HCC.

La Sécurité publique renseigne également régulièrement sur les possibilités offertes aux spectateurs pour déposer la voiture et réduire la pression dans ce secteur. Il est vrai aussi – et c'est arrivé encore dernièrement – que, ponctuellement, nous prenions des arrangements avec certains riverains qui étaient trop dérangés. Nous avons reçu une association de quartier dans le courant de la saison passée, qui se plaignait de certains débordements. Mais effectivement, le stationnement lui-même est délégué aux bénévoles du HCC, et la Sécurité publique intervient pour corriger ce qui est faux.

SERVICES INDUSTRIELS

La parole n'est pas demandée.

PAUSE DE 15 MINUTES

DISCUSSION DE DÉTAIL BUDGET D'INVESTISSEMENTS

La parole n'est pas demandée.

VOTE DES ARRÊTÉS

M. Cédric Haldimann, président : Etant en présence de plusieurs arrêtés, et pour respecter l'art. 78 de notre règlement général, je vous demanderai, pour chaque arrêté, dans un premier temps, si l'entrée en matière est combattue. Si celle-ci ne l'est pas, nous passerons alors à la discussion des articles avant de voter l'arrêté.

ARRÊTÉ N° 1

concernant un crédit budgétaire global de CHF 11'609'000.- pour les crédits d'engagement bruts inférieurs ou égaux à CHF 250'000.-

L'entrée en matière n'étant pas combattue, l'arrêté est soumis au vote et **accepté par 26 voix contre 13 et 0 abstention.**

ARRÊTÉ N° 2

concernant un crédit budgétaire total de CHF 2'000'000.- pour faire face à des dépenses d'investissements imprévues

L'entrée en matière n'étant pas combattue, l'arrêté est soumis au vote et **accepté par 26 voix contre 13 et 0 abstention.**

ARRÊTÉ N° 3

concernant une enveloppe globale de 998.2 postes en équivalent plein-temps (EPT)

L'entrée en matière n'étant pas combattue, l'arrêté est soumis au vote et **accepté par 26 voix contre 13 et 0 abstention.**

Le président, **M. Cédric Haldimann**, relève que, l'arrêté n° 4 dérogeant au mécanisme de calcul du frein à l'endettement (art. 2), le vote se fera à la majorité qualifiée des trois cinquièmes, selon l'art. 9, al. 8 du règlement communal sur les finances. A cette fin, avant de lancer la procédure de vote, le président demande préalablement aux scrutateurs de compter le nombre de membres présents dans la salle. Quarante membres étant présents, y compris le président, la majorité des trois cinquièmes est donc de 24. Conformément à ce qui avait été annoncé aux chefs de groupes, par courriel, la voix du président du Conseil général sera prise en compte dans le vote de l'arrêté n° 4.

M. Karim Boukhris, POP : Avant de passer à ce vote, je voulais tout de même faire une petite remarque sur ce qui vient de se passer. C'est le gauchiste que je suis, le dogmatique ou tout ce que vous voulez... Mais j'ai tout de même un peu de peine de voir des gens qui vont refuser un budget alors qu'aucun amendement n'a été déposé sur les investissements. Vous avez tous refusé, mais sans rien proposer.

Vous avez refusé deux millions de crédit au Conseil communal pour les imprévus, alors que c'est une procédure que nous avons discutée ici et qui a été très largement acceptée par l'ensemble de ce collège, soit de dire que, dans l'enveloppe d'investissements dont dispose le Conseil communal, nous lui donnons deux millions de marge pour que l'enveloppe globale soit utilisée. Vous refusez cela ce soir, sans aucune proposition.

Vous refusez ce soir l'enveloppe pour 998 EPT, sans demander la suppression de postes nulle part. C'est donc un refus sans propositions. Il y a eu des propositions en Commission financière pour des montants qui paraissaient tout de même un peu ridicules par rapport au budget global de la Ville. Et nous nous acheminons, j'imagine, vers un même refus du budget global.

S'agissant d'une votation importante, il faut tout de même rappeler les conséquences du refus d'un budget. Quelles que soient les économies que vous auriez souhaitées, pensez bien qu'elles seront englouties par les difficultés qui surgiront avec un début d'année sans budget, où il faudra fonctionner au douzième, décaler, retarder des projets. Cela risque d'être un peu compliqué. Pensez bien que les économies que vous auriez visées avec les amendements que nous avons vus en Commission financière seront complètement perdues en raison de ce que cela va nous coûter en début d'année prochaine.

Il s'agit donc d'être responsables de nos votes. Suite à l'intervention du groupe vert/libéral – mais c'était une intention que nous avons déjà un peu avant – je souhaite, au nom du groupe POP, ainsi que des groupes des Vert-

e-s et socialiste, demander à ce que le vote se fasse par appel nominal. Il s'agit, en effet, d'être responsable en tant qu'élu-e. Chacun doit voter en son âme et conscience. Il n'y a pas le groupe vert/libéral qui se sent pris entre deux feux et qui doit choisir, laissant libre choix à la droite ou l'extrême droite de voter ce qu'elle veut en donnant tout le poids sur Le Centre, chacun doit être responsable de son vote. Aussi, je demande ce vote par appel nominal, que chacun dise ce qu'il en pense et les conséquences en seront celles qu'elles seront. A titre personnel, j'assumerai ce budget déficitaire. A ma manière, évidemment, je ne peux pas le garantir financièrement... [Ndlr : rires de l'assemblée] Néanmoins, je vais voter ce budget de manière consciencieuse et l'accepter, ce que je vous appelle à faire.

Du point de vue de la procédure, si vous souhaitez que la demande soit faite par cinq personnes, j'ai là une demande écrite, signée par six personnes. Si cela vous convient, je vous l'apporte. [Ndlr : M. Boukhris apporte le document au président du Conseil général]

M. Cédric Haldimann, président : La demande de vote par appel nominal demandée par M. Boukhris est signée par M. Piguët et Mme Thiémarcl-Clémentz du groupe des Vert-e-s, par M. Borel et Mme Locatelli du groupe socialiste et par M. Boukhris et Mme Perret du groupe POP. Nous avons ainsi bien six personnes qui demandent ce vote par appel nominal.

Nous allons donc procéder au vote par appel nominal. Je vais donc appeler les membres présents par ordre alphabétique. Quand je citerai votre nom, vous serez invité à nous dire votre vote, c'est-à-dire *oui*, *non* ou *abstention*.

ARRÊTÉ N° 4

relatif à l'approbation du budget 2023

L'entrée en matière n'étant pas combattue, l'arrêté est soumis au **vote à l'appel nominal** et **accepté par 26 voix contre 14 et 0 abstention**.

NOM	PRÉNOM	VOTE
Bieler	Gaëtan	OUI
Borel	Pierre-Alain	OUI
Boukhris	Karim	OUI
Brechbühler	Jean-Pierre	NON
Brossard	Carmen	OUI
Bühler	Pascal	OUI
Christen	Jean-Denis	NON

NOM	PRÉNOM	VOTE
Courvoisier	Blaise	NON
Curty	Anthony	NON
Djebaili	Karim	OUI
Freitag	Manon	NON
Gagnebin	Monique	OUI
Giamboni	Stefano	OUI
Graf	Jennifer	NON
Gressot	Julien	OUI
Guyot	Ilinka	OUI
Haldimann	Cédric	NON
Iseli	Maël	NON
Jeandroz	Françoise	OUI
Jurt	Laura	NON
Kaufmann	Pascal	OUI
Lalive	Jean-Emmanuel	OUI
Lalive Todeschini	Laure	OUI
Locatelli	Silvia	OUI
Moser	Claude-André	NON
Perret	François	OUI
Perret	Julie	OUI
Piguet	Christian	OUI
Pittet	Vincent	NON
Rochat	Grégory	OUI
Russi	Mélanie	NON
Schneeberger	Marina	OUI
Spoletini	Giovanni	OUI
Thiémard-Clémentz	Béatrice	OUI
Tissot	Nathalie	OUI
Tritten	Jean-Jacques	OUI
Vaucher	Alain	NON
Vaucher	Frédéric	NON
Zaffalon	Aliénor	OUI
Zender	Lara	OUI

Séance du 15 décembre 2022

Le président, **M. Cédric Haldimann**, invite l'assemblée à prendre acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière relatifs au budget 2023.

Par 39 voix contre 0 et 0 abstention, le Conseil général **prend acte du rapport du Conseil communal** à l'appui du budget 2023, du 9 novembre 2022.

Par 39 voix contre 0 et 0 abstention, le Conseil général **prend acte du rapport de la Commission financière** relatif au budget 2023, du 16 novembre 2022.

Le président, **M. Cédric Haldimann**, lève la séance en souhaitant de très joyeuses fêtes de fin d'année à l'assemblée.

Séance levée à 21h11.

Le président :
Cédric Haldimann

Le secrétaire :
Marina Schneeberger

La secrétaire-rédactrice :
Esther May Basse